

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 92 (1984)

**Quellentext:** Un document : la correspondance entre Henri Druey et Jean-Jacques-Caton Chenevière (1845-1851)  
**Autor:** Druey, Henri / Chenevière, Jean-Jacques-Caton

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un document: la correspondance entre Henri Druey et Jean-Jacques-Caton Chenevière (1845-1851)

## INTRODUCTION

### *Le contexte*

En 1845, Lausanne et le canton de Vaud devinrent subitement l'un des points de mire de l'Europe, de l'Europe protestante en tout cas: l'antagonisme entre le nouveau Conseil d'Etat issu de la révolution radicale et les pasteurs qui avaient refusé de lire en chaire, le 3 août, la proclamation gouvernementale recommandant au peuple d'accepter la nouvelle constitution fit rapidement de la situation ecclésiastique vaudoise un cas exemplaire de conflit entre l'Eglise et l'Etat.

On connaît les étapes de ce conflit: 3 novembre, suspension par le Conseil d'Etat des quarante-trois pasteurs ou ministres qui s'étaient obstinés dans leur refus; 12 novembre, démission par contrecoup de cent-huit pasteurs et quarante suffragants; 17-19 novembre, session parlementaire au cours de laquelle le Grand Conseil accorda les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour régler le problème. Dès lors, le gouvernement cantonal avait les mains libres pour réintégrer éventuellement les pasteurs qui revindraient sur leur décision, pour redistribuer au besoin les forces pastorales encore disponibles entre les différentes paroisses du canton et pour faire venir d'ailleurs des pasteurs susceptibles d'occuper les places laissées vacantes par les démissionnaires.

L'Europe n'aurait pas prêté autant d'attention à cette affaire toute locale si les relations entre Eglises et Etats n'avaient été l'un des problèmes majeurs de ce siècle. En 1843, l'Ecosse avait vu 473 pasteurs quitter l'Eglise réformée rattachée à l'Etat et fonder une Eglise libre. La France ne pouvait oublier les soubresauts de la situation ecclésiastique pendant la Révolution et l'Empire; son

opinion catholique restait ébranlée par les thèses séparatistes de Lamennais, et les protestants ne cessaient de s'interroger sur la légitimité de leur statut d'Eglises nationales, avec des pasteurs quasiment fonctionnaires. La Prusse était également sensible au problème, d'abord depuis la résistance qu'y avait rencontrée, en 1817, la volonté royale d'imposer par la force l'union des luthériens et des réformés; ensuite, dès 1844, du fait de l'apparition en Rhénanie du catholicisme national, qui s'opposait à l'ultramontanisme du catholicisme officiel, et qui devait bientôt rejoindre le mouvement protestant, indépendantiste et rationaliste, des «Amis de la Lumière». Enfin, le statut ecclésiastique en vigueur aux Etats-Unis donnait à réfléchir depuis qu'Alexis de Tocqueville avait attiré l'attention européenne sur les caractéristiques de *La démocratie en Amérique* (1840).

Pendant tout le régime bernois, l'Eglise réformée du Pays de Vaud avait été pratiquement gouvernée depuis Berne. Elle était dépourvue de structures synodales susceptibles de lui donner une existence propre, distincte de celle de l'Etat. Bien qu'on en ait prévu la possibilité théorique dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ses pasteurs ne se réunissaient jamais en un corps unique, mais étaient répartis en cinq «classes» qui n'avaient guère de pouvoir de décision, sauf celui de demander cérémonieusement à LL.EE. de bien vouloir consentir à prendre telle ou telle mesure. En contrepartie, les pasteurs étaient de véritables agents de l'Etat, assumant parfois des responsabilités quasi préfectorales: surveillance des écoles et du corps enseignant, tenue des registres d'état civil, inspection des armes confiées à la garde des hommes quand ils venaient faire promesse de mariage, etc. Le niveau élevé de leur statut financier témoignait de l'importance de leur charge.

La révolution vaudoise de 1798 libéra le pays de la tutelle bernoise, mais le fit entrer dans une période de troubles et de difficultés (celle de la République helvétique), pendant laquelle les pasteurs s'efforcèrent avec beaucoup de dignité de maintenir ce qui pouvait l'être<sup>1</sup>. Quand, en 1803, Vaud devint enfin l'un des cantons de la Suisse, le nouveau pouvoir cantonal s'organisa selon le modèle des institutions parlementaires modernes.

---

<sup>1</sup> Voir ROBERT CENTLIVRES, *L'Eglise réformée vaudoise de 1798 à 1803*, Lausanne 1975.

Les institutions politiques du canton de Vaud furent ainsi mises assez rapidement à l'heure des temps nouveaux. Mais on ne pouvait pas tout réorganiser d'un seul coup, d'autant moins qu'on devait ménager certaines susceptibilités conservatrices. On ne toucha pas au régime de l'Eglise. Le nouveau pouvoir cantonal reprit à son compte sans les modifier les prérogatives et les devoirs qui, pendant deux siècles et demi, avaient été ceux de LL.EE. bernoises à l'endroit de l'Eglise vaudoise. On eut ainsi une Eglise gouvernée par l'Etat, autrement dit une Eglise d'Etat.

Cette situation ne devait pas tarder à se révéler lourde de difficultés. Qui, en effet, pouvait prétendre représenter valablement l'Eglise réformée vaudoise et la gouverner: les classes pastorales, qui étaient la seule institution strictement ecclésiastique du canton, ou les organes politiques (Grand Conseil et Conseil d'Etat), qui avaient pris le relais de LL.EE. dans la gestion des affaires vaudoises? De ce point de vue, la situation était devenue particulièrement sujette à contestation depuis 1839, quand le Grand Conseil, persuadé de représenter les fidèles en général (donc l'élément laïc de l'Eglise), avait décidé contre l'avis des classes pastorales d'abolir l'allégeance de l'Eglise vaudoise à la *Confession helvétique postérieure*<sup>2</sup>. Etait-ce un coup de force de l'Etat contre l'Eglise, ou bien les réticences des ministres correspondaient-elles à un abus de prétentions cléricales? Les avis restaient très partagés et les conversations allaient bon train, entretenues par l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses* qu'Alexandre Vinet publia en 1842.

Ce problème tout institutionnel n'était toutefois que la trame d'une situation dont la chaîne fut constituée par l'éveil d'une nouvelle sensibilité: celle du romantisme. Les sentiments et émotions de l'individu prenaient désormais une importance inconnue jusqu'alors. Dans le monde protestant, on vit ainsi apparaître deux types d'attitudes qui ne devaient pas toujours faire bon ménage:

- a) Le néo-protestantisme, prélude au libéralisme théologique, voyait dans le libre examen l'accomplissement le plus sûr de l'attitude réformée, et dans la liberté de croyance enfin reconnue aux individus et aux pasteurs une condition essentielle

---

<sup>2</sup> Due à la plume du Zurichois H. Bullinger, cette confession, encore normative aujourd'hui pour certaines Eglises réformées d'Europe orientale, datait de 1566.

d'épanouissement spirituel. Aussi le néo-protestantisme n'a-t-il pas craint de remettre en question quelques-unes des doctrines chrétiennes qui semblaient les mieux assurées (Trinité, péché originel, expiation, etc.).

- b) Fortement soutenu par les milieux méthodistes<sup>3</sup> et séparatistes de Grande-Bretagne, le Réveil a combiné dans une même visée un retour à tout ce que la piété chrétienne peut supposer d'émotif et de chaleureux, et une restauration de la doctrine réformée la plus traditionnelle. Il attendait des chrétiens qu'ils soient des « convertis », des « réveillés », des « régénérés », et qu'ils brisent nettement avec l'esprit et les princes de ce monde.

Le système établi des Eglises d'Etat relevait d'une sensibilité bien différente. A première vue, christianisme « officiel » et libre examen auraient dû avoir de la peine à faire bon ménage. Ce fut le cas chaque fois que l'attachement aux normes doctrinales du passé devenait caractère distinctif de l'« establishment », comme disent les Anglais. Mais, en Suisse, la classe politique montante était plutôt portée à soutenir la modernité et à défendre la tolérance, qu'à prendre fait et cause pour les anciennes doctrines. Aussi, vers 1845, les radicaux vaudois inclinaient-ils nettement pour la défense du néo-protestantisme. Paradoxalement, le libéralisme religieux (mais non point politique) se mit ainsi à soutenir de préférence le système des Eglises d'Etat qui, dans les circonstances d'alors, lui semblait correspondre le mieux à son option multitudiniste.

Inversement, le Réveil s'est rapidement trouvé en butte à des tracasseries venues des milieux officiels, dans l'exacte mesure où son souci d'une Eglise « régénérée » et plus fervente l'amenait à regrouper des fidèles en « conventicules » distincts du grand troupeau multitudiniste. L'exagération même de certaines de ses prétentions l'exposa à nombre de tracasseries, à Genève dès 1817, et dans le canton de Vaud dès 1824, quand le Gouvernement vaudois, à l'incitation du doyen Louis Curtat, interdit le rassemblement de ces « conventicules ». Dès lors, les revivalistes se considérèrent comme les mal aimés du pouvoir, et la lutte pour le bien-fondé de

---

<sup>3</sup> C'est la raison pour laquelle, à l'époque, on traitait les revivalistes de « méthodistes », alors même qu'ils n'avaient aucun lien institutionnel avec l'Eglise méthodiste.

leur cause s'identifia bien souvent avec le combat pour l'instauration de la liberté religieuse.

Ainsi, dans le canton de Vaud surtout, tandis que les milieux libéraux en religion se mettaient à militer de plus en plus fermement pour le maintien des Eglises d'Etat, ou unies à l'Etat, les milieux conservateurs en religion se virent-ils soutenus par les milieux libéraux en politique (du moins quand ce libéralisme-là était plutôt celui des possédants) et aboutirent-ils avec eux à la conclusion que, dans les conditions nouvelles de la société au XIX<sup>e</sup> siècle, la séparation de l'Eglise et de l'Etat était probablement la solution qui finirait par s'imposer.

### *Un autre coup d'œil*

C'est là tout le contexte de la crise ecclésiastique vaudoise en 1845. Jusqu'ici, ceux qui en ont écrit l'histoire l'ont presque toujours fait dans un éclairage favorable aux ministres démissionnaires et aux milieux qui, rassemblés autour d'Alexandre Vinet, devaient donner lieu, en 1847, à la fondation de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud. Par contrecoup, ces historiens n'ont pas manqué de faire planer un large consensus de réprobation à l'endroit du gouvernement radical qui, entraîné par Henri Druey, refusa de céder aux objurgations des démissionnaires. Ce fut le cas de manière presque outrageante avec l'*Histoire de la liberté des cultes dans le canton de Vaud*<sup>4</sup>, de J. Cart, ou avec le sixième volume de son *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>5</sup>. Beaucoup plus nuancée, la rapide esquisse d'Henri Meylan, dans son survol intitulé *Notre Eglise*<sup>6</sup>, n'en dénote pas moins d'évidentes sympathies pour la cause soutenue par Alexandre Vinet. Enfin, l'étonnant choix de lettres de Samson Vuilleumier, publié sous le titre *L'Eglise vaudoise dans la tempête*<sup>7</sup>, reflète l'opinion d'un pasteur qui, pour être resté à son poste au moment où tant de ses collègues démissionnaient,

---

<sup>4</sup> Lausanne 1890.

<sup>5</sup> Lausanne 1880.

<sup>6</sup> Lausanne, sans date (vers 1960).

<sup>7</sup> Lausanne 1947.

n'en était pas moins de tendance orthodoxe et se sentait plus d'affinités pour les démissionnaires que pour le gouvernement<sup>8</sup>.

Dans ces conditions, la découverte de la correspondance échangée entre 1845 et 1851 par le pasteur genevois Jean-Jacques-Caton Chenevière et le politicien vaudois Henri Druey est-elle l'occasion de projeter sur ces événements un éclairage différent. On connaissait déjà partiellement le point de vue intime de Druey sur cette affaire par les deux lettres dans lesquelles il a expliqué son attitude à sa bienfaitrice et confidente Elise Piguet<sup>9</sup>. Mais devant elle il avait éprouvé le besoin de justifier son attitude, presque de s'excuser de sa manière d'en découdre avec le corps pastoral<sup>10</sup>. Avec Chenevière, Druey s'est senti les coudées plus franches. Aussi les lettres qu'il lui écrivit nous aident-elles à saisir encore plus nettement les raisons profondes de son attitude. De telles informations ne se retrouvent guère dans les textes ou discours publics de Druey: il n'aurait pu dire aussi carrément son avis sur les démissionnaires sans compromettre son avenir politique. Ses lettres à Chenevière nous font donc comprendre son attitude de l'intérieur.

Même remarque à propos de Chenevière. Son inclination pour la cause de Druey était connue. On savait aussi qu'il avait aidé Druey à chercher des pasteurs susceptibles de venir combler les vides. Cette aide suffisait d'ailleurs à le discréditer aux yeux des démissionnaires et de leurs sympathisants: il avait ainsi contribué à affaiblir le moyen de pression sur le gouvernement qu'aurait dû être le nombre élevé des postes pastoraux vacants<sup>11</sup>. Mais on ignorait jusqu'où était allée la sympathie de Chenevière pour Druey et

---

<sup>8</sup> ALICE WEMYSS, *Histoire du Réveil 1790-1849*, Paris 1977, est l'un des seuls ouvrages écrits d'un autre point de vue. Mais il contient fort peu d'allusions à la situation vaudoise.

<sup>9</sup> Lettres des 25.11.1845 et 5.2.1846, publiées par Michel Steiner et André Lasserre dans *Henri Druey, Correspondance*, II, Lausanne 1975, p. 231-233, 241-252.

<sup>10</sup> Elise Piguet était la veuve du pasteur qui avait aidé Druey à entreprendre des études. Elle habitait la cure de Cotterd, où son mari avait exercé le ministère. Il est possible qu'elle ait éprouvé pour certains démissionnaires une sympathie qui mettait Druey un peu mal à l'aise.

<sup>11</sup> Voir cette phrase de Samson Vuilleumier dans une lettre du 8.3.46: «On m'écrit que M. Druey a pour recruteurs en chef M. Chenevière père et M. Coquerel à Paris...» (citée en note dans *l'Eglise vaudoise dans la tempête*, p. 271). Citant cette phrase pour situer sommairement Chenevière, H. Meylan n'a pas vérifié si elle correspondait à la réalité: il ne disposait pas de tous les documents que nous publions ici. Ce qui reste vrai de Chenevière ne l'était vraisemblablement pas

quelle était l'ampleur de l'aide qu'il lui avait apportée. Là aussi, cette correspondance nous permet de mieux entrer dans le point de vue d'un homme qu'on a souvent mal jugé, parce qu'on le jugeait de l'extérieur.

L'ensemble de lettres qui nous est parvenu commence avec le début de la crise ecclésiastique vaudoise et s'étend pour l'essentiel sur la période de sa phase la plus aiguë. C'est le radicalisme qui semble avoir contribué à les mettre en contact : la première lettre de notre dossier laisse supposer que Druey avait sollicité l'avis, voire le concours de James Fazy, son alter ego politique à Genève, et que Fazy prit l'initiative de recourir à son tour à l'aide et aux relations de Chenevière. Le premier contact établi, ce n'est toutefois plus le radicalisme comme tel, mais une commune manière d'affronter la crise ecclésiastique vaudoise qui a rapproché Druey et Chenevière. Une fois la crise passée, ils n'éprouvèrent plus le même besoin de correspondre ni, du côté de Druey, celui d'épancher son cœur comme il l'avait d'abord fait dans ses lettres. Ni la disponibilité de Chenevière pour seconder Druey dans ses démarches, ni le choix (peut-être inconscient) de Druey de considérer pour un bref laps de temps Chenevière comme son confident privilégié ne sont donc l'effet d'un pur hasard : à ce moment-là, ces deux hommes, qui n'étaient pas exactement de la même génération, étaient faits pour se comprendre et s'épauler l'un l'autre.

### *Les raisons de Chenevière*

Né à Genève en 1783, Jean-Jacques-Caton Chenevière était depuis 1817 professeur de dogmatique et de morale à l'Académie de sa ville natale. La cause de Druey et de son gouvernement dut d'emblée lui apparaître sympathique pour trois raisons au moins :

La première en date (si l'on en croit la correspondance sous nos yeux), mais aussi la plus superficielle, tenait probablement à

---

d'Athanase Coquerel (voir lettre de Druey du 25-26.12.46). Ou bien Vuilleumier pensait-il à son frère Charles Coquerel? Nous n'en avons pas retrouvé de trace dans les papiers Druey, et l'affaire vaudoise de 1845-1846 n'apparaît pas dans les lettres de Charles Coquerel à Chenevière (voir la publication que nous en avons faite dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, Paris 1983, p. 369-402).

l'option politique qui, à ce moment-là<sup>12</sup>, leur était commune, en dépit de leur appartenance à deux cantons différents. Deux thèmes radicaux doivent avoir surtout retenu l'attention de Chenevière : le souci d'une politique moins élitiste et plus résolument populaire que ne l'était celle des libéraux ; la volonté de doter la Suisse d'une cohésion politique susceptible de surmonter enfin des inconvénients et disparités trop criants de l'ancien régime.

La seconde et principale raison de Chenevière a certainement été son aversion pour le caractère bigot et l'exclusivisme<sup>13</sup> du mouvement revivaliste. Il avait été sur la brèche dès 1817 pour dénoncer les dangers que les mômiens faisaient courir aussi bien au multitudinisme<sup>14</sup> de l'Eglise nationale qu'à la liberté et à l'ouverture de la pensée protestante. En 1831, c'est aussi lui qui avait été le principal initiateur et maître à penser du *Protestant de Genève*<sup>15</sup>, un périodique qui visait, dans l'esprit de ses fondateurs, à défendre l'Eglise nationale contre les attaques et reproches dont elle ne cessait d'être la cible de la part des revivalistes, et à combattre tout ce que la théologie du Réveil pouvait avoir d'aberrant aux yeux des néo-protestants. Quand Chenevière vit le nouveau pouvoir radical fraîchement installé à Lausanne menacé dans son existence même par des menées séparatistes qui, pour lui, avaient toutes les apparences du méthodisme, son sang ne fit qu'un tour et il n'hésita pas à courir au secours de Druey.

A supposer que Chenevière ait été suffisamment informé de ce qui se passait dans le canton voisin du sien, ce qui est des plus vraisemblables, il dut avoir une troisième raison, d'ordre théologique celle-là, de venir en aide à Druey. A première vue, en effet,

---

<sup>12</sup> M. Chenevière a pu repérer que, par la suite, son ancêtre Jean-Jacques-Caton s'était nettement distancé de la manière dont James Fazy concevait le pouvoir radical, tout en continuant à priser beaucoup la manière de Druey. Pour de plus amples renseignements sur J.-J.-C. Chenevière, voir MARC CHENEVIÈRE, *Famille Chenevière (7 mai 1631-7 mai 1981)* polycopié à usage familial, Genève 1981, p. 56-176.

<sup>13</sup> A l'époque, on disait «exclusivisme».

<sup>14</sup> Ce terme ne se trouvait pas encore sous la plume de Chenevière. Il a été inventé par Alexandre Vinet, pour distinguer l'Eglise multitudiniste de l'Eglise de professants. Cf. B. REYMOND, «Alexandre Vinet, créateur de vocabulaire : 2. Multitudiniste», *Le Protestant*, Genève, 15.9.1982.

<sup>15</sup> Voir BERNARD REYMOND, «Les premières livraisons du *Protestant de Genève* et le contexte théologique et religieux de 1831», dans *Genève protestante en 1831*, p. 47-65.

Chenevière ne devait guère avoir de motifs à sympathies particulières pour l'Église vaudoise. Il avait au contraire tout lieu de ressentir quelque aversion envers une Église qui, toute « nationale » qu'elle était, n'en demeurait pas moins foncièrement conservatrice, et dont le corps pastoral se méfiait ouvertement de la théologie résolument « moderne » dont il était l'un des principaux représentants. En 1819, il avait publié une brochure qui était à la fois un exposé de son programme théologique et une déclaration de guerre aux doctrines qu'il jugeait insoutenables ou surannées : *Causes qui retardent chez les réformés les progrès de la théologie*<sup>16</sup>. Or la réponse la plus cinglante et la plus sévère, à défaut d'être la plus intelligente et la mieux fondée, lui était précisément venue de l'un des hommes les plus écoutés de l'Église vaudoise : le doyen Louis Curtat, déjà cité plus haut<sup>17</sup>. Curtat avait carrément reproché à Chenevière son rationalisme, et sa légèreté de plume et d'esprit. De plus, Curtat avait obtenu, à la suite de cet écrit de Chenevière, que le corps pastoral vaudois (à l'époque on disait volontiers « clergé », bien qu'on fût en contexte protestant) interrompît ses relations avec le corps pastoral genevois, et que fussent supprimées les rencontres entre étudiants en théologie de Genève et de Lausanne qui avaient lieu à Rolle depuis 1811<sup>18</sup>. Aux yeux de Chenevière, l'Église vaudoise devait donc être un repaire de résistance au renouvellement théologique qu'il entendait promouvoir. Mais il savait certainement que Druey était précisément l'un des laïcs qui, dans ce canton-là, militaient le plus fermement pour libérer leur Église des jougs doctrinaux auxquels elle demeurait assujettie : en 1839, Druey avait pris nettement parti, dans la presse, pour l'abolition de la Confession helvétique, une cause particulièrement chère au cœur de Chenevière.

---

<sup>16</sup> Genève 1819; 2<sup>e</sup> éd., 1820.

<sup>17</sup> *Lettre à M. Chenevière, pasteur et professeur, sur les causes qui retardent chez les réformés les progrès de la théologie*, Lausanne, 1820.

<sup>18</sup> A vrai dire, nous avons tout lieu de penser que les raisons de cette rupture (approuvée par les étudiants de Lausanne) n'étaient pas d'ordre théologique seulement, mais aussi sociologique. Le corps pastoral genevois se recrutait beaucoup dans les « grandes familles » : celui du Pays de Vaud, selon une habitude typiquement bernoise, de préférence dans des familles paysannes ou de condition plus modeste. Les étudiants lausannois devaient souvent se sentir mal à l'aise devant l'aisance de salon qu'aimaient afficher leurs condisciples genevois. Cette remarque vaut peut-être aussi pour le corps pastoral.

Mais des raisons plus ou moins objectives ne sont pas tout dans l'engagement d'un homme au service ou au secours d'une cause. En dehors du canton de Vaud, l'attitude du gouvernement présidé par Druey dans toute cette affaire avait mauvaise presse presque partout, surtout dans les milieux intellectuels et religieux, quelle que fût leur orientation. L'opinion la plus répandue lui reprochait non seulement d'avoir provoqué les démissions pastorales d'août 1845, mais encore de tout faire pour entretenir la crise et se donner ainsi des raisons de mettre l'Eglise au pas. Par son aide à Druey, Chenevière mettait une fois de plus sa propre réputation en péril. L'Eglise de Genève n'étant pas directement menacée, il aurait très bien pu s'abstenir et se contenter d'observer de l'extérieur l'évolution de la situation. C'est ce que firent la plupart des autres adversaires du Réveil qui n'avaient pas de lien particulier avec le Pays de Vaud (à l'exception, bien sûr, des pasteurs qui répondirent à son appel ou à celui de Druey pour aller regarnir les rangs du corps pastoral vaudois). Mais cette attitude neutraliste n'était pas dans le caractère de Chenevière. Aussi doit-on reconnaître de la grandeur à cet engagement qui, aux yeux de ses adversaires, trahissait au contraire sa mesquinerie.

### *Les raisons de Druey*

Né à Faoug, en pleine campagne vaudoise, en 1799, Druey a été l'un des hommes politiques les plus brillants de sa génération<sup>19</sup>. Un séjour d'études en Allemagne avait fait de lui un hégélien, mais à la manière vaudoise. Sa sensibilité, ses options fondamentales et sa manière de faire étaient donc bien différentes de celles d'Alexandre Vinet, son aîné de deux ans. Druey n'en avait pas moins partagé vers 1830 une bonne partie des idées de Vinet sur la liberté religieuse, en particulier celles qu'il avait exposées dans son *Mémoire*

---

<sup>19</sup> Sur Druey, voir ANDRÉ LASSERRE, *Henry Druey, fondateur du radicalisme vaudois et homme d'Etat suisse 1799-1855*, Lausanne 1960. Cet auteur cite toutes les études antérieures sur Druey. Malheureusement, ni la sienne ni aucune d'entre elles ne se sont sérieusement attachées à mettre en évidence la pensée *religieuse* de Druey. A cet égard, on trouve quelques indications, mais assez sommaires, chez GÉRALD ARLETTAZ, *Libéralisme et société dans le Canton de Vaud, 1814-1845*, Lausanne 1980.

sur la liberté des cultes (1826). Si Vinet semble n'avoir jamais éprouvé de bien vives sympathies pour Druey, probablement trop turbulent à son gré, Druey dut sentir se creuser toujours plus le fossé qui, en lui-même, le séparait de Vinet, en particulier dès 1837, quand Vinet fit publiquement état de ses sympathies pour la cause du Réveil, dans son discours d'installation à la chaire de théologie pratique de l'Académie de Lausanne<sup>20</sup>. Cette rupture intérieure était probablement déjà consommée en 1839, quand Druey, qui militait pour l'abolition de la confession de foi, vit Vinet en défendre résolument le maintien<sup>21</sup>. On s'est beaucoup attaché à l'examen de la politique menée par Druey, sans prendre assez garde au fait qu'en matière religieuse il avait des conceptions claires et bien formées. La lecture de ses lettres à Chenevière nous fait précisément redécouvrir combien, sur ce point, ses options et sa sensibilité pouvaient différer de celles de Vinet: leur idée du protestantisme et de sa liberté intrinsèque n'était pas la même.

Druey connaissait-il Chenevière de réputation avant d'entrer directement en contact épistolaire avec lui? Nous l'ignorons. Mais même à supposer que ce ne fut pas le cas, son ami de tendance politique, le chef radical James Fazy, aura pu situer rapidement pour lui les principales caractéristiques du professeur de théologie dont il lui proposait de solliciter les services pour l'aider à résoudre la crise ecclésiastique vaudoise. Dès lors, Druey doit avoir eu trois raisons de faire confiance à Chenevière; deux d'entre elles correspondent exactement à celles que Chenevière avait de ne pas lui mesurer son aide:

Druey avait tout motif de faire confiance à un autre radical, qui était de surcroît théologien. Mais les affinités radicales de

---

<sup>20</sup> Ce discours est reproduit dans A. VINET, *Philosophie religieuse*, Lausanne 1918, p. 129-168. Vinet n'a jamais été à proprement parler un homme du Réveil. Il s'est même montré très sévère pour l'orgueil spirituel de certains de ses représentants. Mais sa piété personnelle avait beaucoup d'affinités avec celle du Réveil. Aussi n'hésitait-il pas, dans son discours de 1837 (auquel Druey a probablement assisté en sa qualité de conseiller d'Etat), à saluer dans le Réveil l'équivalent d'une seconde Réformation.

<sup>21</sup> Vinet avait déjà croisé le fer de sa plume avec *Le Protestant de Genève* (donc implicitement avec Chenevière), en 1832, à propos du maintien ou de l'abolition des confessions de foi (voir VINET, *Questions ecclésiastiques II*, Lausanne 1946, p. LIII-LV, 393-419). Mais Druey lisait-il *Le Protestant* et la *Revue chrétienne* à laquelle Vinet adressa sa réponse? Nous l'ignorons et nous en doutons.

Chenevière étaient en l'occurrence secondaires. Druey avait besoin de sauver la situation. Qu'un professeur de théologie genevois connu pour ses nombreux contacts à l'étranger s'offre à le seconder était une véritable chance. Aucun autre professeur de théologie étranger au canton de Vaud n'a fait pour Druey ce que fit Chenevière.

Chenevière connaissait de longue date et sous tous ses aspects le débat avec les milieux revivalistes. Mais en plus, en 1824, Chenevière n'avait pas mâché ses critiques à l'endroit du Gouvernement vaudois, qui, sous prétexte de maintenir l'ordre, avait gravement porté atteinte à la liberté religieuse. Or Druey jugeait lui aussi sévèrement la manière peu libérale dont le Conseil d'Etat avait voulu régler le problème revivaliste à cette époque-là. Fort de l'approbation de Chenevière quand lui-même devait maintenant en découdre avec les «mômiers» (mais tous les ministres démissionnaires ne l'étaient pas), Druey se sentait raffermi dans son attitude et il pouvait attendre de Chenevière des conseils qui lui épargneraient les faux pas du gouvernement de 1824.

En Chenevière, Druey trouvait non seulement un adversaire résolu des confessions de foi<sup>22</sup>, mais aussi et surtout un théologien réellement conséquent avec le principe protestant du libre examen. Cette attitude tranchait assez nettement avec le conservatisme théologique auquel le régime bernois avait habitué les Vaudois et qui prévalait encore dans cette Eglise au milieu du siècle dernier<sup>23</sup>. Druey aspirait à une pensée protestante considérablement plus libre que ne l'admettait la très grande majorité du corps pastoral dans son canton. Avec Chenevière, il pouvait parler sur ce point à cœur ouvert, sans travestir son discours de formules pieuses, et sans craindre de choquer son interlocuteur par le caractère peu conformiste de son propos. Druey ne s'est donc pas fait faute de lui dire, comme il ne l'a fait sauf erreur nulle part ailleurs, ce qu'il pensait des «mômiers», de la Confession helvétique postérieure, etc. Il affrontait déjà suffisamment de difficultés politiques pour ne pas tenir en public des propos aussi carrés que ceux-là sur des matières religieuses aussi sujettes à contestation.

---

<sup>22</sup> Chenevière est, au XIX<sup>e</sup> siècle, le théologien protestant d'expression française qui a développé le plus clairement et le plus complètement les raisons d'abolir les confessions de foi: *De l'autorité dans l'Eglise réformée ou des confessions de foi*, Genève 1831.

<sup>23</sup> Les lettres de S. Vuilleumier (*op. cit.*) en sont un bon indice.

Mais on comprendrait mal Druey si l'on ne retenait de sa théologie que son allergie aux thèses et aux attitudes du Réveil. Elle n'est que le revers d'une médaille dont l'avvers peut être résumé comme suit: Druey était persuadé que le vrai christianisme est une religion de laïcs, et non une religion de prêtres ou de pasteurs. Dans cette perspective, tous sont sur pied d'égalité quand il s'agit de connaître la vérité divine et de lui obéir. Ainsi écrivait-il le 5 février 1846 à Elise Piguet: «... le moi doit s'identifier à la volonté divine, s'abandonner à cette impulsion de l'esprit universel qui nous fait nous oublier nous-même pour faire ce que la voix intérieure nous commande.» Dès lors, Druey tenait pour irrecevable la prétention des pasteurs à incarner institutionnellement, face à l'Etat et face au pays, toute l'altérité de la Parole; les pasteurs devaient être au service de l'Eglise, dont le caractère majeur, en l'occurrence, était d'être populaire, ouverte à tous, dans la liberté de chacun.

### *Le dossier de documents*

Telle qu'elle nous est parvenue, la correspondance entre Druey et Chenevière compte quarante-huit lettres: vingt-neuf sont de la plume de Chenevière, les autres de Druey, sans oublier une réponse de Druey, peut-être perdue, mais griffonnée au dos d'une lettre de Chenevière. Les lettres de Chenevière, généralement courtes, ont toutes été écrites de Genève; celles de Druey, parfois fort longues (d'une longueur qui étonne, quand on sait les préoccupations d'un homme au gouvernement), ont été envoyées de Lausanne, sauf les deux dernières qui sont datées de Berne, où Druey se trouvait, pour celle du 7 février 1848 à titre de député à la Diète fédérale, pour celle du 30 juin 1851 à titre de conseiller fédéral. Sauf quelques écornures sans gravité, ces lettres se trouvent en général dans un excellent état de conservation.

Lorsqu'ils ont édité la correspondance de Druey<sup>24</sup>, MM. Michel Steiner et André Lasserre ignoraient l'existence de ses lettres à Chenevière. C'est M. Marc Chenevière, de Genève, qui nous en a révélé l'existence. Il les conserve avec l'ensemble des archives issues de sa famille. Dès lors, retrouver la trace des lettres écrites à

---

<sup>24</sup> Cf. *supra*, note 9.

Druey par Chenevière était chose aisée: elles sont conservées à Lausanne-Dorigny, au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Comme nous l'avons signalé plus haut, la première lettre du dossier, due à la plume de Chenevière, n'était pas adressée à Druey, mais à l'homme politique radical genevois James Fazy. Elle figure dans la liasse des lettres conservées par Druey. Dès lors, on peut supposer que Fazy la communiqua à Druey pour le tenir au courant des résultats de la démarche qu'il avait entreprise pour lui auprès de Chenevière.<sup>25</sup>

Le laps de temps (près de deux mois) qui s'est écoulé entre la lettre de Chenevière à Fazy (23 octobre 1845) et la première lettre de Druey à Chenevière (26 décembre 1845), qui était somme toute une réponse à la lettre transmise par Fazy, permet à son tour d'imaginer que le cheminement de l'un à l'autre fut assez lent. Druey n'aurait-il pas mesuré d'emblée combien le secours de Chenevière était providentiel pour sa cause? Rien ne nous permet de répondre à cette question. En revanche, la première réponse directe de Chenevière fut immédiate: le jour même (27 décembre 1845) où il reçut la lettre de Druey<sup>26</sup>. Un tel indice ne trompe pas: Chenevière devait attendre avec quelque impatience que Druey réagisse à ses premières démarches.

Le rythme des échanges fut ensuite, et pendant toute la première moitié de l'année 1846, rapide et soutenu: Druey avait absolument besoin de candidats à présenter pour la prochaine session de la commission de consécration, faute de quoi l'argument des démissionnaires aurait effectivement fait mouche, selon lequel le gouvernement ne pouvait se passer d'eux et devait revenir sur ses décisions. Pour Druey, il y allait non seulement de sa réputation politique, mais du bien-fondé de sa conviction théologique: si le corps pastoral vaudois, comme il le pensait, avait tort de s'enfermer dans son conservatisme théologique, il devait se trouver ailleurs d'autres pasteurs, plus lucides, prêts à reconnaître la justesse de sa politique et assez consacrés à leur ministère pour accepter de venir

---

<sup>25</sup> Les archives Druey déposées au Dpt des Manuscrits de la BCU à Dorigny ne contiennent pas de lettre de Fazy qui aurait accompagné celle de Chenevière qu'il transmettait à Druey.

<sup>26</sup> Plusieurs services de diligence reliaient chaque jour Genève et Lausanne.

combler les vides. Les lettres de Druey montrent à cet égard quelle haute idée il se faisait de l'esprit de service dont les pasteurs auraient dû être animés<sup>27</sup>, et quelles déceptions il dut éprouver devant les exigences matérielles posées par certains des candidats recrutés par Chenevière.

Toutes ces lettres ne se départissent jamais, de part et d'autre, d'une urbanité qui, pour être de l'époque, n'en dénote pas moins une certaine distance entre les correspondants. Mais, au fil des lettres et des rencontres, bien des liens s'étaient tissés. Les deux dernières lettres du dossier montrent à l'envi quelle estime affectueuse avait fini par rapprocher ces deux hommes.

### *L'aide de Chenevière*

Le présent dossier le montre bien, l'aide de Chenevière au gouvernement Druey s'est manifestée de quatre manières :

— Chenevière a payé de sa personne en se mettant à disposition, avec quelques autres pasteurs genevois, pour présider des cultes dans les paroisses vaudoises. Nous n'avons malheureusement pas eu la chance de mettre la main sur des documents (daires, correspondances privées) susceptibles de nous renseigner sur les réactions vaudoises à sa prédication<sup>28</sup>.

— Chenevière a mis au service de Druey ses relations étrangères, en particulier le prince de Linange, pour faire comprendre sa cause auprès de gouvernements étrangers (Prusse, Angleterre). C'était de

---

<sup>27</sup> Le 25.11.1845, Druey avait ouvert ainsi son cœur à sa confidente M<sup>me</sup> Elise Piguet, à propos des textes publiés dans le *Courrier suisse* par certains des démissionnaires : « En lisant ces discours, j'ai ressenti ce que j'avais éprouvé lors de la délégation des classes en 1838 : l'absence de sentiment religieux profond, le manque de foi véritable. Ainsi, il ne m'a pas été difficile de me sentir plus fort qu'eux, parce que moi, j'ai la foi et que je la sens ! »

<sup>28</sup> On peut cependant supposer que la prédication de Chenevière dut être fort bien reçue par certains fidèles, si l'on en croit ce passage d'une lettre écrite par un « homme religieux et grave, en position de bien voir et de bien juger les choses », reproduite par *Le Lien* du 16.7.1846 : « Les pasteurs étrangers sont partout accueillis avec la plus grande joie par des populations qui avaient en partie déserté des temples où on ne leur parlait que de péché originel et de peines éternelles. Elles entendent avec un vrai bonheur les paroles d'amour du vrai christianisme. » Mais rien ne prouve que ce correspondant anonyme ne soit pas Chenevière !

bonne politique helvétique: les «puissances», d'inspiration conservatrice, avaient l'œil sur la Suisse, et l'information trop résolument unilatérale que véhiculaient auprès d'elles les milieux revivalistes aurait pu accroître indûment leurs vellétés d'intervenir dans nos affaires.

— Chenevière a carrément mis la plume à la main de son ami Marc-Antoine Fazy-Pasteur<sup>29</sup> pour qu'il rédige sa brochure intitulée *Examen de la crise religieuse actuelle dans le canton de Vaud*. Ce faisant, il épargnait à Druey ou à d'autres Vaudois directement impliqués dans l'affaire l'inconvénient de prendre eux-mêmes la plume pour exposer leur cause, et il raffermissait sa propre position à Genève.

— Chenevière a procuré à Druey une partie des candidats dont il avait besoin pour regarnir les rangs du corps pastoral de l'Eglise nationale vaudoise. L'examen du registre des *Ministres du Saint-Evangile qui ont été au service de l'Eglise évangélique réformée du Pays de Vaud*<sup>30</sup> montre que Chenevière a pris part au recrutement de tous ceux qui sont venus de France<sup>31</sup>.

### *La recherche de candidats*

Professeur dans une ville qui gardait tout son prestige dans le monde de la Réforme, Chenevière était particulièrement bien placé pour aider Druey dans sa recherche de candidats. L'entreprise n'était pas surhumaine: à cette époque, les facultés de théologie formaient un nombre de nouveaux pasteurs constamment supérieur à celui des postes disponibles dans les différentes Eglises. Cette recherche n'a toutefois pas été aussi aisée que l'aurait laissé supposer le marché de l'emploi dans le domaine ecclésiastique. Voici pourquoi:

---

<sup>29</sup> Homme politique genevois, cousin du chef radical James Fazy. Chenevière a publié en 1857, une année après sa mort, une *Notice sur M.A. Fazy-Pasteur*.

<sup>30</sup> Ce registre établi par Henri Vuilleumier, et complété partiellement par Henri Meylan, est déposé au Département des Manuscrits de la BCU, à Lausanne-Dorigny.

<sup>31</sup> Nous n'avons pas encore eu le loisir d'élucider par quel biais le gouvernement Druey réussit à recruter les nouveaux venus du Jura bernois, voire de Suisse alémanique.

Dans le meilleur des cas, Druey aurait dû pouvoir compter sur des hommes disposés à venir s'installer dans le canton de Vaud par pur esprit de dévouement. Mais à part un ou deux sujets qui, pour des raisons personnelles, pouvaient avoir envie de régler des comptes avec le «méthodisme»<sup>32</sup>, c'est la cause des démissionnaires, et non celle de Druey, qui éveillait généralement les sympathies de l'étranger et pouvait y susciter du dévouement.

La possibilité de trouver immédiatement un emploi dans le canton de Vaud n'était pas nécessairement une aubaine pour les candidats en état de chômage pastoral. Même en acceptant de se rendre dans ce canton à titre plus ou moins temporaire, en attendant d'obtenir un poste dans leur Eglise d'origine, les candidats éventuels craignaient de compromettre leur avenir, voire leur retour dans leur propre Eglise, en se mettant de facto au service d'une cause fort mal vue dans beaucoup de milieux ecclésiastiques en Europe.

Pour gagner la partie de bras de fer ecclésiastique qu'il jouait avec les ministres démissionnaires, Druey aurait dû pouvoir compter sur la venue de candidats de toute première qualité. L'idée-force des démissionnaires était en effet que les «bons» pasteurs étaient ou devaient être tous de leur côté. De toute manière, les «bons» candidats étaient déjà titulaires de postes dans leur propre Eglise. A vues humaines, Druey allait en être réduit à se contenter de candidats de seconde zone, venant dans le canton de Vaud faute de mieux ou dans l'espoir de voir leur «dévouement» récompensé par des avantages matériels. Le problème était donc de persuader malgré tout de «bons» candidats de se présenter devant la Commission vaudoise de consécration.

Les lettres de Chenevière font découvrir combien souvent il a dû se montrer persuasif pour déterminer les hommes qu'il avait trouvés à se présenter dans le canton de Vaud malgré toutes les pressions dont ils pouvaient être l'objet de la part des milieux hostiles à Druey. Il dut l'être en particulier envers le meilleur et le

---

<sup>32</sup> Ainsi le dénommé Eugène Sumichrast, qui avait publié en 1842, à Genève, un libelle intitulé *Le Wesleyanisme et la Bible, ou mon abjuration des doctrines Wesleyennes n'est pas une perversion, mais une conversion à la vérité*. Il fut pasteur à Chavornay (1845-1848), Echallens (1848-1849) et Bex (1849-1850).

plus brillant des candidats qu'il envoya à Druey: Edouard-Scipion Raoux, qui devint professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne après deux ans de ministère paroissial dans cette même ville. En revanche, d'autres candidats éventuels ne répondirent pas à ses démarches, ainsi le dénommé Stillmant<sup>33</sup>, qui prend beaucoup de place dans la présente correspondance. D'autres encore déçurent les espoirs que Chenevière fondait sur eux, par exemple N. Chardavoine, qui fonctionna quelques mois à Cheseaux entre la fin de 1845 et le début de 1846, mais ne fut pas admis par la Commission de consécration<sup>34</sup> et quitta aussitôt le canton.

Du côté des démissionnaires, on s'attendait à ce que Druey doive faire flèche de tout bois et l'on a beaucoup donné à entendre que la volée de consécration de 1846 laissait particulièrement à désirer. En réalité, Druey s'est montré beaucoup plus exigeant quant aux qualités requises des candidats que Chenevière ne s'y attendait. A un certain moment, Chenevière semble même avoir été sur le point de s'en vexer<sup>35</sup>. La seule concession réelle que Druey demanda et obtint de la Commission de consécration, mais après avoir pris l'avis de Chenevière, portait sur la connaissance des langues anciennes: on admit en 1846 un ou deux candidats qui ignoraient l'hébreu<sup>36</sup>. Mais pour le reste, en particulier pour les qualités humaines des candidats, Druey lui-même se montra sans faiblesse, et ses lettres à Chenevière font découvrir avec quelle sévérité il jugea des candidats qui lui semblèrent indûment arrogants ou exagérément cupides. Depuis les débats ecclésiastiques

---

<sup>33</sup> Nous n'avons pas trouvé sur ce personnage d'autres renseignements que ceux qui figurent dans les lettres de Chenevière. Stillmant est la dernière orthographe de son nom qui y apparaît. Elle pourrait donc être la bonne.

<sup>34</sup> C'est donc par erreur que son nom figure dans le registre de Vuilleumier. Ce Chardavoine était un ancien prêtre qui, selon Vuilleumier, n'obtint son baccalauréat en théologie qu'en 1847 à Strasbourg. Dans ses lettres, Samson Vuilleumier parle de lui avec beaucoup de mépris.

<sup>35</sup> Voir *infra*, lettre du 6.12.1846.

<sup>36</sup> Cette concession pouvait parfaitement se justifier envers des candidats déjà consacrés venant de France: quand les cultes protestants y furent enfin officialisés par les Articles organiques de 1802, la formation intellectuelle des ministres était parfois fort médiocre. La Faculté de théologie protestante de Montauban eut besoin de plusieurs décennies pour arriver au niveau que supposait son statut de faculté universitaire. En 1845, l'enseignement des disciplines en relation avec l'Ancien Testament demeurait l'un de ses points faibles.

vaudois de 1838-1839, il ne se faisait plus beaucoup d'illusions sur l'esprit de service et de consécration des pasteurs vaudois. Ses lettres de 1845-1846 à Chenevière et à Elise Piguet montrent que l'attitude des démissionnaires avait achevé de mûrir son sentiment à cet égard. Réaliste et pragmatique, il était prêt à accepter que les nouveaux venus ne soient pas meilleurs sur ce point que ceux dont ils devaient prendre la relève. Mais il ne pouvait tolérer qu'ils soient pires. C'était pour lui une affaire de conscience et de convictions personnelles.

Chenevière aurait beaucoup aimé acheminer vers Druey des candidats dont les options théologiques correspondissent aux siennes et à celles de Druey. Les lettres de Samson Vuilleumier montrent que c'est un des points sur lesquels les pasteurs vaudois de tendance orthodoxe avaient l'œil ouvert avec le plus de vigilance<sup>37</sup>. Mais sa correspondance avec Chenevière nous fait découvrir que Druey ne chercha pas du tout à profiter de l'occasion pour faire entrer son cheval de Troie théologique dans l'Eglise vaudoise. Probablement par calcul politique, il tint au contraire à respecter au mieux les réticences théologiques des membres les plus conservateurs de la Commission de consécration. Mais il ne chercha pas pour autant à écarter les candidats dont la tendance théologique rejoignait la sienne: pour mieux assurer leurs chances devant cette commission, il n'hésita pas à leur recommander la prudence au moment de répondre sur des points de doctrine. Et quand certains d'entre eux, par exemple les frères de Magnin, se montrèrent inutilement provoquants de ce point de vue, il en conclut aussitôt à un grave défaut de sens pastoral.

Si l'on tient compte de l'urgence de l'heure et du fait que certains candidats vinrent au Pays de Vaud avec l'intention arrêtée de n'y pas rester longtemps, on doit en conclure que, contrairement à l'opinion reçue, la volée de 1846 est restée dans une bonne moyenne du point de vue de la qualité des candidats reçus à la consécration ou agrégés au corps pastoral vaudois. Nous ne possédons à cet égard aucune statistique précise. De nombreux indices nous donnent cependant lieu de penser que chaque volée, ou

---

<sup>37</sup> Le 23.3.1846, S. Vuilleumier s'inquiétait par exemple des «doctrines un peu suspectes» du candidat Edouard-Scipion Raoux, cité plus haut.

presque, a eu son lot de candidats reçus qui, par la suite, ont déçu les espoirs qu'on fondait sur eux<sup>38</sup>.

### *Le problème catholique*

Les dernières lettres échangées entre Druey et Chenevière portent essentiellement sur les problèmes posés à la Confédération helvétique par les cantons catholiques et les jésuites. Pour l'essentiel, ces lettres s'expliquent d'elles-mêmes. Quelques brèves indications suffirent à mettre en relief tout leur contenu :

Ces lettres sont pleines des prodromes de la guerre du Sonderbund. Chenevière et Druey y ont adopté une attitude qui annonce déjà clairement le Kulturkampf. Tant à l'égard du problème posé par la fermeture des couvents en Argovie que de celui de l'appel des jésuites à Lucerne, les cantons protestants étaient alors divisés sur la marche à suivre : respecter les souverainetés cantonales et laisser les catholiques maîtres chez eux, ou jouer la carte de la solidarité confédérale ? Les libéraux conservateurs et les milieux du Réveil inclinaient pour la première solution. Chenevière et Druey ont été au contraire les hommes de ce qu'il faut bien appeler un messianisme culturel protestant : laisser le clergé catholique maître sur ses terres, c'était renoncer à faire de la Suisse un Etat moderne, formé de citoyens libres de leurs décisions. Il fallait donc empêcher le parti clérical de perdurer dans son entreprise d'assujettissement des consciences à une caste sacerdotale qui, malgré qu'elle en eût, n'était pas réellement évangélique dans son programme.

Pour toutes sortes de raisons sur lesquelles il est inutile de revenir ici en détail, les jésuites incarnaient aux yeux d'hommes comme Chenevière et Druey la duplicité d'une politique qui enten-

---

<sup>38</sup> Les principaux mécomptes sont venus soit de candidats d'origine germanique qui se rendirent ridicules par leur mauvaise prononciation du français (voir en particulier les remarques de Druey sur Hochdörfer, lettre du 5.10.1846), soit d'une mauvaise appréciation de leur état mental, par exemple avec Guillaume Monod, que la Commission vaudoise de consécration accepta en dépit d'antécédents douteux du point de vue ecclésiastique (H. HEYER, *l'Eglise de Genève*, Genève 1909, p. 493, le désigne comme « ministre » de cette Eglise en 1824, mais le qualifie de « chef de secte à Genève » pour la période 1838-1846 ; selon le registre de H. Vuilleumier, il se croyait à la fin de sa vie une réincarnation du Christ lui-même).

dait revendiquer pour l'Église catholique les libertés démocratiques nouvelles, mais pour qu'elle puisse mieux continuer en son propre sein à lutter contre la diffusion des idées modernes de liberté individuelle et de démocratie. Dans ces conditions, on comprend non seulement que nos deux correspondants aient été d'accord pour s'opposer à la décision lucernoise de confier aux jésuites les écoles de ce canton, mais aussi pour considérer avec d'autres protestants partisans du libre examen que les «méthodistes», voire les démissionnaires vaudois, étaient les «jésuites du protestantisme»<sup>39</sup>: aux yeux de Chenevière surtout, ils avaient, pour parvenir à leurs fins, la même duplicité que les émules de saint Ignace, et pour lui comme pour Druey leur doctrine inutilement obscurantiste aboutissait à un christianisme finalement tout aussi ennemi de la liberté individuelle des croyants que l'étaient les principes ecclésiastiques soutenus par la Compagnie de Jésus.

Pour Chenevière, les menées résolument politiques de l'abbé Marilley, qui avait intrigué contre le pouvoir protestant dès sa nomination comme curé et archiprêtre de Genève en 1843, étaient un cas d'école qui permettait de saisir sur le vif une volonté de puissance de la hiérarchie catholique à laquelle il fallait s'opposer sans hésitation si l'on voulait sauver la Suisse et les libertés civiques qui s'y étaient instaurées.

### *Notre édition*

L'arrière-fond de cette correspondance étant ainsi esquissé à grands traits, il ne reste plus au lecteur qu'à la découvrir par lui-même — peut-être même en oubliant ces commentaires introductifs. Nous la publions in extenso. En règle générale, nous avons respecté l'orthographe des auteurs, sauf quand les fautes d'écriture étaient par trop évidentes. Il semble que Druey ait encore écrit les

---

<sup>39</sup> Charles Coquerel semble avoir été l'un des premiers à avancer cette idée (voir ses lettres signalées en note 9). Druey lui-même a fait à la Diète fédérale, le 24.8.1846, un discours jouant sur ce parallélisme; il commençait ainsi: «Le jésuitisme est au catholicisme ce que le méthodisme est au protestantisme, savoir une exagération, une excroissance, une mauvaise guerre, pour tout dire.» Ce discours est l'une des mises en garde publiques les plus dures et les plus solidement pensées de Druey à l'endroit du revivalisme.

terminaisons de l'imparfait «-oit» et «-oient», là où Chenevière a manifestement utilisé la terminaison plus récente «-ait» et «-aient». L'écriture de Druey prêtant souvent à confusion sur ce point, nous avons systématiquement rétabli les terminaisons devenues usuelles depuis le début du siècle dernier.

Parfois, nos deux auteurs ont recouru à des abréviations. Chaque fois, nous avons restitué les mots dans leur entier, mais en mettant clairement entre [...] les lettres rétablies. Même remarque pour les mots se trouvant partiellement sur des marges endommagées. Quand le déchiffrement d'un mot est resté sujet à caution, nous l'avons indiqué par une note. L'orthographe des noms propres est parfois fort fantaisiste, en particulier celle de Hochdörfer: son nom apparaît en six ou sept orthographes différentes. Pour éviter toute confusion, nous avons choisi de la corriger dès sa deuxième mention dans une lettre de Chenevière. Pour les noms à propos desquels aucune confusion n'était à craindre, nous avons respecté chaque fois le libellé de l'original, ainsi par exemple pour Stillmann (ou Stilmant).

Nous n'avons pas reproduit les signatures dans leur intégralité et les avons seulement signalées par une initiale de chacun des deux protagonistes.

Ayant choisi de publier cette correspondance intégralement, nous devions éviter d'augmenter exagérément le nombre de pages mises à notre disposition. Nous avons restreint notre appareil de notes en conséquence. Nous avons renoncé à toute érudition inutile ou exhaustive, en particulier quant aux références biographiques et bibliographiques, et avons limité nos informations aux seuls renseignements nécessaires à l'intelligence du texte, sans répéter ce que signale déjà notre introduction.

Cette édition n'eût pas été possible sans l'amabilité de M. Marc Chenevière, qui nous a ouvert ses archives familiales et qui a obligeamment accédé à toutes nos demandes de vérification; sans la disponibilité de M<sup>lle</sup> Kaeser, du Département des manuscrits de la BCU; sans la dactylographie de M<sup>lle</sup> Rol, qui a mis au point le texte des lettres et notre propre manuscrit; sans l'accueil que M<sup>lle</sup> Wettstein nous a réservé dans les pages de la *RHV*. A tous, nous disons notre vive gratitude.

BERNARD REYMOND

1. De Chenevière à James Fazy, 23 octobre 1845

Mon cher Monsieur,

Je suis allé deux fois inutilement chez vous pour vous rendre compte de la commission dont vous m'aviez chargé, Lundi à midi  $\frac{3}{4}$ , heure que vous m'aviez indiquée et ce matin à 11 heures. Désespérant de vous voir, je prends le parti de vous écrire.

M. Guillermet<sup>40</sup> est déjà arrangé avec M. Meylan de Rolle, Allamand et Perroy<sup>41</sup>.

M. Teyssaire<sup>42</sup> consentirait volontiers à prêcher tous les Dimanches dans une paroisse pas trop éloignée de Genève, et tous les 15 jours, s'il fallait se rendre à une grande distance.

Vous m'avez nommé M. Chardavoine, ex-curé de Migron, Charente-Inférieure. Je craignais que son appel fût une impression facheuse, et ne soulevât des objections contre le gouvernement; j'ai fait part de mes pensées à M. Fazy-Pasteur qui ne les a pas partagées. Je vous le dis, dans le cas où vous penseriez qu'on peut l'employer, en se contentant de la consécration Catholique<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> François Guillermet était alors « ministre » en attente de paroisse à Genève.

<sup>41</sup> Le pasteur de Perroy était donc chargé temporairement de deux autres paroisses.

<sup>42</sup> Elie Teyssaire était dans une situation identique à celle de Guillermet, d'où la remarque de Druet dans la lettre suivante.

<sup>43</sup> Voir *supra*, n. 34.

J'aurais besoin de détails sur les Cures vacantes, sur les propositions et si je pouvais être de quelque utilité au gouvernement, si mal placé par la passion des Pasteurs du Canton, ça serait avec plaisir.

Agréez, Monsieur, mes sentiments dévoués.

C.

2. *De Druey à Chenevière, 26 décembre 1845*

Monsieur le Professeur,

Permettez-moi de vous exprimer mes remerciements et ceux du Conseil d'Etat pour l'intérêt si bienveillant que vous mettez à nos démêlés ecclésiastiques et pour l'obligeant empressement avec lequel vous voulez bien nous accorder votre concours, en vue d'engager des ministres de votre canton et d'autres pays à venir au secours de notre Eglise nationale menacée par les méthodistes de l'Ecosse, de la France et de Genève coalisés avec les nôtres. J'ai sous les yeux la lettre que vous avez pris la peine d'écrire à M. James Fazy, et, tout en vous priant d'engager M. Teyssaire à prêcher dans notre canton et même, si possible, à accepter un poste, je m'empresse de répondre aux questions que vous adressez.

Si je ne me trompe, il y a environ 80 de cures vacantes, réparties dans les différentes parties du Canton, entr'autres dans les classes de Lausanne et Vevey, de Morges et Nyon, et d'Yverdon et d'Orbe; il y en a à la montagne et à la plaine, à la ville et à la campagne; les unes comprenant une ou deux communes, d'autres embrassant plusieurs communes plus ou moins rapprochées, plus ou moins disséminées; il en est qui n'ont qu'un temple paroissial, plusieurs ont, à côté du temple paroissial, des annexes, c'est-à-dire des temples où le pasteur prêche tous les quinze jours après avoir prêché dans le temple paroissial. Dans toutes les paroisses, excepté dans sept ou huit, il y a un presbytère ou maison de cure fort bien entretenue avec un jardin et quelquefois avec un verger ou tout autre morceau de terre; il n'y a plus de domaines comme autrefois.

En entrant en poste, comme pasteur, nos ministres reçoivent un traitement apprécié en partie en grain en partie en argent, mais payé au numéraire, qui est au moins de 1000 fr. de Suisse (1500 fr. de France) par an pendant les six premières années; ensuite 1200 fr. de

Suisse (1800 fr. de Fr.) par an pendant les six années suivantes; et ainsi de suite, de telle sorte que le plus fort traitement est de 2000 fr. de Suisse (3000 fr. de France)<sup>44</sup>. Dans ces traitements n'est pas compris le logement et le jardin. Les morceaux de terre qui restent encore par-ci par-là annexés aux cures comme témoins des anciens domaines, font l'objet d'une déduction sur le traitement. Ce traitement est payé chaque trimestre par le Receveur de l'Etat. — On compte sept à huit suffragances pastorales comme on les appelait autrefois, où le pasteur ne reçoit que 800 fr. de Suisse (1200 fr. de Fr.) et n'a point de logement ni indemnité de logement. Ce sont des pasteurs de 2<sup>de</sup> classe en quelque sorte. Les suffragants des pasteurs âgés ou infirmes reçoivent 700 fr. de Suisse par an, payés en partie par l'Etat, en partie par le constituant. Deux années comme suffragant comptent comme une année de service pour le calcul du traitement.

Voilà, sauf quelques détails plus corrects, ce qui concerne le matériel de nos cures.

Maintenant, Monsieur le Professeur, voici en gros nos besoins.

Nous désirerions que les ministres qui voudront accorder leur concours à notre Eglise nationale se décidassent à accepter une cure, si ce n'est d'une manière définitive, tout au moins pour quatre ou six mois ou pendant tout le temps que durera l'intérim. Il est bien clair que les ministres qui consentiraient à accepter un poste pour quelques mois ou une année seulement recevraient, outre le traitement ordinaire, une indemnité pour couvrir leurs frais de voyage et de déménagement ainsi qu'une élévation équitable du traitement en raison de la brièveté du temps, car nos traitements pour les premières années sont calculés en vue des augmentations successives à chaque sixième année; il est donc juste que les ministres qui ne jouiront pas de ces augmentations et qui se dévoueront dans un moment critique reçoivent une compensation. Je puis assurer que sans donner dans un luxe ou une générosité qui ne lui est pas permis, le Conseil d'Etat sera équitable et aussi large que possible. Rien n'empêche qu'on ne convienne des arrangements pécuniaires à l'avance avec les ministres qui voudront desservir un de nos postes pendant un certain temps.

---

<sup>44</sup> A titre comparatif, le traitement d'un conseiller d'Etat (gouvernement) était de 2400 fr.

J'oubliais de dire que nos pasteurs peuvent changer de poste dans certaines limites établies par la loi. Du reste, quand le provisoire pourra cesser, on fera une nouvelle répartition des cures entre les pasteurs et l'on aura grandement égard, pour les préférences dans le choix, aux Ministres qui se seront dévoués au service de l'Eglise au moment du besoin.

Il va sans dire que les traitemens provisoires des ministres qui prendront poste pendant un certain nombre de mois seront en rapport avec l'étendue et le nombre de paroisses qui leur seront confiées.

Mais si des ministres ne peuvent accepter de poste de pasteur, même pendant quelques mois seulement, et qu'ils préfèrent se borner à prêcher dans nos temples, tout en demeurant à Genève, le Conseil d'Etat accepterait aussi leurs services. Dans ce cas, ils recevraient une indemnité pour frais de voyage et des honoraires pour leur service: le Conseil d'Etat désire être équitable et aussi large que possible. Oserai-je vous prier de m'indiquer ce que vous pensez qu'on pourrait convenablement offrir aux ministres qui voudront bien prêcher dans notre Eglise?

Un autre point à mentionner, c'est la consécration. Pour pouvoir être pasteur dans le Canton de Vaud, il faut: 1<sup>o</sup> être âgé de 23 ans; 2<sup>o</sup> être Vaudois; 3<sup>o</sup> être consacré ministre dans notre Eglise, ou si l'on a été consacré dans une autre Eglise, cette consécration doit être confirmée par notre Commission de consécration (qui s'assemblera à la fin de janvier prochain). — Le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil, à sa réunion du mois de janvier, un décret qui lui permettra de nommer pasteur, même définitivement, des ministres non vaudois. Quant aux pasteurs nommés provisoirement pendant quelques mois, le Conseil d'Etat peut appeler des non-Vaudois en vertu des pouvoirs temporaires. Il peut aussi, en vertu des mêmes pouvoirs, employer provisoirement des ministres dont la consécration n'aurait pas été confirmée chez nous; cependant il préfère que ces ministres fassent confirmer leur consécration au mois de janvier, afin de couper court à la critique, pour les entourer de plus de confiance; d'ailleurs cela peut leur être utile pour l'avenir. En attendant, ils pourront prêcher; mais pour les baptêmes et les mariages, ainsi que pour administrer la Ste Cène, notre Eglise tiendra à ce que les ministres venus du dehors aient si ce n'est reçu l'imposition des mains chez nous, tout au moins fait

confirmer leur consécration. Je ne présume pas que cela fasse de difficulté.

Vous comprendrez, par ce qui précède, que M. Chardavoine ne pourrait fonctionner dans notre Eglise qu'après avoir reçu l'imposition des mains chez nous; car si notre loi ecclésiastique veut que la Consécration des ministres, consacrés dans une Eglise évangélique réformée, soit confirmée, à plus forte raison entend-elle qu'une consécration dans l'Eglise catholique ne donne pas le caractère de ministre dans notre Eglise réformée. Cependant, Monsieur, si je suis dans l'erreur, veuillez me le faire connaître, car vous êtes plus compétent que moi dans cette matière.

Si M. Monod<sup>45</sup> veut prendre l'engagement positif: 1<sup>o</sup> de s'abstenir de toute prophétie; 2<sup>o</sup> d'éviter ce qui peut ressembler au méthodisme ou à des idées par trop particulières, pour s'en tenir à la doctrine généralement reçue dans les Eglises réformées de la Suisse; — nous le prions de nous accorder ses services. Je lui écrirai directement.

Excusez, Monsieur le Professeur, la forme et l'étendue de ma lettre écrite fort à la hâte au beau milieu d'une commission. Vous voyez que sans avoir l'honneur de vous connaître autrement que par votre réputation, je vous écris sans façon quelconque. Veuillez considérer ce sans-gêne comme une preuve de la considération infiniment distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre dévoué

D.

Vous aurez vu, par *Le Lien*<sup>46</sup>, que la levée de boucliers de nos démissionnaires est autant politique que religieuse, et que derrière ces messieurs il y a les [...] <sup>47</sup> du méthodisme et du séparatisme à Genève, en Suisse et ailleurs: on convoite déjà du regard la *Suisse française* et la *France!*...

---

<sup>45</sup> Guillaume Monod (1800-1897), frère d'Adolphe et de Frédéric, pasteurs en France. Voir *supra*, n. 38.

<sup>46</sup> Bimensuel publié à Paris, *Le Lien* était un périodique de tendance libérale, fondé par Etienne et Athanase Coquerel. Tout au long de l'année 1846, il n'a cessé de diffuser des informations sur la crise vaudoise, dans un sens défavorable aux démissionnaires.

<sup>47</sup> Mot indéchiffrable.

Dans quelques jours, notre Chancellerie prendra la liberté de vous adresser une Collection des principaux documents imprimés relatifs à nos affaires ecclésiastiques<sup>48</sup>. Auriez-vous la bonté de nous donner une liste d'hommes éminens dans le protestantisme en Europe à qui cette collection pourrait être envoyée?

J'espère n'avoir pas été indiscret, en supposant, au commencement de ma lettre, que vous voulez bien intervenir en faveur de notre Eglise nationale, auprès de ministres même hors de Genève. Connaissez-vous en France des hommes de bonne volonté? Peut-être en Alsace, mais c'est à désirer qu'ils n'aient pas trop l'accent allemand.

3. *De Chenevière à Druey, 27 décembre 1845*

Monsieur le Conseiller d'Etat, Président,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance les détails que vous avez pris la peine de m'adresser, au milieu de vos occupations de Titan, sur les ressources des Pasteurs exerçant leur ministère dans le Canton de Vaud. J'en ferai usage; toutefois je crains d'avoir peu de succès, parce que les ouvriers méthodistes sont exclus, et que parmi plusieurs de ceux qui pourraient consacrer leur tems à vos Eglises, leurs opinions aristocratiques s'y opposent; et tous les jours je suis vexé de la passion aveugle que l'on apporte sur les questions qui vous concernent. Il m'est impossible, Monsieur, de ne pas vous regarder comme ceux qui servent un peu de martingalle à nos exagérés, car si je suppose un instant les Conseils du Canton de Vaud sympathisant avec nos Conseils, je ne sais ce que nous deviendrions; je pense les chefs de file des ultramontains. Voilà où nous en sommes réduits. Les mêmes personnes qui dirigent ce qu'ils appellent l'union Protestante<sup>49</sup>, association imprudente et anti-

---

<sup>48</sup> Il s'agit d'un volume de 312 pages imprimé à Lausanne au début de 1846, intitulé *Principaux documents officiels relatifs aux affaires ecclésiastiques du canton de Vaud en 1845*. Ce volume ne comprend ni préface, ni table des matières et se contente de reproduire les documents en question.

<sup>49</sup> Association secrète fondée en 1843, qui entendait grouper les protestants pour la défense de leur foi et lutter contre les progrès du catholicisme.

chrétienne, se portent pour les soutiens des Jésuites. Qui peut expliquer à leur honneur de pareilles anomalies.

J'espère, Monsieur, pouvoir mettre à votre disposition M. Teysseire pour des prédications chaque dimanche, s'il peut s'utiliser dans les communes de notre voisinage. M. Monod est un excellent homme, instruit, doux et nullement méthodiste; mais il prophétise, et sa femme a la tête tournée, il y a 7 ou 8 ans qu'elle assure être enceinte du S. Esprit de l'Eglise chrétienne et quelquefois d'une cathédrale; et les mauvais plaisans prétendent que c'est le clocher qui cotte. Si Monod prenait des engagements, il y serait fidelle, mais sa femme j'en doute, elle risque de le démonétiser.

Je recevrai Monsieur, avec beaucoup de plaisir la collection de documens que vous voulez bien m'annoncer. Voici quelques personnes que je connais intimement et auxquelles il peut être utile d'envoyer des renseignemens, parce que outre leur mérite, presque toutes dirigent des journaux répandus. John Bowring, M.P. à Londres<sup>50</sup>; Bruch, doyen de la Faculté de théologie à Strasbourg. Roehr<sup>51</sup> à Weymar, Bretschneider<sup>52</sup> à Gotha; de Ammon<sup>53</sup> à Dresde; Gebser, surintendant à Königsberg; Raoux<sup>54</sup>, pasteur à Die; Coquerel<sup>55</sup> à Paris; Fontanès<sup>56</sup> à Nîmes; Buisson<sup>57</sup> à Lyon. Peut-être pourriez-vous vous adresser avec avantage à M. Bruch à Strasbourg, pour lui demander des sujets, il connaît l'Alsace, et serait jaloux de protéger votre cause. Mais la France a à peine assez de sujets pour elle. C'est pourtant une belle œuvre à faire. Je regrette bien Monsieur d'être lié par dix mille ficelles. J'aimerais bien vous offrir mes petits services et communiquer une impulsion salutaire à nos chères Eglises Sœurs du Canton de Vaud.

---

<sup>50</sup> M.P. = Membre du Parlement. L'un des plus connus parmi les correspondants étrangers de Chenevière. Dirigeait la *Westminster Review*.

<sup>51</sup> Professeur, superintendant et prédicateur à la cour de Weimar, représentant du rationalisme théologique.

<sup>52</sup> Superintendant, représentant du rationalisme théologique, rédacteur de l'*Allgemeine Zeitung*.

<sup>53</sup> Professeur, rationaliste modéré, surnommé «le pape de Dresde».

<sup>54</sup> Qui devait devenir pasteur, puis professeur à Lausanne.

<sup>55</sup> Athanase Coquerel, pasteur, rédacteur du *Lien*.

<sup>56</sup> Ferdinand Fontanès, pasteur, neveu et collaborateur de Samuel Vincent. Editeur du périodique libéral modéré *L'Evangeliste*.

<sup>57</sup> Eugène Buisson, pasteur.

Je ne vois aucun inconvénient à confirmer la consécration des étrangers qui viendraient vous offrir plus de 4 ou 6 mois; c'est une précaution que nous prenons à Genève. Elle serait surtout indispensable pour M. Chardavoine qui n'a reçu que la consécration catholique. Il faudrait, si vous l'utilisez, le mettre dans un lieu où il pût être surveillé et conseillé. Il a de l'esprit mais la tête chaude; je crois prudent de le placer non seul, mais avec un ou deux collègues.

J'ai fait partir aujourd'hui pour la Bavière<sup>58</sup>, un mémoire de huit pages sur vos affaires ecclésiastiques étrangement défigurées par nos journaux, le *Fédéral*<sup>59</sup>, le *Courrier Suisse*<sup>60</sup> et autres feuilles calomniatrices. J'y raconte les faits en remontant aux causes, en distinguant les motifs d'action, et j'espère jeter du jour sur la question et répondre ainsi à bien des accusations. Il sera communiqué à la Chambre des pairs, par elle au Roi, et par lui à l'Empereur d'Autriche, parce que ces deux autorités sont deux têtes dans un bonnet, et deux têtes prépondérantes. J'ai agi de même en automne pour la question brûlante soulevée à l'occasion des genuflexions exigées des Protestans dans les processions Catholiques; je conclus à ce que l'on n'exigeât des militaires Réformés que la présentation des armes, le plus haut honneur rendu sous les armes, avec le battement aux champs, et c'est le parti que le roi a pris. Mais je ne vous confie ceci qu'en secret, Monsieur, parce que si le Président de la Chambre des pairs, avec lequel je suis très lié, venait à donner le mémoire comme de lui, je ne voudrais pas qu'il y eût contradiction de Suisse, parce qu'elle ne pourrait provenir que de moi; et cela risquerait de fermer une source qu'il est bon de tenir ouverte.

S'il se présente, Monsieur, quelque occasion d'être utile à votre cause, je serais bien heureux de la saisir. Mr Fazy-Pasteur, auquel j'ai dit que j'avais occasion de vous écrire, m'a chargé de vous présenter ses honneurs. Si nous avions dix hommes comme lui dans le pays, nous ne nous trouverions pas Sarniens.

Agréez, Monsieur le Conseiller, mes vœux pour la prospérité de votre Canton, ainsi que mes respects et l'assurance de mon dévouement.

C.

---

<sup>58</sup> Le contact de Chenevière à la cour de Bavière était le prince de Linange, demi-frère de la reine Victoria.

<sup>59</sup> Edité à Genève.

<sup>60</sup> Edité à Lausanne.

4. *De Chenevière à Druey, 31 décembre 1845*

Monsieur le Conseiller d'Etat, Président,

Je suis peiné de bombarder de mes lettres un magistrat accablé d'affaires, mais il importe de communiquer le résultat de démarches qui ont pour but de procurer la prédication de l'Évangile dans une contrée où il est à craindre que quelque partie du troupeau ne se trouve sans culte public.

Je me suis adressé à ceux de MM. les ministres que je croyais disponibles; j'en ai trouvé qui étaient bien disposés; mais, comme on jase de côté et d'autre, il paraît qu'on a eu vent de l'intention de deux ou trois de céder à l'impulsion de leur cœur, et de faire ce que leur prescrivait leur conscience. Il leur a été donné à entendre que leur conduite en cette occasion serait envisagée comme un acte politique, et que ce serait un obstacle à leur nomination au Pastorat, dans un moment où il est probable que deux places vont être vacantes pour raison de santé; et où il y aura élection.

Je vous avoue, Monsieur le Président, que cette manière d'agir m'indigne, et que chaque jour me fait connaître sous de plus lugubres couleurs l'esprit qui anime des gens sous d'autres rapports très-estimables; ensorte que sauf M. Guillermet arrangé avec Monsieur Meylan pour les prédications d'Allamand et de Perroy, sauf M. Chardavoine qui sera disposé à subir les examens et à être consacré avec ceux de MM. les candidats que l'on doit admettre en Janvier prochain, il n'est pas probable que je rencontre ici des hommes prêts à sacrifier leur avenir. J'en suis navré et non surpris.

Maintenant si dans les paroisses voisines de Genève, comme Copet, Commugny, Cran, Nyon, Prangins, Duillier, etc., il y avait des vides de prédication, et que je puisse contribuer à les combler, je le ferais avec un extrême plaisir, et une paix de conscience bien parfaite, que ne pourraient troubler les regards de travers, non plus que les anathèmes de nos exagérés. Je vais donc, Monsieur, vous remettre la note des Dimanches dont je puis disposer *d'ici à Pâques*, et où je serais prêt à prêcher une ou deux fois le Dimanche, pourvu que nous fussions bien d'accord, qu'il n'y eût pas lieu à erreur, et que je reçusse une note écrite des Dimanches pour lesquels on compte sur moi, et du temple où je serais attendu.

Voici la note des Dimanches où l'on pourrait compter sur moi,

Janvier 11	Février 1	Mars 1
18	8	29
25	15	Avril 5
	22	

Il va sans dire que ce serait pour moi une satisfaction, et qu'il ne serait nullement question de rétributions. Seulement j'enverrais à la fin la note des frais occasionnés par le transport.

Je souhaite Monsieur vous fournir ainsi une preuve de l'esprit qui m'anime, non pour la politique, mais pour l'accomplissement des devoirs du Ministre de Jésus-Christ, et je souhaite que vous acceptiez mes services, quelque faibles qu'ils soient, mais les obligations que m'imposent à Genève mes fonctions actives de Pasteur et de Professeur ne me permettent pas de faire mieux.

Puisque j'ai la plume en main, je vous prie, Monsieur, d'expédier la collection de vos pièces officielles relatives à la démission des pasteurs, à S.A.S. Monseigneur le prince de Linange. Non seulement il sera intéressé, mais ce qui importe, il aura à Munich le moyen de redresser des erreurs et d'opposer la vérité aux mensonges dont on abreuve nationaux et étrangers.

Agréez, Monsieur le Président, mes respects et mon dévouement.

C.

5. *De Druey à Chenevière, 3 janvier 1846*

Monsieur<sup>61</sup>,

Le Conseil d'Etat, qui a eu sous les yeux la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 décembre dernier, me charge de vous réitérer officiellement des sincères remerciemens pour tout ce que vous avez bien voulu faire en vue d'engager des Ministres de votre Eglise à fonctionner dans celle du Canton de Vaud, pendant le délaissement où l'ont plongée les Pasteurs qui se sont retirés. Tout en déplorant que vos bienveillans efforts aient été

---

<sup>61</sup> C'est la seule lettre officielle du dossier calligraphiée par un secrétaire sur papier à en-tête du gouvernement vaudois.

paralysés par les menées des ennemis de notre ordre de choses, le Conseil d'Etat ressent une grande consolation de ce que vous, Monsieur, veuillez aider et honorer notre Eglise de votre appui. Il accepte donc avec une vive et profonde reconnaissance les offres que vous m'avez faites de prêcher, aux Dimanches par vous indiqués, dans les paroisses voisines de Genève, comme Coppet, Commugny, Crans, Nyon, Prangins, Duiller, etc., où il pourrait y avoir des vides d'ici à Pâques. La Commission ecclésiastique ou son Président aura soin de vous avertir, assez tôt et chaque fois, du Dimanche et de la paroisse où vous serez prié de monter en chaire. Il n'est pas possible de faire dans ce moment une note ou une indication générale. — Le Conseil d'Etat, Monsieur le Pasteur, apprécie le sacrifice que vous faites à la cause de la religion et à celle de l'Eglise nationale de notre Canton en ne craignant pas de vous exposer à la colère d'hommes que votre dévouement ne manquera pas d'irriter d'autant plus qu'ils sauront mesurer tout ce que votre démarche courageuse et désintéressée a de portée. Mais qu'a-t-on à craindre des hommes lorsqu'on a Dieu pour soi.

Le Conseil d'Etat a accepté les services de Mr. Chardavoine, et de MM. G. Monod et Buchet<sup>62</sup>, Pasteurs vaudois à Genève. Ce sont aussi des hommes de bonne volonté.

Agréez, Monsieur le Pasteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
D.

6. *De Druey à Chenevière, 3 janvier 1846*

Monsieur le Pasteur,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à la lettre officielle. C'est encore pour réclamer vos bons offices. Connaissez-vous M. le

---

<sup>62</sup> Il s'agit probablement d'André Buchet, qui était en réalité d'origine française. Son nom est inconnu du registre Vuilleumier, mais figure au bas d'une lettre envoyée au *Lien* par six pasteurs de nationalité française qui, entrés au service de l'Eglise nationale, protestaient contre les termes offensants que les *Archives du Christianisme* (Paris, de tendance orthodoxe) avaient utilisés à leur endroit (cf. *Le Lien*, 4.6.1846).

Ministre Mochdorf<sup>63</sup>, instituteur à Genève, d'origine bavaroise. Il n'est pas encore bien arrêté et, dans tous les cas, il désire beaucoup qu'on ne sache pas qu'il soit disposé à prendre poste chez nous, cas échéant. Ce que je prends la liberté de vous écrire est donc tout à fait confidentiel.

Excusez mon indiscretion et agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement.

D.

7. *De Chenevière à Druey*<sup>64</sup>, 11 janvier 1846

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je n'ai pu obtenir jusqu'ici de renseignemens sur Mr Hochdörfer, d'origine bavaroise, quoique je me sois adressé à des sommités allemandes, appelées à voir leurs compatriotes. Si je parviens à quelques résultats, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Comme vous manquez de sujets, j'ai fait écrire à Londres à un Belge, Mr Stillman, homme fort distingué, supérieur aux trois que vous a fournis notre ville<sup>65</sup>. Il aura besoin comme M. Chardavoine, actuellement à Cheseau, de la consécration; il a eu maille à partir avec nos Méthodistes. C'est un homme éclairé, qui pourra faire honneur à votre Eglise. Soyez assez bon, Monsieur, pour vous souvenir de ma recommandation, lorsque cet Ecclésiastique se présentera devant vous.

J'ai eu le plaisir de voir l'autre jour Mr le Conseiller d'Etat Vulliet<sup>66</sup>, je lui ai conté que j'avais fait faire la grimace à beaucoup de nos gens d'ici, le premier jour de l'année, lorsque j'avais blâmé hautement depuis la chaire la démarche des Pasteurs démissionnaires de votre Canton. Cette sortie est devenue le sujet de beaucoup d'entretiens, et j'ai vu qu'après examen, les défenseurs de cet acte étrange n'avaient aucun motif à donner, s'ils ne se puisaient dans

---

<sup>63</sup> Il s'agit en réalité de Hochdörfer, agrégé au corps pastoral vaudois en 1845, pasteur à Orbe de 1846 à 1848. Son nom est fort maltraité dans la suite de cette correspondance. Voir notre introduction.

<sup>64</sup> Chenevière a daté cette lettre par erreur de 1845.

<sup>65</sup> Probablement G. Monod, Buchet et Guillermet.

<sup>66</sup> Membre du gouvernement Druey depuis février 1845.

la politique, et dans l'espérance préconçue de culebuter le gouvernement. Voilà un beau motif — pour des Pasteurs — et il devient ridicule quand il échoue.

Je m'étais tenu prêt à partir ce matin, pour me rendre dans celle des églises du voisinage qui me serait désignée, mais je n'ai reçu aucun avis. Je me réjouis du rapport que l'on m'a fait, du nombre croissant d'auditeurs dans les temples depuis ces dernières affaires. Je me plais à croire que le méchant aura fait une œuvre qui l'aura trompé.

Agréez, Monsieur, mes honneurs empressés et mes sentiments dévoués.

C.

8. *De Druéy à Chenevière, 13 janvier 1846*

Monsieur le Professeur,

Dans la lettre officielle que je vous ai écrite, il y a quelques jours, j'ai passé à dessein sous silence ce qui concerne votre mémoire au prince de Linange, afin d'éviter les indiscretions des Bureaux; mais le Conseil d'Etat ne m'en a pas moins chargé de vous exprimer sa vive reconnaissance des renseignements que vous avez bien voulu donner pour faire connaître la vérité sur nos affaires. Ce mémoire ne manquera pas de produire un grand effet, puisque M. James Fazy a écrit à l'un de mes collègues, M. Véret<sup>67</sup>, qu'il a été mis sous les yeux du roi de Bavière et envoyé au prince de Metternich. Dieu veuille qu'il passe sous ceux du roi de Prusse et de la Reine d'Angleterre, afin que l'on sache que le Gouvernement qui est accusé de vouloir anéantir et opprimer l'Eglise nationale fait précisément tout ce qui dépend de lui pour la maintenir dans son intégrité et qu'il lui laisse toute la liberté compatible avec l'unité, la bonne discipline et les lois.

L'envoi des pièces dont je vous ai parlé a été retardé parce qu'on a dû réimprimer quelques documents dont on n'avait plus un nombre suffisant pour les envoyer partout où il est nécessaire, mais

---

<sup>67</sup> Egalement membre du gouvernement Druéy depuis février 1845.

l'expédition ne tardera pas. Tous les hommes distingués que vous avez eu la bonté de m'indiquer en recevront.

J'ai écrit à M. le Doyen Bruch à Strasbourg, en m'appuyant de votre recommandation, pour le prier d'engager des Ministres protestans parlant la langue française à venir occuper des postes dans notre Eglise.

Votre dernière lettre m'apprend que vous avez eu l'obligeance d'écrire à M. Stillmann, à Londres. Le Conseil d'Etat vous remercie beaucoup de cet acte de sollicitude. Si, comme nous le désirons, M. Stillmann veut bien se présenter devant la Commission de consécration, votre recommandation, Monsieur le Pasteur, sera décisive à son égard comme pour tous les ministres que vous voudrez bien nous envoyer.

Veillez avoir la bonté de confirmer à M. le Ministre Guillermet ce que lui écrira probablement M. le pasteur Meylan de Perroy, c'est-à-dire que nous espérons qu'il se présentera à la Commission de Consécration qui se réunira dans le mois de février (et non dans celui de janvier), et que lorsque la consécration aura été confirmée il voudra bien prendre une de nos cures vacantes.

Le ministre d'origine bavaroise (de la Bavière Rhénane) au sujet duquel j'ai pris la liberté de vous demander des renseignements se nomme Hochdörfer, et non pas Mochdorf ni Nochdorf comme je vous avais écrit par erreur. Il m'a donné quelques-uns de ses écrits allemands, mais il parle bien le français et a fait d'excellentes études universitaires à Heidelberg: on voit qu'il est au niveau de la science théologique actuelle. Il donne des leçons dans des familles aristocratiques: voilà pourquoi il désire qu'on ne se doute pas de ses projets.

M. le Ministre George Brezzi<sup>68</sup>, des Vallées du Piémont, qui a séjourné 12 ans à Genève, nous a offert ses services; ils seront acceptés si sa consécration est confirmée. Le connaissez-vous?

M. Fallet, neuchâtelois, qui a étudié jadis la théologie à la Société de l'oratoire à Genève, qui est savant dans les langues bibliques et qui arrive de Petersbourg où il les a enseignées à l'Ecole supérieure des cadets, a aussi offert ses services: ils seront agréés à la même condition, c'est-à-dire que la Commission le consacre.

---

<sup>68</sup> Inconnu du registre Vuilleumier.

M. le Minsitre J.A. Dumas<sup>69</sup>, pasteur adjoint à l'Eglise réformée de Lille, nous a écrit une lettre qui respire le plus vif intérêt pour notre Eglise. Je lui écris pour lui demander s'il serait disposé à accepter un poste dans notre canton. Le connaissez-vous?

M. le Ministre Tanner, d'Hérisau, qui a été quelques années instituteur chez Pestalozzi à Yverdon est déjà provisoirement à Rougemont<sup>70</sup>.

Je vous ai déjà parlé de M. Monod et de M. Bruch. Vous savez ce qui en est avec M. Chardavoine. M. Sumichrast, vaudois, ministre à Spa, a offert ses services. Je crois qu'il a été consacré à Genève. Il a dû donner dans la dissidence, mais il en est complètement revenu.

Enfin, j'ai prié M. Fontanès, pasteur à Nîmes, dont vous m'avez parlé, de bien vouloir se présenter. M. Albert Richard, prof. à Berne, m'a engagé à lui écrire. J'ai aussi pris la liberté de parler à M. Fontanès de l'intérêt que vous témoignez à notre Eglise.

On nous a parlé d'un des fils de M. Malan<sup>71</sup>, qui, de retour d'Ecosse, est profondément dégoûté des églises libres et désabusé sur le compte du méthodisme. Savez-vous ce qui en est?

Voilà, en gros, le personnel que nous avons actuellement en perspective. Il est peu nombreux. Espérons que Dieu nous suscitera encore des ouvriers.

Je viens d'apprendre que la Commission Ecclésiastique, son Président vous a prié de prêcher dimanche à Morges, un peu plus loin que vous ne vous attendiez; mais nous espérons que vous voudrez bien faire ce sacrifice. Il est bon que votre voix se fasse entendre dans ce quartier général de la dissidence, aux portes de la capitale. Plus tard, on pourra s'arranger de manière à ce que vous puissiez prêcher à Nyon et à Commugny en envoyant prêcher ailleurs les pasteurs de ces paroisses. Mais si vous venez à Morges, prenez avec vous votre robe et votre rabout<sup>72</sup>, car les ministres

---

<sup>69</sup> A été pasteur aux Croisettes sur Lausanne de 1846 à 1851.

<sup>70</sup> Il fut renvoyé en 1848.

<sup>71</sup> César Malan (1787-1864) fut à Genève l'un des agents du Réveil calviniste le plus intransigeant.

<sup>72</sup> L'habit avait alors grande importance. Un peu plus tard, le Conseil d'Etat devait interdire aux pasteurs de l'Eglise libre le port de la robe pastorale, réservée aux ministres dûment installés dans l'Eglise nationale.

démissionnaires pourraient bien vous refuser les leurs, comme M. Monnard a refusé la sienne à M. Morin.

Votre jugement sur la démarche de nos démissionnaires a produit un grand et excellent effet. Votre voix a un peu plus de poids que celle des séparés qui sont trop intéressés pour être neutres. Mais nos déserteurs ne réussiront pas plus cette fois-ci que les précédentes à renverser le Gouvernement qui vient de remporter une nouvelle et 4<sup>e</sup> victoire dans les élections communales qui (sauf quelques rares exceptions, par exemple à Yverdon) sont dans le sens déclaré de la révolution de février et partout contre les ministres démissionnaires: au reste, le *Fédéral* est obligé d'en convenir; en termes amers, il est vrai.

Veillez, Monsieur le Pasteur, agréer l'expression réitérée de ma considération distinguée et de mes sentiments dévoués.

D.

9. *De Druey à Chenevière, 16 janvier 1846*

Monsieur le Professeur,

Me voici de nouveau à vous inquiéter pour des renseignements; ce ne sera probablement pas la dernière fois, mais je compte sur la bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves. Veuillez donc avoir la bonté de me dire si vous pensez que les services de M. Richard ancien pasteur en France, actuellement à Genève rue de la Cité n<sup>o</sup> 26, peuvent être acceptés. On nous a dit que M. Richard qui a aussi été instituteur à Genève, excellent homme du reste, pousse la débonnairété un peu loin et aurait même quelques traits de singularité dans l'esprit de nature à nuire à l'efficace de son ministère.

M. le pasteur Raoux à Die nous a fait connaître qu'il serait disposé à donner un enseignement théologique à notre Académie. Comme nos lois sur l'instruction publique sont soumises à révision, le Conseil d'Etat éprouve le regret de ne pouvoir adresser actuellement une vocation à M. Raoux; avant de se déterminer, le Conseil doit attendre de voir ce qu'aura statué la nouvelle loi sur l'Académie. Mais le Conseil d'Etat a saisi cette occasion pour prier M. le pasteur Raoux de bien vouloir se présenter à la Commission

de Consécration qui confirmera sa consécration sans difficulté, et d'accepter un poste dans notre Eglise nationale: cet homme distingué lui rendrait ainsi un très grand service; et ce serait un excellent moyen de se mettre à portée d'être utilisé dans l'enseignement académique.

Pensez-vous, Monsieur le Professeur, qu'il soit bien nécessaire d'exiger la connaissance de l'hébreu, des langues anciennes et des connaissances générales que l'on acquiert à la Faculté des lettres et à celle des sciences, de M. Chardavoine et d'autres théologiens plus ou moins dans le même cas. Sauf meilleur avis, le Conseil d'Etat décidera que la Commission de Consécration pourra consacrer les porteurs de diplômes équivalens plus ou moins à celui de licencié en théologie, les étudiants en théologie ayant deux années d'études et les hommes dans le cas de M. Chardavoine qui prouveront qu'ils possèdent suffisamment les connaissances sur les objets les plus indispensables à un pasteur, tels que: la Bible, la doctrine de l'Eglise nationale évangélique réformée, l'histoire de l'Eglise chrétienne et des dogmes, la morale chrétienne, la prédication et la catéchisation, les devoirs des pasteurs en général. Bien entendu que cette décision ne serait que temporaire, pendant que durera la pénurie des pasteurs. Pour éviter des longueurs et des complications, la Commission de Consécration serait chargée, à l'exclusion de l'Académie, de faire subir les examens aux candidats<sup>73</sup>. A cet effet, la Faculté de théologie y siègerait tout entière avec la Commission ecclésiastique ou ses délégués, les délégués des quatre classes et les experts tant laïques qu'ecclésiastiques nommés par le Conseil d'Etat. Cette commission devrait avoir beaucoup de latitude pour passer sur certaines formes, ou sur certaines insuffisances qui ne tiennent pas [à] l'essence des choses. Voilà un aperçu de ce que nous proposons de faire, sauf examen plus approfondi. Si vous aviez quelque bon avis à nous donner à ce sujet, j'en serais fort reconnaissant et mes collègues aussi.

Veillez, Monsieur le Professeur, recevoir l'expression réitérée de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments dévoués.

D.

---

<sup>73</sup> Sous le régime bernois, la consécration était du ressort de la seule Académie. L'instauration d'une Commission de consécration était une innovation de la loi ecclésiastique de 1839.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je vous prie de ne vous faire aucun scrupule de me mettre à l'œuvre, et je serai très heureux si je puis être de quelque utilité dans une affaire à laquelle j'attache le plus haut prix. Je comprends l'embarras dans lequel la démission des Pasteurs a jeté le Conseil d'Etat, et je désire de toute mon âme qu'il en sorte avec honneur, je l'espère. J'ai fait écrire hier de nouveau à Londres pour hâter l'arrivée de M. Stillmann, et je lui ai fait nommer un autre Ecclésiastique dans le désir de l'attirer chez vous. Je connaîtrai bientôt le succès de cette démarche.

M. Richard, ancien pasteur en France, est un homme honnête, c'est un sot, fort riche d'ailleurs, et je crois Monsieur que dans votre pénurie actuelle, il n'y aurait pas d'inconvénient à le placer au milieu de villageois. Il prêche fort mal, mais il donnera un bon exemple et comblera un vide.

Quant à M. Raoux, je ne puis trop vous féliciter, Monsieur, de ce qu'il vous offre ses services, c'est une bonne fortune. Je le connais intimement, il a été mon disciple pendant quatre ans; il m'a envoyé il y a deux mois un ouvrage intitulé «De la destinée de l'homme» où il y a de la profondeur, de la science, de la justesse d'esprit; très jeune encore, il deviendra un homme très distingué. C'est le cas de faire tout ce que vous permettront vos lois pour tâcher d'accaparer cet homme. S'il n'y a pas moyen de le placer actuellement comme Professeur, vous pourriez lui offrir une cure, à Morges p.e.; il est modéré et antiméthodiste. Si vous pensez qu'une lettre de moi puisse l'engager à se déterminer, une fois que vous auriez pris une résolution à son égard, vous n'avez qu'à me dire un mot, Monsieur, et je le presserai au nom de son amour pour l'Evangile et le Protestantisme.

Je suis grand partisan des études fortes, et je pense que dans notre Communion, où il n'y a ni croix, ni hiérarchie, la science doit être notre décoration; et il importe que dans tout clergé il y ait des hommes savans dans les langues anciennes; mais il n'est point de rigueur que tous les Pasteurs aient approfondi toutes les branches de la science théologique. A quoi sert l'hébreu pour la réussite du ministère d'un Pasteur appelé à donner le lait de la parole et non la viande des forts à des villageois. Je puis vous dire Monsieur que si

M. Chardavoine avait continué à étudier avec nous, nous n'aurions pas exigé l'hébreu. C'eût été le charger d'un fardeau qu'il n'aurait pu porter à son âge. La faculté n'en a pas délibéré en séance, mais je m'en étais entretenu avec mes collègues, et nous avions déjà engagé le professeur d'hébreu à fermer les yeux. Nous n'avions qu'une crainte, c'est que la Faculté de Strasbourg<sup>74</sup> ne consentît pas, à cause de ses réglemens à donner le certificat d'aptitude, pour exercer le ministère en France, à un homme qui ne saurait pas bien l'hébreu, et mal le grec. Mais il s'agit ici d'un Canton Suisse, dans un état exceptionnel, et qu'il s'agit de replacer sur ses pieds. La nécessité n'a point de loi.

Une fois que vous serez sûrs de la moralité et de la bonne tendance des candidats je crois que le mieux sera de les laisser passer, quand même leurs épreuves seraient faibles. Si les examinateurs ont du tact, ils s'apercevront bientôt quelle est la nature des questions qu'ils peuvent adresser aux *patients*. Il s'agit de gagner la partie.

Je crains que M. Guillermet ne se mette pas sur les rangs pour votre consécration, il désire exercer ses fonctions à Genève, et la manière dont on lui a parlé ne lui a laissé aucun doute sur l'exclusion dont on le frapperait, s'il vous aidait dans cette circonstance. Malheureux les hommes qui ne sont pas indépendans à Genève quand les esprits y sont agités, ils ont beaucoup à souffrir. Il faut une dose forte de courage pour résister à l'oppression morale qui pèse sur tous ceux qui ne fléchissent pas les genoux. J'aurai des renseignemens sur M. Hochdörfer, la différence de nom nous avait induits en erreur. Brezzi a été mon disciple, c'est une très petite acquisition, il est des Vallées du Piémont; il ferait nombre. M. Fallet ayant étudié à l'école dissidente<sup>75</sup>, je n'en ai notion aucune. Les élèves de cette catégorie ne venaient à moi, que lorsque fatigués du joug qu'on leur imposait, ils s'étaient décidés à quitter la dissidence pour rentrer dans l'Eglise nationale. J'ai connu un

---

<sup>74</sup> La Faculté de Strasbourg avait alors meilleure réputation que celle de Montauban. Celle de Genève tenait à rester à son niveau d'exigences, afin que les étudiants français faisant leurs études et examens sous sa responsabilité puissent continuer à être admis sans difficultés dans les Eglises de France.

<sup>75</sup> C'est-à-dire à l'Ecole de théologie de l'Oratoire fondée en 1831 par la Société évangélique de Genève pour faire pièce à la Faculté de l'Académie, trop libérale à son gré.

M. Dumas qui a épousé une Demoiselle Peschier de Genève; j'ignore si c'est celui qui est à Lille. Il était jadis pasteur en France, dans le D[épartemen]t de l'Ardèche; si c'est le même, je ne saurais conseiller de l'admettre. Sa femme est encore plus exagérée que lui. Je ne sais rien du fils de M. Malan. A cause du père et de l'influence qu'il exerce sur ses fils, il serait bon de ne le consacrer qu'à bonnes enseignes.

J'ai eu le chagrin d'être obligé de refuser d'aller demain à Morges, à cause de la rigueur de la saison, de la brièveté des jours et de la presque impossibilité dans cette saison de faire le trajet double dans la journée. Au printemps ce sera tout autre chose. J'ai appris à cette occasion que quelques-uns de mes collègues encouragés par mon exemple seraient disposés à prêcher les Dimanches qu'ils ont de libre: Mr. Bedot, Vaucher, Mouchon et plusieurs autres. Je tiendrais beaucoup à ce que vous eussiez Messieurs l'appui moral de notre Clergé. Nous avons quelques fanatiques qui voulaient écrire une lettre de félicitation aux Pasteurs démissionnaires, mais ils ont été en minorité. On a récemment répandu le bruit que je passerais trois jours chaque semaine à Lausanne, et que je prêcherais à la cathédrale tous les quinze jours; c'était dans le but de me susciter des ennuis, et de lâcher contre moi les aristocrates et les méthodistes; mais ils savent aussi que je ne bronche pas et que les obstacles ne sont qu'un coup d'éperons donné à celui qui a foi en la bonté de sa cause.

J'espère, Monsieur, que la reine d'Angleterre aura mon mémoire, le prince de Linange est son frère de mère, et comme il est bon Protestant, je ne doute pas qu'il ne le communique à S.M. Quant au roi de Prusse, je n'ai aucun aboutissant si ce n'est M. le P[asteur] Theremin, mon condisciple, prédicateur de la cour, et fort bien auprès du Roi, mais je crains qu'il ne soit terriblement prévenu. Cependant on pourra aviser aux moyens de succès. Dans les jours de crise, et avec des ennemis acharnés, rien n'est à négliger. En principe je crois plus logique la séparation de l'Eglise et de l'Etat; mais nous ne sommes plus dans des pays neufs, on ne peut mettre en oubli des siècles dont l'influence se fait sentir; et dans ce moment, la séparation serait un grand mal, elle aboutirait à des sectes nombreuses qui se haïraient et finiraient peut-être par en venir aux mains. Ici, à Genève, à cause des catholiques, l'union est indispensable entre l'Eglise et l'Etat; sans elle les catholiques

seraient l'Eglise nationale<sup>76</sup>. D'ailleurs la Constitution de 1842 a été au pouvoir exécutif une puissance considérable dont il a souvent abusé; à présent, il n'y a guère que des avantages. Si vous êtes appelé Monsieur à revoir votre loi ecclésiastique, je vous engage-rais à vous rapprocher de notre mode, seulement en introduisant des laïcs dans le gouvernement de l'Eglise, afin de diminuer les préjugés, l'esprit de caste, et l'ambition du clergé<sup>77</sup>. Tous les clergés se ressemblent, et je n'ai pas plus de foi à douze Pasteurs réunis qu'à douze curés. S'il y avait quelque chose à faire chez vous à cet égard, je serais charmé Monsieur d'en jaser avec vous, et de vous faire profiter de nos fautes et de notre expérience.

Vous m'excuserez, Monsieur le Conseiller, si j'écris à tire de plume. Ne m'épargnez pas, et tout ce en quoi je pourrai vous être bon, me sera doux et précieux.

Mes respects empressés,  
C.

II. *De Chenevière à Druey, 21 janvier 1846*

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de vous écrire Samedi dernier, en réponse aux deux lettres que vous m'aviez adressées le 14 et le 16 cour[an]t. Je prends la plume aujourd'hui pour vous donner les détails que vous m'avez demandés sur M. Hochdörfer, et que je viens d'obtenir. Ce monsieur est né à Vinzingen, près de Neustadt dans la Bavière Rhénane; il a 45 ans, il est marié, et père de six enfants qu'on dit bien élevés. Il a été précepteur, puis Pasteur sept ans à Sempach, en Bavière; à l'occasion de différends qui ont eu lieu alors entre le clergé Bava-rois et le roi, il a été incarcéré environ trois ans et demi. Depuis qu'il est à Genève, il donne des leçons de langue Allemande, dans les meilleures familles, dont il s'est concilié l'estime.

---

<sup>76</sup> En 1815, le rattachement des communes sardes à Genève avait subitement doté ce canton d'une population catholique que les protestants ressentaient comme une menace sociologique.

<sup>77</sup> A Genève comme dans le Pays de Vaud, bien des pasteurs craignaient l'arrivée des laïcs dans les conseils ecclésiastiques pour des raisons théologiques: ils savaient les laïcs moins favorables qu'eux à l'influence du Réveil.

J'ai prié mon fils qui se trouve être maintenant son Pasteur, puisque M. Hochdörfer habite la Servette, hameau dépendant de la commune du petit Saconnex-dessus, de lui rendre visite, de le faire causer et de me communiquer les impressions qu'il aurait reçues. Ces impressions sont toutes favorables, et voici sur quoi elles reposent.

M. H. approuve le mouvement religieux qui s'opère en ce moment dans une partie notable de l'Allemagne catholique<sup>78</sup>. Il blâme en plein la démarche des Pasteurs démissionnaires du Canton de Vaud. Il place le sentiment religieux bien au-dessus de tel ou tel dogme théologique dont on s'entiche.

Il aimerait mieux l'enseignement que la prédication, à cause de la langue, mais dans ce moment, Messieurs, vous avez bien plus besoin de prédicateurs que de Professeurs.

J'avais l'intention de prier M. H. de passer chez moi, afin de vous dire Monsieur, ce que j'en augurais; mais il a dit à mon fils qu'il s'était rendu à Lausanne, qu'il avait eu l'honneur de vous parler; et comme je compte bien plus, Monsieur, sur votre sagacité que sur la mienne, je n'ai plus songé à le mander.

Mais il résulte de tout ce que j'ai appris, que s'il consent à accepter une cure, il n'y a pas lieu à ne pas la lui accorder.

Notre gouvernement vient de recevoir un pauvre salaire de ses concessions incessantes par la nomination de M. l'Abbé Marilley, qu'il a fait conduire à la frontière par des gendarmes, à l'Episcopat de Fribourg, Lausanne et Genève. Il sème si bien qu'il ne doit moissonner que du malheur. Il s'appuie sur les catholiques, il favorise les ultramontains, il désaffectonne les anciens Genevois, il désole les libéraux; à l'extrémité de la Suisse, il est boqué (*sic*) par des adversaires. Je ne crois pas possible d'avoir moins de talent et de manœuvrer plus au rebours du bon sens. Si j'étais laïque, et si je me mêlais d'écrire sur la politique, je le dévisagerais, je le mettrais à nu, je le rendrais haïssable aux yeux de tous, comme il l'est aux miens. Mais je me suis imposé la loi de me borner aux questions ecclésiastiques, et depuis 1817, j'y ai trouvé assez de matière pour être praetor militaris, et pour avoir eu assez d'ennuis et d'adversaires.

---

<sup>78</sup> Allusion à la tendance qui, sous l'impulsion de Döllinger, voulait ouvrir le catholicisme allemand aux exigences de la pensée moderne et scientifique.

J'ai reçu, Monsieur, avec reconnaissance et plaisir toutes les pièces relatives à vos débats ecclésiastiques. Vous les avez aussi envoyées à M. Fazy-Pasteur, qui m'a prié de vous remercier, parce qu'un vif accès de goutte l'empêche de le faire lui-même.

Hier, dans la séance du grand Conseil, M. James Fazy a attaqué la politique du Conseil exécutif. MM. De la Rive le Prof. et Demole le premier Syndic lui ont répondu<sup>79</sup>. Il y a chez beaucoup de personnes un mécontentement profond et un dégoût insurmontable.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

C.

*12. De Druey à Chenevière, 22 janvier 1846*

Monsieur le Professeur,

En vous remerciant infiniment des renseignemens renfermés dans vos deux dernières lettres dont le Conseil d'Etat est fort reconnaissant, je viens vous prier de bien vouloir écrire à M. le Pasteur Raoux, comme vous avez eu la bonté de me l'offrir. Veuillez l'engager de la manière la plus pressante à accepter un poste dans notre Eglise, en lui faisant comprendre que c'est un excellent achemin[ement] à un enseignement théologique dans notre Académie. Pour lui la confirmation de sa consécration par notre Commission ne sera qu'une simple formalité qui consistera à prendre connaissance de ses diplômes et de ses certificats ainsi qu'à entendre un de ses sermons et peut-être un de ses catéchismes: si cette épreuve de prédication et de catéchisation avait quelque chose qui parût ne pas se concilier avec sa réputation et sa position, ce que je ne suppose pas, on pourrait l'en exempter. Du reste, il est possible qu'à l'égard des Ministres consacrés dans les Eglises réformées, nous nous contenterons de certificats et de diplômes, ainsi que d'une conférence sur leur doctrine pour s'assurer, comme le veut notre loi, si elle inspire confiance à l'Eglise nationale. Si M. Raoux nous faisait connaître son acceptation sans trop de retard, il serait très

---

<sup>79</sup> Il s'agit de l'une des escarmouches qui devaient aboutir à la révolution radicale genevoise de 1846.

probablement nommé pasteur à Vevey, peut-être à Morges. Les communications entre Lausanne et ces deux villes sont nombreuses et rapides, de telle sorte que si les fonctions pastorales lui en laissent le temps, M. Raoux pourrait venir donner 2 ou 3 fois par semaine quelques cours à Lausanne pour mettre son mérite en relief. Bien entendu que ce cours serait rétribué équitablement, et qu'aussi longtemps qu'il serait *seul* pasteur à Vevey il aurait, outre son traitement ordinaire un supplément pour le surcroît d'occupations; mais nos paroisses sont à présent chargées de détails: services divers, catéchismes, pauvres, malades, affligés, écoles à [...] <sup>80</sup>, baptêmes, mariages, tenue des registres de l'état civil: cependant on pourrait le décharger de cette dernière obligation pendant quelques mois ou pendant qu'il serait seul pasteur à Vevey (ou à Morges). En un mot, Monsieur, le Conseil d'Etat fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faciliter l'acceptation de M. Raoux: il est surtout fort à désirer que ce pasteur puisse se présenter devant la Commission de consécration lorsqu'elle se réunira au mois de février: ses frais de voyage lui seront remboursés comme de juste. Je lui ai promis les renseignements nécessaires sur la position temporelle et spirituelle des pasteurs de notre Eglise.

J'espère que les démarches que vous avez bien voulu faire auprès de M. Stillmann à Londres seront couronnées de succès.

Ce qui doit augmenter la sécurité de ces Messieurs et des autres Ministres disposés à venir en aide à notre Eglise nationale, c'est que le Grand Conseil a adopté aujourd'hui, en *premier débat* (le second aura lieu vendredi), à une très forte majorité, le projet de décret que lui a présenté le Conseil d'Etat, portant que les Ministres et autres théologiens (y compris les étudiants) que le Conseil d'Etat nommera Pasteurs en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, seront définitivement et seront en tous points assimilés aux pasteurs actuels après l'expiration de ces pouvoirs, quoique les Ministres ne soient pas vaudois ou ne satisfont pas toutes les conditions d'âge et d'études exigées par notre loi pour être consacrés et nommés pasteurs: bien entendu qu'auparavant ils devront être consacrés ou que leur consécration devra avoir été confirmée par la Commission. Ce projet a été présenté, d'un côté, pour lever les doutes et écarter

---

<sup>80</sup> Mot indéchiffrable.

les difficultés que la chicane pourrait élever plus tard, de l'autre, pour fournir au Grand Conseil l'occasion d'approuver l'usage que le Conseil d'Etat a fait et se propose de faire encore de ses pouvoirs, l'occasion de faire une nouvelle manifestation de sa volonté. Notre attente a été pleinement remplie. La Commission du Grand Conseil a été unanime pour proposer d'adopter le décret qui l'a été par une forte majorité de l'assemblée. La minorité se composait de nos aristocrates et autres adversaires systématiques; mais encore plusieurs n'ont voté ni pour ni contre. Deux autres des plus habiles ont expliqué pourquoi ils s'abstenaient; ce qu'ils ont dit signifiait: que le Conseil d'Etat se tire comme il pourra de l'impasse où il s'est jeté. Si je voulais jouer sur les mots, je dirais, en effet, que le Conseil d'Etat ne peut pas sortir de l'impasse, 1<sup>o</sup> parce qu'il en est déjà sorti le 19 Nov[embre] (jour des pleins pouvoirs, ou plutôt le 12, le jour où nos démissionnaires ont commis un acte qui a soulevé la majorité du peuple contre eux); 2<sup>o</sup> parce que ce n'était par conséquent pas une impasse pour le Conseil d'Etat, mais bien pour les démissionnaires. Maintenant la crise est surmontée, il ne reste plus que des embarras de détails et d'exécution qu'il faut écarter. J'ai surtout insisté sur ce que la retraite de nos démissionnaires est l'œuvre de cette propagande séparatiste qui travaille les Eglises réformées dans le monde entier et dont le foyer est en Ecosse, dans l'Eglise soi-disant libre. La Commission a exprimé dans son rapport mais d'une manière très négative le vœu que les démissionnaires profitent des facilités que le Conseil d'Etat leur a accordées pour rentrer, mais ce vœu n'est qu'individuel et n'est que la répétition de ce que le Conseil d'Etat a dit et répété, encore dans sa circulaire du 26 décembre. Un membre de l'assemblée, M. Détraz<sup>81</sup>, méthodiste qui agit sous l'inspiration de M. Rivier<sup>82</sup> et des autres ministres séparés, a proposé que le Grand Conseil adresse expressément aux Ministres démissionnaires l'invitation de rentrer au sein de l'Eglise nationale: cette proposition a été appuyée à voix basse et fort timidement par 3 ou tout au plus quatre membres de l'assemblée; comme le règlement veut qu'une proposition soit appuyée par cinq membres au moins, la proposition de M. Détraz n'a pas été mise en

---

<sup>81</sup> Un laïc.

<sup>82</sup> Egalement laïc, préfet de Lausanne en 1834-1837, Théodore Rivier devait être un des principaux promoteurs de l'Eglise libre en 1847.

discussion, elle est comme expirée par les lèvres de quelques enfans perdus de l'opposition aristocrate. Cela est significatif.

C'est d'autant plus significatif que nos Ministres récalcitrans ont beaucoup travaillé et fait travailler pour obtenir du gouvernement la construction d'un pont d'or. On a même cherché à me circonvenir: on voudrait que le gouvernement fît des concessions de principe, en d'autres termes qu'il donnât les mains à ce qui le renverserait inmanquablement, car notre peuple est en majorité, très grande majorité, décidément opposé à toute concession de ce genre; il trouve même que le Conseil d'Etat a été bien loin dans ses invitations bienveillantes. Un pas de plus provoquerait un soulèvement. Ce qui s'est passé dimanche à Montreux, à Montricher et à Pampigny<sup>83</sup>, quoique fort à regretter sous certains rapports, est une preuve claire et nette que le peuple ne veut absolument pas d'une Eglise qu'on cherche à ériger en vue de renverser l'Eglise nationale.

Si les démissionnaires demandent à rentrer de leur propre mouvement et sans condition ni réserve, le Conseil d'Etat pourra admettre les moins compromis, mais à aucun prix ceux qui ont répondu d'une manière négative et quelquefois insolente à nos invitations. Il est sûr qu'un certain nombre de nos égarés se mordent les doigts et désirent rentrer; mais le pas coûte à leur amour-propre. La peur que leur inspire la consécration extraordinaire et surtout l'appel de ministres étrangers déterminera sûrement un bon nombre de fugitifs à rentrer au bercail. Mais je tiens beaucoup à ce que nous puissions placer plusieurs ministres étrangers, soit pour que la leçon soit sensible et profitable, soit pour introduire un meilleur esprit dans le clergé vaudois qui, en général, est fort arriéré. Il importe que nos faiseurs de 12 novembre apprennent que ce n'est pas seulement *pour la forme* qu'on donne sa démission: il y va de l'avenir de l'Eglise, de l'Etat et du pays.

Mais vous ne sauriez vous faire une idée des intrigues et des calomnies de tout genre que l'on dirige contre les ministres qui seront consacrés en février. M. Buchet, actuellement à St-Cergues, est accusé d'avoir dit qu'il arrive des Cévennes où il a prêché tantôt

---

<sup>83</sup> Dans ces trois localités, des réunions religieuses organisées, de manière plus ou moins improvisée, par des pasteurs démissionnaires, avaient été entravées, non sans violence, par des éléments radicaux de l'endroit.

le protestantisme aux réformés, tantôt le papisme aux catholiques. On grossit les prophéties de M. Monod. Le pauvre Chardavoine est surtout l'objet des cancanes : on prétend qu'il a prêché sans apropos contre le culte de la Vierge ; cependant il a été bien accueilli à Cheseaux où l'on goûte surtout ses catéchismes. Dans son zèle de néophyte, il serait bien capable d'avoir brisé quelque lame contre Rome. Il n'y a rien d'étonnant à ces clabauderies : n'a-t-on pas trouvé le moyen de noircir M. Simonin<sup>84</sup> actuellement à Rolle et M. Wulliémoz<sup>85</sup> à Montreux, sans doute parce que son astre a éclipsé celui de Monnard<sup>86</sup>. Il n'y a pas jusqu'à vous, Monsieur le professeur, qu'on n'incrimine : vous êtes socinien<sup>87</sup>, vous cherchez à inonder notre église de vos adeptes et le Conseil d'Etat est votre instrument ; on vous compare à Strauss<sup>88</sup>... Tout cela ne nous émeut guère, mais il est bon d'entendre des ennemis, on apprend toujours quelque chose, entre autres à être prudent.

Revenons au personnel des candidats.

Ce que vous me dites de M. Hochdörfer me confirme dans le jugement que j'en avais porté, quoique sa brochure sur la peine de mort et ses idées sur la réforme sociale ne me satisfassent guère. Le malheur est qu'il préfère enseigner que prêcher.

Les renseignemens arrivés sur l'excellent M. Richard sont si peu encourageans que le Conseil n'a pas pu se résoudre à accepter ses services. Je me réserve de lui écrire pour rendre le refus moins désagréable. Je saisirai cette occasion pour vous exposer que nos *villageois* sont beaucoup plus difficiles sur la prédication qu'on ne le

---

<sup>84</sup> Simonin, d'abord pasteur à Aubonne, avait été au moment de la démission de 1845 parmi les temporisateurs.

<sup>85</sup> Il s'agit en réalité de Jean-Charles Vulliémoz, qui avait été prédicateur dissident de 1828 à 1835, mais adhéra de tout cœur, en 1845, à la révolution de Druey.

<sup>86</sup> Professeur de littérature à l'Académie, avant d'être démissionnaire en 1844, Charles Monnard était redevenu pasteur à Montreux et fut du nombre des démissionnaires de 1845. Son passé académique lui conférait une audience enviable.

<sup>87</sup> C'est le grand reproche que, depuis Voltaire, on adressait aux pasteurs de Genève, ce qui revenait à les accuser de refuser la divinité du Christ. Chenevière était très libre de pensée, mais se défendait d'être effectivement « socinien ».

<sup>88</sup> D. F. Strauss avait publié en 1835 une *Vie de Jésus* dans laquelle il soutenait, sans mettre en doute l'historicité de Jésus, que les récits évangéliques sont des mythes engendrés par la communauté chrétienne primitive. Il était très connu en Suisse depuis son appel à la Faculté de théologie de Zurich, en 1838, bientôt suivi d'une hâtive mise à la retraite. Son nom était devenu l'équivalent d'un épouvantail théologique pour les milieux conservateurs.

suppose. Ils n'aiment pas les discours académiques, non plus que les sermons qui endorment ou mal débités. D'ailleurs, dans les villages il y a quelquefois une autorité qui a des prétentions à respect faute de titres de noblesse remontant à Charles-Magne, elle est critiqueuse et jugeuse.

Connaissez-vous M. H. Jaquier<sup>89</sup>, pasteur de l'Eglise réformée de Bayonne? Natif de Féchy, il a obtenu à Paris le grade de Bachelier ès lettres, à Strasbourg celui de Bachelier en théologie de la faculté protestante. Il est depuis 12 ans pasteur en France. C'est un homme très-fortement prononcé contre la retraite des novembri-seurs<sup>90</sup>; il nous a offert ses services en termes francs et loyaux. Ce ministre est très connu de M. Coquerel<sup>91</sup> ainsi que de M. Gabriac président de Consistoire à Orthez. Nous l'avons prié d'arriver bien vite. Il écrit que la majorité incontestable et très forte des ministres réformés de la France est contre notre clergé démissionnaire<sup>92</sup>.

J'ai très instamment recommandé au Président de notre Commission ecclésiastique, M. le Conseiller d'Etat Fischer, de profiter du bon vouloir de MM. les pasteurs de Genève. Je mets le plus haut prix à l'appui moral de votre clergé. Malheureusement M. Fischer, homme excellent du reste, est un peu trop phlegmatique. Mais enfin je lui ai fait donner de l'épée dans les reins par le Conseil. Il doit avoir écrit ou écrira à MM. Bedot et Vaucher-Mouchon que vous avez eu la bonté de m'indiquer. Oserai-je vous prier de me faire connaître les noms des autres ministres bien disposés dans votre république? Il serait bon pour faciliter les relations entre vos pasteurs et les nôtres, qu'il s'établît entr'eux des correspondances directes. C'est dans ce sens que la Commission Ecclésiastique a été chargée d'écrire à MM. *Archinard*, à Nyon et Prangins, *Vermeil* à Commugny, Coppet, etc., *Bernard* à Gingins, etc., ainsi qu'à d'autres pasteurs de la Côte. Tous ces Messieurs ont deux paroisses et des annexes. Qu'ils profitent donc de la bienveillance de leurs frères de Genève. Poussez à ces relations directes, vous rendrez un grand service.

---

<sup>89</sup> Pasteur à Vevey, 1846-1858.

<sup>90</sup> C'est-à-dire des démissionnaires dont l'acte définitif de rupture datait de novembre 1845.

<sup>91</sup> Druet avait donc pris contact avec A. Coquerel.

<sup>92</sup> A ce moment-là, l'opinion protestante française était au contraire plutôt favorable aux démissionnaires.

Puisque vous me fournissez le moyen de vous parler encore du Mémoire que vous avez pris la peine d'écrire sur nos affaires et que vous avez envoyé au Prince de Linange, il me vient à l'esprit de vous demander par quel moyen il pourrait être mis sous les yeux de Louis-Philippe et sous ceux de M. Guizot<sup>93</sup>? J'ai toujours désiré en avoir une copie, mais malgré le sans-gêne auquel vous m'avez autorisé, j'ai craint d'être indiscret en vous adressant une demande pareille.

Votre gouvernement est, en effet, placé dans une position difficile par l'élection de M. Marilley à l'épiscopat de Fribourg, Lausanne et Genève; la *Revue*<sup>94</sup> d'aujourd'hui renferme à ce sujet des considérations fort justes; mais si M. Aebi eût été nommé, la difficulté subsisterait sous une autre forme<sup>95</sup>. Au fond, il y a deux principes en présence, et la légation seule (je le sais) ne vous épargnera pas les embarras<sup>96</sup>, car elle aussi a son principe, l'ultramontanisme, à soutenir. Avec une énergie plus intelligente, votre gouvernement aurait pu, je le crois, obtenir une meilleure position. Aujourd'hui c'est difficile, sur-tout à cause des communes cédées par la Savoie. Ma foi, quand Genève retrocéderait ces cors aux pieds, pour obtenir une position plus décidément protestante, ce serait peut-être le mieux: il vaut mieux être petit en étendue territoriale que de nourrir dans son sein des éléments délétères. Mais je ne connais pas assez le détail de vos affaires pour émettre un jugement.

Il me tarde beaucoup d'avoir occasion de faire votre connaissance personnelle. Si vous venez prêcher à Morges et que je sache le jour, je me ferai un plaisir d'aller vous entendre. Si plus tard, je vais à Genève, votre police ne m'arrêtera pas comme un révolutionnaire dangereux. Avec ma considération sans réserve, je demeure votre dévoué.

D.

---

<sup>93</sup> Protestant convaincu, Guizot était alors ministre des Affaires étrangères, mais dirigeait en réalité le gouvernement de Louis-Philippe.

<sup>94</sup> La *Revue de Genève*, journal radical fondé en 1842 par James Fazy.

<sup>95</sup> Curé de Fribourg dès 1826, Pierre Aeby avait été le rival malheureux de Marilley pour l'évêché de Fribourg. Il fut expulsé de Suisse en 1848 pour menées ultramontaines.

<sup>96</sup> Druéy fait vraisemblablement allusion ici au fait que le nouvel évêque, banni de Genève quand il en avait été nommé curé, pouvait ne pas mettre les pieds dans cette ville, mais l'administrer épiscopalement par l'intermédiaire d'un légat.

Connaissez-vous quelqu'un en Suède et au Danemark à qui nous puissions adresser la Collection que vous avez reçue. Mille pardons de mes longueurs.

*13. De Druey à Chenevière, 23 janvier 1846*

Monsieur le Professeur,

Je ne veux pas manquer de vous faire connaître que le Grand Conseil vient d'accepter en second et dernier débat le projet de décret assurant l'existence future des ministres étrangers qui seront nommés pasteurs, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

Dans la même séance, il a écarté à la presque unanimité la demande de revoir la loi ecclésiastique de 1839.

Arrivé à ce point de ma lettre je reçois la réponse de M. Raoux qui serait disposé à accepter un poste dans notre Eglise, mais qui ne peut se déterminer avant de savoir quel poste on lui assignera; il désire une ville où il y ait des ressources littéraires ou une ville rapprochée de Lausanne; il tient à savoir quel sera son traitement, et je crois que ce n'est pas la théologie, mais bien la philosophie ou la littérature qu'il désire enseigner. Ces considérations sont pour [moi] une raison de plus de vous prier de nouveau d'insister auprès de M. Raoux. Vous pouvez lui dire qu'il aura Vevey ou Morges ou telle autre paroisse encore plus à la portée de Lausanne; que s'il se déterminait à venir on pourrait lui assurer un traitement de 1400 fr. de Suisse (soit 2100 fr. de Fr[ance]) au moins ou pour les fonctions pastorales avec une tranche d'enseignement académique, ou par d'autres arrangements; qu'il pourra être utile dans l'enseignement de la philosophie autant que dans celui de la théologie.

Un point qu'il importe de lui expliquer, c'est la nécessité de faire confirmer sa consécration par notre Commission et, à cet effet, de se présenter devant notre Commission en février avec ses certificats et des diplômes; je crois vous avoir déjà dit qu'il sera indemnisé de ses frais de voyage: il serait donc très bon que dans tous les cas, sa consécration pût être confirmée, car nous ne pouvons pas le placer comme pasteur avant que cette formalité ait été remplie.

Veillez, Monsieur le Professeur, agréer l'assurance réitérée de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement.

D.

14. *De Chenevière à Druey, 24 janvier 1846*

Monsieur le Président,

J'ai écrit hier immédiatement après la réception de votre lettre du 22 ct à M. Raoux, pour le prier avec instance de venir à vous, et d'arriver en Février; je vois par votre lettre du 23 que je reçois à l'instant même, que je n'ai omis aucune des recommandations, aucun des renseignements que vous m'indiquez, sauf les honoraires de 2100 f. parce que vous me disiez avoir écrit ce qui concernait les avantages temporels. Je lui indiquais précisément Morges et Vevey comme pouvant être l'une des cures voisines de Lausanne, qu'il pourrait desservir, tout en donnant au besoin un cours dans la Capitale. J'espère que M. Raoux qui est bien disposé cèdera à nos instances; il vous écrira sans doute, Monsieur, mais pour plus de précautions, dès que j'aurai sa réponse, je vous la transmettrai.

Le nombre de Pasteurs qui osent se déclarer pour votre Eglise est bien petit. On a effrayé MM. Teysseire et Guillermet dont j'avais la parole; on y met un acharnement incroyable. Je connais un individu auquel vous avez envoyé les pièces concernant les affaires eccl[ésiastiques], je lui ai demandé ce qu'il en pensait, il m'a dit qu'il n'y avait pas seulement jeté un coup d'œil, et il juge avec une extrême sévérité. C'est bien la passion.

J'ai vu hier M. Bedot<sup>97</sup> qui m'a dit qu'il prêcherait volontiers à Lausanne, quand il saurait que cela ne déplaît pas à MM. les Pasteurs de cette ville. Nos adversaires sont à l'affût tous les Dimanches pour s'assurer si je suis parti; ils commencent à se frotter les mains de ce que je ne suis pas encore allé, et ils disent que j'ai changé d'avis et que je n'ose pas. Vous savez Monsieur que je ne tiens point à prêcher dans une ville, et que je suis loin de dédaigner les villageois; ainsi j'irai où l'on m'enverra, pourvu que je puisse faire l'allée et le retour le même jour. En Mars ou en Avril, je pourrai aller plus loin, mais jusque là il est plus prudent pour la santé de ne pas trop s'éloigner de Genève.

Je ne suis nullement surpris des caquets et cancans des méthodistes, depuis 1817 que je leur ai tenu tête à Genève, et longtems tout seul, ils m'ont accoutumé à leurs dits, redits et calomnies; ils

---

<sup>97</sup> Pasteur à Genève.

ne m'ont épargné sous aucun rapport, et je répète avec un Empereur Romain dont on avait mutilé les statues, je ne me sens point blessé. C'est même un bon symptôme que l'obligation où ils se trouvent de se réfugier dans la calomnie pour nous combattre; c'est une preuve qu'ils n'ont rien de bon, de vrai et de solide à dire.

Quant au socinianisme, il n'y a rien de fondé, aucun des Eccl[ésiastiques] que j'ai eu l'honneur de vous recommander Monsieur, n'est Socinien, pas plus que moi. J'aurais autant aimé Richard que Buchet; quant à l'accusation d'avoir prêché le papisme et le protestantisme, c'est absolument faux; *il* était à Mialet dans les Cévennes. Le président de son Consistoire m'a écrit et ce n'est point pour ce fait qu'il est revenu à Genève. J'ai eu hier la visite de M. Hochdörfer, dont j'ai été fort content. Je ne connais pas ses écrits. Je crois qu'il accepte la cure, il doit vous écrire, Monsieur, au premier jour. Le décret arrêté voté hier doit encourager les étrangers et décourager les démissionnaires. Je ne connais pas M. H. Jaquier, Pasteur de Bayonne; mais je désire que vous acquériez quelques Pasteurs français, ils réveilleront votre clergé qui sommeillait. Je n'ai pas de relations en Suède et en Dannemarck. M. Fazy-Pasteur toujours malade me disait hier que vous feriez bien, Monsieur d'adresser le recueil de vos pièces à l'association de Gustave-Adolphe<sup>98</sup>; ce serait un moyen d'en procurer la connaissance au roi de Prusse. Dès que les jours seront plus longs, je me propose d'aller passer un jour à Lausanne, j'aurai l'honneur de vous rendre mes devoirs, Monsieur, et dans une heure de conversation on en dit plus et on s'entend mieux que par lettre. Ici les aristocrates sont irrités des succès de votre révolution et de votre gouvernement, au point de rêver d'un jour à l'autre votre culbute. Il importe infiniment à la Suisse et à Genève que l'ordre actuel se prolonge; j'espère que d'ici à peu de mois vous aurez un puissant auxiliaire dans Berne.

Agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les plus dévoués.

C.

---

<sup>98</sup> Le Gustav-Adolf-Verein se consacre au soutien de la cause protestante dans le monde, en particulier dans les pays de diaspora. Fondée en 1832, élargie en 1842, c'était (et c'est toujours) l'une des plus puissantes associations protestantes d'Allemagne.

15. De Druey à Chenevière, 2 février 1846

Monsieur le Professeur,

Quoique vous le sachiez peut-être déjà, je ne veux pas manquer de vous annoncer la bonne, l'excellente nouvelle: que M. Raoux accepte un poste de Pasteur dans notre Eglise nationale et qu'il ne tardera pas à arriver. Comme vous avez puissamment contribué à cette heureuse détermination, je vous en exprime, Monsieur le Professeur, ma profonde gratitude et celle du Conseil d'Etat: c'est un immense service que vous avez rendu à notre Eglise. M. Raoux sera placé à Vevey, si ce n'est à Lausanne, et, dans tous les cas, on le priera de donner un cours de philosophie, par exemple un cours de philosophie de la religion, à l'Académie. Les journaux de nos séparatistes ne diront pas que c'est du *rebut*, comme ils se sont permis de le publier en parlant des ministres qui nous ont offert leurs services.

Voici quelques nouvelles et quelques recours à vos bons offices.

Regrettant que le Conseil d'Etat n'ait pas agréé les offres de M. Richard, je ne me suis pas pressé d'écrire à cet excellent homme, ne me souciant pas trop de lui faire du chagrin. Ainsi que je l'espérais, le Conseil d'Etat est revenu de sa décision, et j'ai écrit il y a quelques jours à M. Richard pour le prier de venir.

On est très content de M. Buchet à St Cergues, de M. Chardavoine à Cheseaux et surtout de M. Monod à Morges.

Vous connaissez M. Girard<sup>99</sup>, vaudois, qui a étudié à Genève, a eu des démêlés avec M. le prof. Cherbuliez au sujet des doctrines socialistes. Il est actuellement Pasteur à Luneray, près de Dieppe. Peut-être offrira-t-il ses services? Qu'en pensez-vous? Croyez-vous qu'on réussisse à le décrier comme apôtre du communisme?

M. Crottet<sup>100</sup>, de Genève, actuellement pasteur à Pons et qui a étudié à votre Académie, a aussi fait ses offres. Veuillez avoir l'obligeance de me dire ce que vous en savez.

Je vous adresse la même prière à l'égard des deux candidats suivans:

M. A. Bastide, français, qui a étudié à Genève de 1835 à 1840; il a été gradué à Strasbourg, consacré en 1841, et a desservi quelques

<sup>99</sup> Né à Clairac. Fut pasteur à Aigle (1846-1854) et à Gryon (1854-1862).

<sup>100</sup> Pasteur à Pons (Charente-Inf.) 1836-1846, à Yverdon 1846-1864.

Eglises réformées de France; après quoi il a travaillé à la rédaction du *Lien*. J'ai lu de lui un excellent sermon sur le Christianisme et un assez bon sur le méthodisme. Il ne sépare la foi ni de la raison, ni de l'amour, ni des œuvres.

M. H. J. Grandhomme, candidat en théologie, né en 1809, dans le Grand Duché de Hesse-Darmstadt, actuellement instituteur à Genève, rue de la Cité n° 215. Il a été pendant quelque temps instituteur dans une maison particulière à Payerne.

Espérez-vous recevoir bientôt des nouvelles de M. Stillmann, de Londres? Il a le temps d'arriver pour la fin de février. Comme il est ministre et sur-tout bachelier ou licencié en théologie, on n'exigera de lui aucun examen scientifique, mais l'exhibition des certificats et diplômes scientifiques et moraux, ainsi qu'une prédication et un exercice de catéchisation.

Le diplôme de Bachelier en théologie à Strasbourg équivaut-il au même grade à Genève ou à celui de licencié en théologie à Lausanne?

Est-il vrai que le Ministre des Cultes en France ne confirme jamais la première nomination de Pasteur d'un ministre par un Consistoire que sur la preuve que l'élu est porteur d'un diplôme de Bachelier en théologie? de telle sorte qu'une ordonnance royale confirmant une nomination de Pasteur peut tenir lieu d'un diplôme de Bachelier?

La consécration extraordinaire et l'appel de ministres étrangers fait faire une terrible grimace à nos démissionnaires et à ceux de leurs amis qui sont rentrés. On travaille prodigieusement par dessous terre. Bientôt, peut-être demain, va paraître in 4<sup>o</sup> une sorte d'adresse, intitulée: *Les Pasteurs et les Ministres démissionnaires à leurs paroissiens*: c'est rempli de mensonges; on prétend que le Conseil d'Etat s'est substitué à Jésus-Christ, que les démissionnaires n'ont pas quitté l'Eglise nationale, etc. On sera en mesure de paralyser cet acte de désespoir. Et paraîtra aussi le formulaire d'une confession de foi pour l'Eglise qui se dit libre.

Ceux des démissionnaires rentrés dans l'Eglise qui écument<sup>101</sup> avec leurs amis du dehors, nous demandent, sous le nom de garanties, des déclarations et des changemens à la loi ecclésiastique qui

---

<sup>101</sup> Mot difficilement lisible, transcription sujette à caution.

équivalent à un passe-expédient du gouvernement. C'est assez vous dire que ces demandes ne seront pas accordées. Nos écossais<sup>102</sup> font tout leur possible pour ébranler, effrayer, dégoûter les ministres venus de l'étranger; on a été jusqu'à offrir de l'argent et une pension à l'un d'eux; le fait n'est probablement pas isolé. Le peuple s'irrite de plus en plus contre les démissionnaires et les tentatives de séparatisme, preuve en sont les escarmouches de Montreux, de Montricher et de Pampigny.

Je demeure avec la considération la plus distinguée, votre dévoué

D.

On a eu sans doute du plaisir de vous entendre hier à Nyon. Dieu veuille que M. Fischer vous appelle plus souvent. Il y aura bien eu de la colère en certain coin de Genève.

Nous sommes à chef de notre loi sur l'organisation judiciaire.

On voit chaque jour se présenter à la porte du bercail des brebis politiques des yeux des quels les écailles viennent enfin de tomber. Notre collègue est rentré dans l'ordre; nous avons un nouveau directeur ferme, intelligent et dévoué au Gouvernement; quatre instituteurs qui sont en même temps démissionnaires et soufflaient un mauvais esprit dans le collège cantonal pourraient bien être destitués pour cause d'insubordination. On est enfin obligé de faire acte de vigueur.

*16. De Chenevière à Druey, 3-4 février 1846*

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'excellente nouvelle que vous me transmettez de l'acceptation d'un poste dans l'une de vos principales églises; cette acceptation aura très bonne façon. Vous voilà avec l'un des ecclésiastiq[ues] Protestans les plus distingués de la France; j'en suis enchanté. Je lui ai écrit en le pressant de mon mieux, il ne m'a pas encore répondu, peut-être était-il décidé avant

---

<sup>102</sup> C'est-à-dire les Ecossais dissidents qui soutenaient le Réveil en Suisse romande et à Lausanne.

que d'avoir reçu ma lettre; quoiqu'il en soit, peu importe, le succès! et un succès honorable, c'est là le bon, le très-bon de l'affaire<sup>103</sup>.

M. Stillmann ne viendra pas en février: il avait pris des engagements avec un chef d'institut, il n'a pu les rompre subitement; il a donné à entendre que s'il avait quelques mois devant lui, il n'hésiterait pas. Je lui ai fait écrire qu'il pourrait être admis en Avril. Je présume que ses alentours trompés par quelques journaux, lui auront fait croire qu'il allait changer le certain pour l'incertain, et que tout ce qui se faisait actuellement dans votre Canton ne devait être envisagé que comme provisoire. Je me procurerai son adresse et je lui écrirai dans le but de lever tous ses scrupules et d'entraîner une décision favorable.

Je suis charmé Monsieur que vous ayez accepté les offres de M. Richard. C'est un honnête homme qui ne vous donnera pas d'ennui, qui est bien aise de prouver qu'il n'est pas encore au vieux fer, et qui après vous avoir aidé en tems difficiles, reviendra à Genève manger ses rentes quand il sera plus âgé.

M. Girard est un excellent homme qui rend de grands services à Luneray, il a beaucoup de talens; on le hait à Genève parce qu'il est Fourriériste, parce qu'il a combattu le Prof. Cherbuliez et prouvé que ce Prof. était parfois léger dans ses assertions, enfin parce qu'on y a la haine très-facile et très-persévérante. On clabauderait ici, mais qu'importe, il n'y a rien au-dessus du superlatif.

M. Crottet de Genève n'a pas étudié chez nous, il était très-méthodiste, il serait bon, je crois, d'écrire à Pons, pour savoir ce qui en est à présent; car vos troupeaux ne goûtent pas cette secte, et ce serait fâcheux, de vous en rembourrer. Je n'affirme rien sur M. Crottet en 1846.

M. Bastide est un homme de moyens; sans le mettre aussi haut que M. Raoux, je vous féliciterai, Monsieur, de grand cœur si vous l'accueillez favorablement.

J'ai entendu dire beaucoup de bien de M. Grandhomme, je ne le connais pas personnellement; mais il est estimé généralement; il vient de publier une brochure sur un point de controverse, je ne l'ai pas encore lue.

J'ai rencontré M. Hochdörfer qui s'étonne de n'avoir pas de réponse. Il m'a dit qu'il viendrait me visiter la semaine prochaine.

---

<sup>103</sup> Cet alinéa concerne évidemment Raoux.

Nous envisageons la consécration au S[aint] ministère comme équivalant chez nous au grade de Licencié; à Strasbourg, on donne un certificat d'aptitude à la consécration, aux élèves, bacheliers ès lettres, qui ayant fait leurs études théologiques, n'ont pas l'âge voulu par la loi; ils retournent dans leur département, et à 25 ans, on les consacre sur présentation de leur certificat apporté de l'Académie, sans nouvel examen; et je crois que ce diplôme équivaut au grade de bachelier en Théologie. Pour devenir Docteur, il faut des examens spéciaux. Les Consistoires peuvent élire, moyennant les circonstances voulues que j'ai citées, et le Ministre accorde la confirmation sans difficulté.

Je suis allé Dimanche dernier prêcher à Nyon et à Prangins; je n'ai pas profité de l'offre de M. le Pr. Archinard qui me proposait d'aller coucher chez lui, parce qu'on n'avait pas manqué de dire que je négligeais mes devoirs ici pour soutenir le gouvernement vaudois, car c'est ainsi qu'on envisage toute sympathie accordée à votre Eglise. Le culte a été suivi, il y avait beaucoup de monde aux deux services. M. Archinard est un homme excellent, c'est très-heureux d'avoir à Nyon un homme de cette respectabilité; on l'a accueilli en le faisant passer pour mauvais prédicateur, incrédule et radical. Sa manière d'agir coupe ces mauvaises herbes par la racine. M. Pache<sup>104</sup> a du crédit à Nyon, il a un service de salon à l'heure du culte public et à d'autres; comme je suis son ami, je lui ai écrit une lettre que j'aurai l'honneur de vous communiquer; je le presse fortement de rentrer dans l'Eglise nationale et d'agir conformément à ses principes. Il doit être aujourd'hui à Morges, où se réunissent les démissionnaires, pour mettre le feu à la machine infernale dont vous me parlez Monsieur et de l'explosion de laquelle ils espèrent un grand effet. Je crois qu'ils se trompent. Il sera important de répondre quelques mots à cette pièce, pour en prévenir l'effet, surtout en signalant les mensonges, c'est un bon moyen de discréditer les gens. Au moment où je vous écris, Monsieur, j'entends le bourdonnement d'une délibération de saints<sup>105</sup>, assemblés au-dessus de ma demeure, dans le but de s'entendre et d'agir de concert avec les démissionnaires et les méthodistes de votre

---

<sup>104</sup> L'un des démissionnaires, précédemment pasteur titulaire à Nyon.

<sup>105</sup> Tournure dérisoire pour désigner les revivalistes.

Canton. Il y a des Dames, Docteurs en Israël, et qui ne sont pas les moins ardentes à souffler le feu.

Si M. Fischer n'y voit pas d'inconvénient, je compte remplacer M. Archinard à sa demande, le 22 février à Nyon, le 29 mars à Nyon et à Prangins, le 19 avril à Nyon et le 26 à Nyon et à Prangins. Cet excellent homme succombe sous le faix, mais il attend seul, espérant que peut-être M. Pache se ravisera. Je vous assure, Monsieur, que j'amasse des charbons de feu sur ma tête, Monsieur, en allant prêcher dans votre Canton, les conservateurs et les méthodistes me maudissent dans le doux concert de leur charité; mais je crois que si l'on était moins lâches, les mauvais et les violens ne seraient pas aussi audacieux.

Il ne serait pas impossible que Samedi prochain je me misse en diligence avec le Pr. Bedot, pour passer le Dimanche à Lausanne; non pas pour y prêcher, mais pour juger un peu des affaires par nos yeux. J'aurais l'honneur de voir M. Fischer et vous Monsieur, si vous le permettez et si vous le pouvez. Lors même que M. Bedot renoncerait, ce qui est possible, je suis dans l'intention de persévérer. Je serai charmé que nous puissions examiner conjointement quelques questions qui intéressent nos Eglises. M. Vinet a prêché dans l'une des églises dissidentes, le 25 janvier, très-longuement et diversement apprécié; cet homme habile vous a fait bien du mal. Un de mes amis l'a vu et lui a demandé ce qu'il pensait de l'Eglise libre du Canton de Vaud; il a répondu, qu'elle n'avait aucun avenir<sup>106</sup>. J'espère qu'en cela il est meilleur prophète que Monod<sup>107</sup>. Je suis bien aise que votre collègue soit rentré dans l'ordre; je regrette qu'il y ait les instituteurs à déplacer, on criera à l'intolérance, à la persécution. Quelques éclaircissemens seront nécessaires.

Agréez, Monsieur le Président, mes respects et mon dévouement.

C.

---

<sup>106</sup> Si le propos est vrai, il est aussi intéressant que surprenant.

<sup>107</sup> Il doit s'agir de Frédéric Monod qui, de Paris, soutenait vigoureusement les dissidents dans les *Archives du Christianisme*, périodique orthodoxe.

Monsieur le Pasteur,

Je m'empresse de vous annoncer que le Conseil d'Etat accepte [avec] beaucoup de reconnaissance l'arrangement que vous avez bien voulu prendre avec M. le Pasteur Archinard pour le remplacer à Nyon et à Prangins les dimanches que vous indiquez. Nous sommes fort heureux que vous vouliez ainsi vous dévouer au service de l'Eglise nationale de notre canton dans ses présentes nécessités.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends votre arrivée à Lausanne samedi prochain pour y passer la journée de dimanche, accompagné peut-être de M. le Pasteur Bedot. De toutes manières, je serai enchanté de vous voir et de m'entretenir avec vous Messieurs. M. Fischer en sera fort aise aussi. Me serait-il permis, Messieurs, de vous prier de dîner chez moi, dimanche, sans façons afin d'avoir le plaisir de m'entretenir plus longtemps avec vous? Veuillez me répondre un mot à ce sujet.

Dans tous les cas, et si cela ne vous dérange pas, je serais à votre disposition déjà samedi soir. N'allez cependant pas croire que je veuille vous accaparer, vous circonvenir et vous empêcher de voir d'autres personnes, même des démissionnaires; car je ne demande pas mieux que vous voyiez et entendiez. Vous avez, je crois, l'excellente méthode de juger les hommes par leurs propres paroles et leurs actes bien plus que par le dire d'autrui.

A Nyon, on a été charmé de vous entendre et la continuation de vos sermons sera une bonne fortune pour cette paroisse qui sera enchantée de l'appui que vous voulez bien donner à son excellent pasteur. M. Grandhomme a probablement été ébranlé, car il a retiré ses offres, en disant qu'il craint de ne pas assez bien posséder la langue française.

Je n'ai encore rien répondu à M. Hochdörfer, c'est-à-dire à sa dernière lettre, parce que c'est pour professeur qu'il offre ses services. Je désire avoir mal compris.

Connaissez-vous M. D. de Bray<sup>108</sup> pasteur et président du Consistoire à Niort (Deux-Sèvres)? Il a aussi étudié à Genève.

---

<sup>108</sup> Fut pasteur à Morges 1846-1851, Romainmôtier 1851-1856 et Montreux 1856-1860, date à laquelle il fut déposé, suite à un scandale.

M. Bastide<sup>109</sup> a accepté.

Je vous remercie de ce que vous me dites de M. Crottet et j'espère beaucoup de ce que vous avez eu la bonté d'écrire à M. Stillmann pour le déterminer.

Je demeure avec la considération la plus distinguée votre reconnaissant serviteur.

D.

*18. De Chenevière à Druey, 6 février 1846*

Monsieur le Président,

A l'heure qu'il est j'ignore encore si M. Bedot sera déterminé à venir avec moi; il craint peut-être quelques ennuis, parce qu'ici on n'est nullement tolérant; et les nouvelles venues de Berne<sup>110</sup> n'ont pas augmenté la bonne humeur de nos adversaires. On a dit partout que j'avais déjà prêché à Lausanne et à Vevey, et bien des personnes m'ont témoigné leur mécontentement. Dans tous les cas, Monsieur, seul ou à deux, j'accepte avec plaisir et reconnaissance l'offre que vous me faites de dîner chez vous Dimanche. J'aurai l'honneur de vous faire une visite le samedi au soir; je descends à l'hôtel de Bellevue.

M. Raoux arrive-t-il bientôt? il me tarde de le savoir arrivé. L'autre jour un conservateur me demandait, êtes-vous bien sûr que M. Raoux vienne à Lausanne? Ce mot échappé me fait craindre qu'on ne lui ait écrit pour l'effrayer.

M. Hochdörfer m'avait parlé d'une place de Pasteur au début: je le ferai expliquer catégoriquement à mon retour de Lausanne.

Vous faites, Monsieur, une excellente acquisition dans M. Bastide. M. Fazy-Pasteur m'a assuré que M. Grandhomme avait un accent allemand beaucoup trop prononcé pour pouvoir prêcher en français avec édification.

M. de Bray est un méthodiste renforcé qui n'a sous aucun rapport ma confiance; il a été mon disciple, je le connais fort bien.

---

<sup>109</sup> Inconnu du registre Vuilleumier.

<sup>110</sup> Sur l'état de tension confessionnelle en Suisse.

Je n'ai pas l'intention de voir à Lausanne MM. les Past[eurs] démissionnaires, parce que je sais exactement ce qu'ils disent; j'ai entendu tenir leur parti par des hommes qui m'ont développé tous leurs motifs; et je persiste à dire et à soutenir qu'ils ont fait une action mauvaise en quittant leur troupeau, et qui pis est, au point de vue humain, une sottise, une faute, une gaucherie. Un clergé tout entier quitte sans que le pays s'émeuve, c'est le grabeau le plus sévère et la censure la plus éclatante qu'on pût lui faire. Comment se fait-il que ces MM. aient assez mal connu le pays et leurs paroisses pour avoir fait ce pas de clerc, qui leur ôte même l'estime qu'on est forcé d'accorder au talent d'habiles adversaires.

J'ai reçu la réponse de M. Pache qui persiste dans sa retraite, mais qui ne restera pas à Nyon. Si vous le permettez, je vous communiquerai notre correspondance (entre nous), afin que vous sachiez nettement ce que disent ces Messieurs pour se défendre, et à quel point leurs argumens sont criblés à jour.

Je suis très-satisfait de pouvoir aider un homme aussi honorable que M. Archinard; et j'espère que l'effet moral sera produit, pendant l'été; j'ai l'espoir de déterminer quelques-uns de mes collègues, deux ou trois, à faire de même; mais pour cela, il faut être indépendant de fortune et de caractère, car le mauvais vouloir se trahit, contre ceux qui passent outre, de mille manières.

J'abrège aujourd'hui, Monsieur, puisque j'ai l'honneur de vous entretenir demain au soir; je vous présente mes respects et mon dévouement.

Votre très humble et dévoué.

C.

19. *De Chenevière à Druey, 15 février 1846*

Monsieur le Président,

J'ai éprouvé une vive joie en voyant arriver dans ma demeure M. le Pr. Raoux; on avait fait de grands efforts pour l'effrayer et pour l'engager à retourner chez lui, sans aller à Lausanne, en lui représentant sa position comme précaire, et le gouvernement de Vaud sur des roulettes et prêt à être culbuté. Ces messieurs prennent leurs souhaits pour des augures et presque des réalités.

J'espère avoir remonté son moral, comme aurait dit l'Empereur. Je lui ai exposé l'état des choses; je l'ai assuré que j'avais été dans le C[anton] de Vaud, que j'avais vu de mes yeux, et que je pouvais lui dire que son état était stable et qu'il n'avait rien à redouter. Je l'ai pressé de partir le lendemain à 4 h. du matin pour avoir le tems de s'entendre et de prêcher Dimanche, en fait, pour le soustraire aux obsessions de ceux qui voudraient vous voir, Messieurs, paralytiques, disant *peccavi* et remettant les faisceaux à d'autres.

Je pense, Monsieur, que vous aurez reçu une nouvelle lettre de M. Hochdörfer, confirmant sa précédente dans laquelle il offre ses services, non seulement pour l'enseignement, mais aussi pour la prédication, comme il me l'avait dit au reste, avant le jour auquel j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous voir.

Je vais écrire une lettre à M. Stillmann dont je suis parvenu à me procurer l'adresse; j'espère fondre ses craintes, comme le vent du sud les neiges fraîchement tombées, et j'aime à croire qu'il viendra en avril se mettre à votre disposition.

Voici le paragraphe d'une lettre que j'ai reçue hier d'un Pasteur du Dép[artement] du Gard, auquel j'avais donné des détails sur votre Canton, Monsieur, et que je m'étais efforcé de prévenir contre les Contes dont j'étais sûr qu'on ne manquerait pas de l'abreuver et de le nourrir. « Je vous remercie des détails que vous m'avez donnés sur les Eglises du C[anton] de Vaud, où les Pasteurs démissionnaires, en se constituant en Eglise libre, veulent faire échec au Conseil d'Etat, qui a voulu protéger l'Eglise nationale. Qu'ils ne s'attendent pas à recevoir des lettres de félicitation, de la part des Protestans des Cévennes, qui n'éprouvent que du dégoût à la lecture de leur journal l'*Avenir* qu'ils nous envoient. Pour ma part, j'ai été saisi d'indignation, en lisant dans la chronique locale, l'article *Morges*, où l'on vous qualifie de Pasteur Socinien. Je ne peux témoigner que du mépris, à des adversaires qui n'ont d'autres armes à vous opposer que l'insulte et le mensonge. »

J'ai su que M. Dumas était arrivé à Morges, qu'on l'y avait très-bien accueilli, que les paroissiens s'étaient empressés à meubler provisoirement le local dans lequel il demeure, et qu'il était très-satisfait. On m'a dit aussi qu'il avait laissé dans le midi le diplôme qui constate ses titres, et le droit qu'il a de se présenter à votre confirmation, Messieurs, c'est un capitaine qui partant pour la guerre ne prend pas son épée.

Les affaires de Berne semblent se dérouler assez bien; les conservateurs s'inquiètent, les autres reprennent courage. Si la Suisse pouvait se délivrer des triples entraves dont on l'enserme, et montrer à l'Europe le front mâle et cicatrisé d'un héros. Mais il faut bien des changemens pour que ce pays reprenne son antique allure et marche dans la route de la liberté et du progrès.

Je ne puis assez vous remercier, Monsieur le Président, de l'aimable accueil dont vous m'avez honoré et des heures que vous avez bien voulu me consacrer au milieu des occupations Herculiennes dont vous êtes chargé. Il y a bien des étales à nettoyer, et encore faut-il allier prudence et force. Je crois que depuis un an nos affaires ont prospéré, et que notre bilan est meilleur.

J'ai eu beaucoup de plaisir, Monsieur, à faire la connaissance de plu[sieurs] de vos collaborateurs; je crois que vous triompherez des obstacles que l'on entasse sur votre route, et qu'un jour comme Scipion, en montant à votre Capitole, vous pourrez vous écrier comme lui: *mutatis mutandis*, Vaudois, à pareil jour, j'assurai l'indépendance du pays contre l'ambition des adversaires de la liberté; et contre les exorbitantes prétentions des Prêtres!

Je ne sais ce qu'ils ont décidé dans leur classe<sup>111</sup>, mais il me semble que leur cause perd de plus en plus d'adhérens. M. Fazy-Pasteur répète toujours: ces Messieurs devraient changer la partie de la loi ecclésiastique, qui concerne les classes, et selon l'esprit du Protestantisme, associer des laïcs aux Ecclésiastiques.

Agréez, Monsieur le Président, mes respects, mes remerciemens et mes vœux pour le triomphe de votre cause.

C.

A Jérusalem, il y a beaucoup de Pharisiens irrités contre votre Serviteur.

---

<sup>111</sup> Nous ignorons à laquelle des cinq classes pastorales vaudoises va cette allusion. La cause en question est celle des pasteurs opposés à l'entrée de laïcs dans les conseils d'Eglise.

Monsieur le Professeur,

Voici une bonne nouvelle: Je viens enfin d'avoir le plaisir de m'entretenir avec M. Raoux; il paraît qu'il est resté plus longtemps à Genève que vous ne le présumiez ou qu'il est depuis quelques jours à Lausanne ou à Vevey. Bref, après nous être expliqués, il est entendu qu'il sera pasteur à Lausanne et, en même temps, prié de donner, à l'Académie, à titre de professeur extraordinaire, un cours de philosophie religieuse ou de théologie philosophique, un aperçu de la science dans ses rapports généraux. J'aurais préféré qu'il fût allé quelque temps à Vevey, mais il y répugne trop pour que j'aie insisté; il craint le contact de certaines harpies; d'ailleurs ce séjour serait une sorte d'obstacle à son cours. M. Raoux est un homme d'un grand mérite, fort modeste; c'est une excellente acquisition dont nous vous sommes redevables, Monsieur le Professeur, ainsi que d'autres services fort essentiels. Il paraît que vous avez admirablement réussi à remonter son moral car il a surmonté les embûches qu'on lui a tendu[es] pour nuire à notre Eglise.

M. Crottet a retiré ses offres, il y a quelques jours; ses paroissiens l'ont retenu. Il n'en est pas moins bon que vous ayez pris la peine d'écrire à Pons.

J'ai écrit à M. Hochdörfer; je pense que la chose est en règle.

M. Richard n'a point encore répondu à ma lettre: peut-être a-t-il eu vent de ce qui s'est passé et en a-t-il éprouvé du chagrin. Tâchez de nous amener M. Stillmann; je compte sur un plein succès de votre éloquence qui en a déjà rassuré et entraînera d'autres.

La Commission de consécration est convoquée pour mercredi 25 février et les jours suivans. Pour les classes, elle se compose de MM. les Pasteurs Fabre, à Lausanne, Vionnet à S[ain]t-Livres, Roulet, à la Vallée de Joux, et Bezençon, à Combremont près Payerne. Demain le Conseil d'Etat la complètera.

Les classes, du moins celles de Payerne, de Lausanne et de Morges, étaient d'abord disposées à appuyer des demandes de soi-disant garanties faites par M. Rod. Mellet de Thierrens, de concert avec les démissionnaires; mais les mémoires que nous avons fait lire par le Préfet les en ont détournées. Elles se sont contentées d'une invitation fraternelle aux démissionnaires de rentrer et d'une recommandation au Conseil d'Etat; il n'est parlé des changemens

à la loi de 1839, soit de ce qu'on nomme des garanties, que très en passant.

Vous aurez lu dans nos journaux mon récit de la visite que m'a faite le Ministre de Prusse<sup>112</sup>: le *Courrier* chante victoire: c'est la tactique du fanfan<sup>113</sup> qui a été battu. Plus tard vous verrez les dépêches du gouvernement anglais et notre réponse qui est dans le même sens que ce que j'ai dit à M. de Wylich et de Lottum. Quant à moi, je ne crains pas cette intervention-là, parce que les puissances ne nous peuvent rien et ne nous influenceront pas. C'est encore un service qu'on nous a rendu, en nous fournissant une admirable occasion de tenir tête à la diplomatie étrangère et de repousser son intervention. Les 12 000 fr. de Fr[ance] versés par le ministre de Prusse vont achever le bon effet: aussi quelques-uns des démissionnaires le sentent à plein nez, car on dit qu'ils n'accepteront pas l'or de l'étranger.

J'aurais désiré que vos débiteurs<sup>114</sup> de culbutes eussent assisté à nos fêtes anniversaires de février<sup>115</sup>, toutes de spontanéité populaire; mais il y a des gens dont l'écaille ne tombera pas des yeux. Cependant il y a bien de l'amertume dans le *Courrier suisse* d'aujourd'hui.

Mes collègues ne cessent de me remercier de leur avoir procuré l'avantage de vous voir de près; tous se plaisent à reconnaître combien vous nous avez rendu service et ne tarissent pas en éloges sur vos qualités supérieures.

Moi en particulier je suis infiniment sensible aux vœux que vous faites pour le succès de notre cause: je n'en ai jamais douté, plus que jamais j'en suis certain, et, après Dieu, vous y avez puissamment contribué! Aussi méritez-vous la colère des pharisiens de Jérusalem.

---

<sup>112</sup> Le comte de Willich et de Lottum, ministre de Prusse auprès de la Confédération, fit à Druey une visite dont Druey lui-même rendit compte dans la presse, laissant entendre que lui seul avait parlé et que le comte s'était enfermé dans le silence. Cette visite suivit de peu le don de 12 000 francs que le roi de Prusse fit verser aux démissionnaires par son ministre. Ce don fit quelque tort à la cause des démissionnaires: on était très chatouilleux quant à d'éventuelles ingérences étrangères dans les affaires du pays.

<sup>113</sup> Lecture incertaine.

<sup>114</sup> Lecture incertaine.

<sup>115</sup> Il s'agit des fêtes destinées à marquer le premier anniversaire de la révolution radicale du 14.2.1845.

Adieu, Monsieur le Pasteur. Je demeure avec les sentiments d'un respectueux attachement votre bien dévoué

D.

*L'Etendard de Liverpool*, journal anglais fort répandu, renferme (10 fév.) un très-bon article qui analyse très-bien notre collection de pièces.

21. *De Chenevière à Druey, 23 février 1846*

Monsieur le Président,

Je suis bien charmé que M. Raoux ne se soit pas laissé détourner de son projet, par les terreurs qu'on a voulu faire naître en lui; si j'ai pu contribuer un peu à sa décision, je m'en réjouis, et c'est une bonne affaire que de répondre par de tels exemples à l'accusation de ceux qui prétendent que vous ne glanez que des rebuts.

M. Bastide pourra, si vous le jugez bon, être placé à Vevey, il est bien assez fort pour tenir tête à la difficulté de ce poste. C'eût été pour M. Raoux une grande fatigue et une distraction nuisible, que celle d'avoir des courses incessantes à répéter.

J'ai écrit à M. Stillmann la lettre la plus pressante, j'espère que s'il est laissé à lui-même et si on ne l'entoure pas de crainte et de menaces, il cédera à ma sollicitation et qu'il se présentera devant vous, Monsieur, au prochain mois d'Avril.

Je viens de recevoir une lettre de M. Fabre, ministre de l'Evangile, actuellement directeur de l'école protestante de Rheims: voici les traits principaux de sa lettre. «L'intolérance religieuse et les exigences aristocratiques sont les seules causes qui ont amené la rupture entre le gouvernement du Canton de Vaud et les Pasteurs. Ceux-ci auraient pu sans blesser leur conscience rester à leur poste et souscrire aux volontés nationales. Cette conviction me ferait désirer d'obtenir un poste dans le Canton de Vaud. Mes faibles connaissances ne me permettent d'occuper qu'un poste de campagne; mes opinions religieuses sont celles de la plus large tolérance; je respecte toutes les nuances dogmatiques et je vois des frères dans tous les hommes. Ma santé un peu altérée par l'école que je dirige conjointement avec ma femme, ne me permettrait pas d'habiter

la partie septentrionale du C[anto]n de Vaud. Je ne pourrais pas non plus me soumettre à de nouvelles études, il faudrait qu'on se contentât de celles que j'ai faites à l'Académie de Genève.» Fabre, place Godinot n° 4, Rheims.

Ce Monsieur avait été catholique et nous a été adressé il y a bien des années par un Consistoire français: il a été régulièrement consacré. Il a exercé pendant quelque tems les fonctions de Pasteur dans un Département du midi; il a eu des phases un peu chaudes d'exagération méthodiste; d'après sa lettre, il paraîtrait qu'il en est revenu. Je me borne Monsieur à vous exposer les faits; vous verrez ce que vous voulez faire; je suis à vos ordres si vous désirez mon entremise; et dans le cas où vous voudriez correspondre directement, je vous ai donné les adresses.

Je suis allé hier passer le Dimanche et prêcher à Nyon. J'ai beaucoup causé avec M. Archinard; il est fort à désirer que ce Pasteur expérimenté, prudent et zélé, reste dans cette cure divisée entre les méthodistes, les partisans des démissionnaires comme de l'Eglise libre, et l'Eglise nationale. Il penche un peu à se présenter pour le poste de Pully, à cause de la moindre fatigue, du voisinage de la capitale et de propriétés qu'il possède. Un moyen de le retenir à Nyon serait de lui offrir de nouveau l'assistance, comme 2<sup>o</sup> Pasteur, de son fils actuellement Pasteur à Vesserling. Il a refusé au début parce qu'il ne voulait pas avoir l'air de fermer la porte à la rentrée des démissionnaires; mais dès lors la position s'est franchement dessinée; ceux-ci se posent comme antagonistes de l'Eglise nationale, et tous les scrupules de M. Archinard à ce sujet sont levés. Il me l'a déclaré positivement. Si son fils refuse, il importerait d'élire aussi promptement que possible un aide au Pasteur, surchargé et fatigué, bien qu'admirablement épaulé par Madame. Ses filles le pressent de demander Pully dans la crainte qu'il ne succombe sous le faix. Mais quand ces dames seraient rassurées à cet égard, elles n'auraient aucune objection à se caser dans cette bonne et belle cure de Nyon qui leur plaît, mais où elles ne sont que campées; les armoires ne sont pas montées et la bibliothèque n'est pas déballée. J'ai fait hier mes efforts pour décider les uns et les autres, en les suppliant de sacrifier leur préférence au bien public; et M. Archinard est l'un de ces hommes sur lesquels les nobles motifs ont beaucoup de prise. Je pense donc qu'il importe de ne pas tarder, et d'user de votre omnimode puissance pour régulariser ce

qui concerne ce poste important. Hier, l'Eglise libre s'était réunie dans une maison assez voisine de la cure à l'heure de midi, mais il paraît qu'il y a eu un malentendu et le ministre qui devait officier ne s'est pas rendu à son poste. La réunion d'ailleurs était peu nombreuse.

Le *Fédéral* est un journal indigne qui n'a d'autre but que de nous brouiller avec nos vrais amis, et de nous rapprocher d'implacables adversaires. L'indignation redouble, quand on pense qu'il y a parmi les collaborateurs et les membres du Comité deux Conseillers d'Etat. Le jour viendra où ces Messieurs moissonneront selon leurs semailles. Si je n'étais pas ecclésiastique, et que je puisse me mêler de politique en écrivant sur les journaux, je les dévisagerais en les montrant laids et nus aux yeux des lecteurs: mais j'ai assez de chardons dans mon champ, sans en faire croître d'autres. Je pense que nous avons de puissans auxiliaires dans l'esprit du tems, et dans la tendance des Cantons les plus influens de la Suisse. Il faut du courage et de la persévérance, ce sont les deux outils de l'époque, mais je m'aperçois que j'en remontre à plus habile que moi, et que je parle de mouvement à qui marche. Excusez-moi donc, Monsieur le Président, il ne me reste de place que pour vous assurer de mes respects et de mon dévouement.

C.

22. *De Druey à Chenevière, 16 mars 1846*

Monsieur le Professeur,

Il est temps que je vous parle un peu de notre Commission de consécration extraordinaire. M. Archinard et M. Hochdörfer, ainsi que M. Raoux, peut-être M. Jaquier, auront pu vous en dire quelque chose. Bien entendu qu'il faut beaucoup expurger des récits du *Courrier Suisse* et du *Fédéral*. Comme d'habitude, ce qu'ils ont dit a précisément produit l'effet opposé à celui qu'ils attendaient.

La commission se compose, d'après notre loi, de 13 membres, savoir:

1<sup>o</sup> Le vice-président de la Commission Ecclésiastique qui la préside; mais, vu les circonstances extraordinaires et comme

l'office de vice-président de la Commission Ecclésiastique est vacant, le Conseil d'Etat a fait présider la Commission de consécration par un de ses membres, M. *Druey*.

2<sup>o</sup> Deux délégués de la Faculté de théologie. La Faculté était réduite à MM. *Dufournet*<sup>116</sup> et *Herzog-Socin*<sup>117</sup>. Ce Monsieur de Bâle ayant cru nous mettre dans un grand embarras en donnant sa démission l'avant-veille de la réunion de la Commission, le Cons[eil] d'Etat l'a remplacé par M. le pasteur *Archinard*: rien ne pouvait nous faire plus plaisir.

3<sup>o</sup> Quatre délégués des classes, savoir M. *Fabre*, de Lausanne (remplacé la dernière semaine par M. Louis *Curtat*). M. *Vionnet*, de St-Livres (remplacé la 1<sup>re</sup> semaine par M. *Nicaty* de Grancy); M. *Bezanson*, de Combremont, classe de Payerne; M. *Roulet*, du Lieu, classe d'Yverdon et Orbe (absent et non remplacé la dernière semaine).

4<sup>o</sup> Six membres nommés par le Conseil d'Etat, dont deux ecclésiastiques et quatre laïques:

- a) ecclésiastiques: M. *Simonin* de Rolle, et M. *Dugué* de Lausanne (en place de M. Thévoz qui n'a pu accepter);
- b) laïques: M. *Milliet*, ancien conseiller d'Etat à Orbe; *Pittet*, substitut du procureur général et vice-président du Grand Conseil à Morges; M. *Gaudard*, membre du Grand Conseil à Lausanne; Emile *Dutoit*, Dr méd. à Moudon (remplacé la dernière semaine par M. *Soutter-Bron* membre du Grand Conseil à Morges).

A part le Président, la commission était composée comme le veut l'article 7 de la loi ecclésiastique de 1839.

Les absences et les remplacements ont eu lieu pour cause de santé ou autres empêchemens de ce genre, mais point par mauvais vouloir.

Un règlement spécial a dû régler les opérations de la Commission de consécration, parce que le règlement ordinaire ne s'y adapte

---

<sup>116</sup> César Dufournet (1790-1870) était professeur d'exégèse biblique, partisan d'une théologie considérablement moins «rationaliste» que celle de Chenevière ou de Druey.

<sup>117</sup> Johann-Jakob Herzog-Socin (1805-1882), né à Bâle, enseigna la théologie historique à Lausanne de 1835 à 1846. Appelé à Halle, puis à Erlangen, il fut le maître d'œuvre de la monumentale *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche* (21 vol. 1854-1866) qui porte son nom.

point. Je vous en ferai adresser un exemplaire ainsi que du règlement ordinaire auquel il se réfère quelquefois.

A l'origine, M. Dufournet, prof[esseur] d'exégèse, et M. Fabre, pasteur à Lausanne, ancien professeur de dogmatique, étaient très affectés. Ce règlement extraordinaire ne leur allait pas. Nommés pour officier à l'imposition des mains, ils ont refusé, parce qu'il pourrait arriver que l'application de tel article du règlement (l'art. 6) devînt pour eux un cas de conscience<sup>118</sup>. On a nommé deux autres pasteurs: M. Vionnet (qui a refusé pour cause de santé) et M. Vuilleumier past[eur] à Chesalles près Moudon (qui a refusé parce qu'il ne peut imposer les mains à des ministres qu'il n'a pas concouru à admettre).

Ces deux derniers refus sont arrivés quelques jours après que la Commission ait commencé ses opérations. Comme il était possible qu'il n'y eut pas d'imposition des mains ou peut-être seulement deux ou 3 candidats à Lausanne, puisque l'on ne fait que confirmer par écrit la consécration de ceux qui sont déjà ministres, on a ajourné la nomination des prédicateurs pour l'imposition des mains.

Le règlement, comme vous verrez, range les candidats en diverses catégories: art. 1, 2, 3, 4, et 6.

La 1<sup>re</sup> comprend les pasteurs ou les ministres consacrés hors du Canton. Le règlement se contentait de l'exhibition de certificats et de diplômes, ainsi que de la conférence sur la doctrine, seulement il laissait à la Commission la faculté d'exiger des candidats ou de quelques-uns d'entre eux une prédication et une catéchisation. MM. Dufournet et Fabre ont insisté pour que cette condition plus ou moins exceptionnelle devînt une règle générale pour tous les candidats. Ces messieurs ont insisté sur leur responsabilité immense, leur position extrêmement pénible envers les démissionnaires, sur les reproches dont un parti les abreuve, etc., etc. Leurs vœux ont été partagés par d'autres membres ecclésiastiques. Comme ceci tenait à la conscience et qu'il ne faut pas faire ou laisser peser inutilement le fardeau des gens honnêtes mais timorés, j'ai consenti sans difficulté à cette modification de fait du règlement.

---

<sup>118</sup> L'art. 6 du règlement du 24.2.1846 précisait que pourraient être admis des candidats ne répondant pas à toutes les exigences habituelles, mais ayant une connaissance suffisante de «la bible en français et sous le point de vue pratique».

Au reste, c'était une garantie de plus, et cela fermait la bouche à ceux qui cherchaient à alarmer le public sur nos admissions. Ces épreuves publiques doivent rassurer bien du monde, et je me suis félicité de ce que quelques membres de la Commission aient eu les scrupules dont je parle. Et puis ces concessions sur le mode de procéder ont beaucoup tranquilisé ces Messieurs : ils ont vu que le diable n'est pas aussi méchant qu'il est noir.

M. *Raoux* a passé le premier. Ah ! mon Dieu, que cet homme m'a donné d'obstacles à surmonter ! Il me paraissait rassuré en arrivant de Genève ; mais après avoir fait visite à M. Dufournet et à M. Fabre, il fut de nouveau fort ébranlé, parce qu'ayant dit qu'il partage vos opinions théologiques, ces messieurs (du moins M. Dufournet) ont eu un mouvement visible de stupéfaction. M. Raoux craignait d'être seul en opposition avec tout le clergé vaudois. Pour le rassurer, je lui fis observer que les populations ne sont pas pour la Confession de foi helvétique ; que ces Messieurs avaient beau lui avoir dit que c'est la doctrine reçue dans le clergé vaudois, ce n'est pas l'opinion de tous et que je ne permettrais pas qu'on l'invoquât dans la conférence ; je lui donnai à lire notre liturgie qui est fort modérée et fort sage sur les points controversés. Je lui conseillai surtout de prêcher le lendemain (Dimanche 1<sup>er</sup> mars) à Morges (puisqu'on lui refusait la chaire à Lausanne) afin de s'assurer de l'effet de sa prédication. Quelques membres du Conseil d'Etat et moi l'accompagnâmes à Morges où son sermon fut fort goûté de ceux qui l'entendirent, car le vase est perfide<sup>119</sup>. Il se décida donc à se présenter devant la Commission de consécration. Quelques questions respirant l'objection et la chicane dans la conférence, la voix rauque des deux interlocuteurs (MM. Dufournet et Fabre), l'attitude sévère d'une partie de la commission, tout cela l'émotionna de nouveau et j'eus bien de la peine à l'empêcher de se retirer. Enfin, après bien des discussions, il fut admis par 8 voix sur 13 (savoir les 6 laïques et 2 ecclésiastiques). Pour arriver à ce résultat, je dus dire que M. Monod<sup>120</sup> était d'avis de l'admettre. Il faut dire aussi que le caractère modeste et bienveillant de

---

<sup>119</sup> Nous ne voyons pas d'autre lecture possible de cette phrase sibylline.

<sup>120</sup> Il doit s'agir d'Henri Monod (1807-1892), député au Grand Conseil, président du tribunal criminel.

M. Raoux a beaucoup fait en sa faveur. Bref, il a passé et j'en ai été fort content, parce qu'il y va des tendances futures de notre Eglise.

M. *Monod* a pleinement satisfait la Commission et il a passé à l'unanimité. Sur des questions qui lui ont été adressées touchant le don de prophétie, il a souligné franchement que c'est pour lui une affaire d'opinion, mais qu'il n'en fait pas un article de foi ni un de ses devoirs pastoraux. Il a cité les autorités sur lesquelles il appuie son opinion. Ce ministre a un grand talent de prédication.

M. *Jaquier* est non-seulement un beau prédicateur, comme disent nos ecclésiastiques, mais encore un bon, un excellent prédicateur. Ainsi qu'à M. Raoux et aux prédicateurs français en général, nos ministres reprochent à M. Jaquier ce qu'ils traitent de généralités et que moi j'appelle de la philosophie chrétienne. Ils n'aiment pas ce genre; ils préfèrent qu'on s'en tienne strictement au texte: les deux méthodes sont bonnes, pourvu qu'elles soient traitées, maniées avec talent, avec esprit, avec âme. J'ai saisi cette occasion pour faire observer à la partie critiqueuse de la Commission, que c'est le détestable genre de nos prédicateurs qui fait fuir les temples. L'on a vu à Morges et à Vevey que le genre dit des généralités est goûté du public, lorsque les généralités ont un sens, un caractère pratique, applicatif, qu'il y a du sens, du sel. M. Jaquier étant plus orthodoxe que M. Raoux a plus facilement trouvé grâce.

Le bon M. *Tanner* de Hériseau a mieux prêché et mieux exposé sa doctrine dans la conférence qu'on ne s'y attendait. C'est<sup>121</sup> homme a du cœur et les passages qu'il a cités à l'appui de ses doctrines ont fort édifié: c'est un élève de M. Niederer<sup>122</sup>, mais malheureusement ce brave homme a fait le plus pitoyable catéchisme du monde, dans lequel il a eu la maladresse de répéter tous les passages qu'il avait cités la veille dans la conférence. Comme sa doctrine a été trouvée irréprochable, on lui a accordé un délai pour apprendre mieux le français et faire une nouvelle épreuve de catéchisme. En attendant, on continue à l'employer à Rougemont.

M. *Dumas* a passé sans difficulté; il est orthodoxe. C'est un homme assez vif et qui se passionne facilement; mais il est moins

---

<sup>121</sup> *Sic.*

<sup>122</sup> Johannes Niederer (1779-1843) fut l'un des principaux disciples et collaborateurs de Pestalozzi. Il dirigea l'institution d'Yverdon après le départ de Pestalozzi et finit ses jours à Genève. Son influence sur Tanner devait être d'ordre pédagogique, bien que lui aussi ait été d'abord pasteur.

méthodiste que nos ministres de l'Eglise nationale, que nos professeurs; car, par la manière dont ils entendent la *justification par la foi*, qui est la même doctrine que celle de la Confession de foi helvétique, de la Confession de La Rochelle, il faut s'étonner qu'ils ne soient pas archi-mômiers: ils en tiennent quoi-qu'ils en disent.

M. *Buchet* n'a pas été heureux dans son sermon qu'il a lu trop doucement, trop doucereusement, mais qui était très-bon au fond; il l'a moins été dans son catéchisme; mais la conférence sur la doctrine l'a relevé: on a remarqué chez lui plus d'idées qu'on ne lui supposait. Sa bonté l'a sauvé! Mais ses témoignages s'arrêtant à l'année 1835, époque où il a quitté la France, on a suspendu de voter sur son admission jusqu'à ce qu'il eût produit un certificat récent: il en a obtenu un très-bon de quelques-uns de vos ministres, et il a passé non sans quelques difficultés. Nos ministres, quelques-uns du moins, veulent de nouveaux délais; il avait pourtant des certificats très-satisfaisants des autorités locales.

Bien plus, le parti ecclésiastique avait même demandé d'ajourner la votation définitive sur tous les candidats de quelques semaines, afin de pouvoir prendre des renseignements confidentiels sur ces messieurs: je m'y suis opposé, en faisant observer que les renseignements se repaissent<sup>123</sup> de l'esprit de parti, que les certificats des consistoires devaient suffire, et que ce délai jetant les candidats dans l'incertitude sur leur sort, les ferait retirer à l'instant même, que ce serait faire manquer la consécration extraordinaire. On n'a pas insisté: on s'est borné à exprimer un vœu au protocole.

En général les ecclésiastiques (excepté pourtant d'honorables exceptions) tendaient à rendre la consécration extraordinaire, difficile, impossible; les laïques avec les ecclésiastiques raisonnables à la faciliter.

M. *De Bray*, homme d'esprit et beau prédicateur; M. *Crottet*, de Genève, prédicateur passable, ont aussi passé (M. *Crottet* s'est ravisé). Leur doctrine a été trouvée sans reproche. Moi qui ne la partage pas entièrement, je dois convenir qu'elle est plus large que celle de nos ministres; et comme ces Messieurs passent pour méthodistes en France, je félicite la France de ce que ses méthodistes, du moins ceux appartenant aux Eglises nationales, sont plus raisonnables, plus faciles, plus équitables, moins rigoristes, moins

---

<sup>123</sup> Lecture incertaine.

fanatiques que les nôtres. Au moins ces gens-là n'excluent pas la faculté de *penser*, comme on est tenté de le faire à l'Académie de Lausanne. Aussi ne suis-je point surpris que la France ait le bonheur d'avoir des pasteurs nationaux comme M. Raoux et M. Jaquier. Ceux qui ont médité de leur rationalisme et du vôtre ne leur vont et ne vous vont pas à la cheville du pied. On sait où elle mène la philosophie des rédacteurs du *Courrier Suisse*: à l'asservissement de la pensée, à l'abnégation de la raison.

M. *Sumichrast*<sup>124</sup>, né d'un père catholique, à Aigle, élevé dans la religion protestante, élève de l'école théologique de la Société Evangélique à Genève, qui a été wesleyen et au service de la Société Evangélique Belge, mais qui s'est bientôt fatigué du joug des Eglises libres au point qu'en Belgique il était un des ministres les plus opposés au parti congrégationaliste dont notre fanatique Panchaud (pasteur à Bruxelles) est le chef, M. Sumichrast, qui est bien duement revenu de ses erreurs, quoiqu'on ait au premier bruit de nos affaires arraché sa signature à une adresse en faveur de nos démissionnaires, M. Sumichrast est un homme jeune encore (26 ans), plein de talent, de force, de vie, rempli de moyens. Il est admis à la condition qu'il produira ses certificats d'études. Or l'école théologique de Genève, de mauvaise humeur de sa conversion et de ce qu'il a résisté à toutes les séductions, lui fait des chicanes, surtout pour l'exégèse. S'il le faut, il fera ses examens devant notre Commission, ce sera le plus court.

Son acte de consécration a aussi donné lieu à des doutes. Il a reçu l'imposition des mains à Genève, en 1843, dans l'Eglise du Témoignage<sup>125</sup>, de MM. Empaytaz, Malan, H[en]ri Laharpe, J[ea]n Doudiet et S[amue]l Pilet-Joly, ministres séparés. On a vu dans l'histoire ecclésiastique que l'Eglise a été divisée sur ce point, que tantôt elle a admis, tantôt refusé la consécration reçue des schismatiques et des hérétiques, suivant les circonstances et le besoin; on s'est abrité contre les *conséquences*, en faisant réfuter que, d'après notre loi ecclésiastique, la consécration obtenue hors du canton n'a pas d'effet par elle-même dans notre canton et qu'elle n'y a de valeur que par la confirmation de la consécration, du moins pour nous et à l'avenir; on a aussi pris en considération les circons-

---

<sup>124</sup> Voir *supra*, n. 32.

<sup>125</sup> C'est-à-dire l'Eglise dissidente fondée par les milieux revivalistes.

tances extraordinaires et le cas exceptionnel; enfin on a réservé les prohibitions que l'autorité compétente chez nous, pourrait faire de consécration obtenues en dehors d'une Eglise nationale, prohibition qui n'existe pas dans le cas actuel. Ainsi on s'est mis en garde contre les consécration possibles de notre Eglise soi-disant libre et indépendante<sup>126</sup>.

M. *Fels*<sup>127</sup> de St-Gall, qui a fait d'excellentes études à Zurich, à Bâle et à Jena, homme qui a une grande facilité pour les langues, a passé très-facilement. C'est une bonne acquisition, si tant est qu'il se décide à venir occuper un poste.

M. *Hochdörfer* a passé aussi, grâce à son catéchisme et à la conférence sur la doctrine: il a prouvé qu'il manie mieux le français que ne l'a fait supposer son sermon écrit à la hâte, à bâtons rompus et qu'il a dû lire. Les certificats de nos notabilités aristocratiques ont sauvé ce que ses antécédens politiques présentèrent d'alarmant pour la partie conservatrice de la Commission, car tous les membres ne sont pas des radicaux exaltés, comme l'a prétendu le *Courrier* ou je ne sais quelle autre feuille.

M. *Fornerod*, qui a fait à l'Académie tous les examens nécessaires pour être licencié en théologie, à l'exception de ses sermons et de ses exercices de catéchisation, a rencontré beaucoup de difficultés de la part de ceux qui visent à ce qu'il n'y ait point d'imposition extraordinaire des mains: j'ai levé la difficulté, en faisant observer que l'admission de M. Fornerod et d'un petit nombre de candidats non encore consacrés n'exigeait point une imposition des mains immédiate; que pour rendre la cérémonie plus imposante on pourrait attendre qu'il y eût encore les étudiants qui vont prendre leurs degrés de licence en théologie dans quelques semaines.

Un autre étudiant en théologie, M. *Thévoz*, s'est retiré parce qu'il a encore un examen à subir en exégèse du Nouveau Testament; M. Dufournet, un examinateur de droit et de fait voyant de mauvais œil que cet étudiant se présentât, je lui ai conseillé de se retirer pour faire cet examen devant la Faculté de théologie: M. Dufournet sera bien plus facile si vous faites votre examen à la Faculté plutôt que devant la Commission, lui ai-je dit. Ce n'est pas

---

<sup>126</sup> L'Eglise libre du canton de Vaud était alors en pleine période de gestation.

<sup>127</sup> Pasteur à Grandson, 1846-1877.

parce qu'on n'a pas confiance en ce que l'on fait que le conseil a été donné à ce jeune homme.

Un autre étudiant moins avancé, M. *Benôit*, qui avait interrompu ses études théologiques pour la carrière de l'enseignement, s'est retiré lorsqu'il a vu qu'on était trop sévère envers lui sur l'histoire ecclésiastique. Il étudiera encore quelques temps, pour se présenter mieux préparé au mois de mai.

M. *Fallet* s'est retiré, parce qu'il n'a pas voulu subir les épreuves exigées à tort [de] 3 des licenciés hors du Canton; il va fonder un institut de jeunes gens à Courtelary. C'est aussi un élève de l'école théologique séparée de Genève; mais il est bien revenu de ses doctrines; il a aussi senti le joug des Eglises libres.

MM. *Stoll*<sup>128</sup> et *Brezzi* se sont momentanément retirés. M. *Bastide*, un ami de M. Raoux, ancien rédacteur du *Lien* a aussi renoncé à la candidature. J'en suis fort affligé, quoiqu'il m'écrive qu'il n'a cédé à aucune influence, et que ce sont ses circonstances particulières qui l'ont déterminé.

C'est M. *Chardavoine* qui a soulevé le plus d'objections. D'abord, nos théologiens tiennent mordicus à l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament: grec et hébreu; quelques-uns ont eu soin de faire inscrire au protocole que s'ils procédaient à l'examen de ce candidat, ce n'est point qu'ils admettent en principe qu'il suffit de connaître la Bible en français. Mais ils n'ont point menacé de démission, comme nos adversaires l'ont prétendu. J'ai fait observer que le cas est exceptionnel, que l'on ne pose point de règle pour l'avenir et que le cas est unique, puisque M. Chardavoine peut seul, dans la catégorie de l'art[icle] 6, remplir la seconde condition qui est d'avoir servi notre Eglise avec zèle et dévouement dans un moment où elle avait besoin de ses services. Je crois que l'on aurait fini par passer sur l'hébreu, puisque M. Chardavoine offrait un examen sur l'exégèse du Nouveau Testament, c'est-à-dire je crois que l'on aurait bien trouvé dans la Commission une majorité (7 voix) pour l'admettre, s'il eût réellement été de force et franc du collier, car il m'a paru qu'on avait assez goûté mon observation, qu'en traduisant la Bible en langue vulgaire, les Réformateurs, dans la supposition que la traduction est exacte, avaient substitué la traduction à l'original pour la généralité des membres de l'Eglise;

---

<sup>128</sup> Pasteur à Provence, 1846-1860.

que la connaissance du texte primitif bonne pour les professeurs et quelques ministres hors de ligne n'est pas nécessaire pour tous les pasteurs puisque la plupart, oublie bien vite leur grec et leur hébreu, s'en tiennent à la traduction.

Mais M. Chardavoine laisse réellement trop à désirer<sup>129</sup> : son sermon a été très-faible, et son catéchisme inadmissible. Il y a chez lui, je ne sais quelle absence de vigueur intellectuelle; on voit qu'il ne possède pas la Bible en français, qu'il ne l'a pas étudiée dans son ensemble et qu'il lui reste encore quelque peu de catholicisme. Et puis (mais ceci est confidentiel, sous le sceau du secret), sa réputation quant aux mœurs s'est aggravée loin de s'améliorer: on note divers faits qui prouvent tout au moins une grande inconséquence, de la légèreté. Il a aussi eu le malheur d'être aperçu écoutant ce qui se disait en Commission, vers le soupirail d'une cheminée... Pour tout dire, il m'avait inspiré de la défiance par sa manière d'agir, ses prétentions, son esprit que j'appellerai d'envahissement, c'est-à-dire cette disposition à prendre pied, à accaparer la main quand on ne lui donne que le petit doigt, à dire qu'on l'a appelé, lorsqu'il s'est offert lui-même, à se faire valoir un peu trop, à surprendre des concessions qu'on n'entend pas faire, à insinuer des reproches: c'est au point que j'ai dû lui dire, d'un ton sévère, dans un entretien particulier: Monsieur, je n'entends point que vous me parliez sur le ton de la correspondance que vous avez eue avec votre évêque. Enfin, sa conversion par ce M. Bouchet, âme damnée des plus fougueux méthodistes et qui rédigea peut-être le journal protestant que le Roi de Prusse va fonder à Paris, dit-on, sa conversion, c'est-à-dire son acte d'abjuration ne me plaisait point. Je vis que M. Chardavoine nous donnerait bien des embarras. C'est à son insuffisance que j'attribue en partie le succès de M. Monastier, ministre démissionnaire à Cheseaux. Quand un homme a de l'étoffe et offre un point d'appui, on peut le soutenir contre vents et marées, et certes si M. Chardavoine eût rempli toutes les autres conditions excepté l'hébreu, je me serais fort peu inquiété de la rumeur que son admission aurait causée, même des démissions qui auraient pu en être la suite; mais affronter la tempête pour un homme qui est si loin de satisfaire, ce serait folie. Il quittera Cheseaux. On l'indemniserait équitablement. Il ira achever ses études à Strasbourg.

---

<sup>129</sup> Lecture incertaine.

Je conviens que la position de cet homme est difficile, pénible, car la Société Evangélique<sup>130</sup> ne voudra probablement plus de lui: il dit ne pas vouloir d'elle. D'un autre côté, il a le parti catholique contre lui qui ne manque pas de le calomnier, de concert avec les méthodistes. Cependant, s'il obtient le diplôme de Bachelier en théologie, il pourra être admis au service d'une Eglise nationale. Cependant M. Chardavoine n'a pas à se plaindre de nous: on ne l'a pas appelé; quand il s'est présenté, on a bien eu soin de lui dire, expliquer et répéter qu'on ne le prenait qu'à l'essai et que tout dépendrait de la Commission de consécration.

M. Chardavoine pense, et MM. De Bray et Crottet paraissent de son avis, que son refus par la Commission de consécration produira une impression fâcheuse chez la généralité des protestans en France. C'est possible, car ceux qui nous auraient accablés d'injures si nous l'eussions admis, trouveront assez de boue à nous jeter à la figure pour l'avoir refusé! ou, si l'on préfère, mis dans le cas de se retirer. Mais ce qui me prouve que nous avons été bien inspirés en ne l'admettant pas, c'est le désappointement visible de nos démissionnaires en apprenant cette nouvelle: ils comptaient *exploiter* l'affaire; on leur a coupé l'herbe sous les pieds.

Les souscriptions<sup>131</sup> à Schaffhouse, à Zurich, à Genève, en Europe, le don du roi de Prusse nous rendent très-bon service en retardant ou empêchant la rentrée d'un grand nombre de nos démissionnaires, car nous ne saurions plus où placer plusieurs d'entr'eux si leur rentrée était admissible. M. *Golliez*<sup>132</sup> démissionnaire de 1839, qui avait pris du service pendant le schisme, et M. François *Leresche*<sup>133</sup>, homme inoffensif, sont rentrés!

D.

---

<sup>130</sup> La Société évangélique de Genève s'occupait d'évangélisation en France.

<sup>131</sup> Les milieux favorables aux démissionnaires avaient entrepris un peu partout en Suisse et en Europe une récolte de fonds pour leur venir en aide. Les sommes ainsi recueillies furent parfois élevées.

<sup>132</sup> Benjamin Golliez (1791-1880) avait démissionné en 1840 parce qu'il ne pouvait admettre la suppression de la Confession de foi. En 1846, il devint pasteur à Prilly où il resta jusqu'à sa mort.

<sup>133</sup> Avait été pasteur à Dompierre, et redevint pasteur à Savigny. Eviter de le confondre avec Louis Leresche, ami de Vinet.

23. *De Chenevière à Druey, 16 mars 1846*

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 24 février pour vous parler de Mr Archinard, du moyen de le retenir à Nyon, et de Mr Fabre qui offrait ses services. Aujourd'hui je vous envoie la réponse de Mr. Stillmant; vous jugerez, Monsieur, de ce qu'il y a à faire; on voit qu'il lutte contre un penchant prononcé qui le porte à venir, et la crainte des méthodistes qui l'ont déjà calomnié à Genève, et dont il craint les poursuites, s'il se résout à suivre son inclination. Je m'en rapporte Monsieur à votre jugement bien plus qu'au mien, et ce que vous ferez sera bien fait; si vous trouvez bon de lui écrire, ou de laisser tomber la chose. J'ai l'espoir de voir d'ici à quelques jours M. Hochdörfer qui me donnera quelques détails sur son succès et sur les opérations de la commission. Vous avez su sans doute Monsieur que nos Pasteurs exagérés dans la question, MM. Cellérier, Barde, DUBY fils, Ernest Naville<sup>134</sup>, avaient mis en train une collecte pour les Pasteurs démissionnaires, ne pouvant taire plus longtemps leur manière de voir et cacher leur sympathie pour ceux qui vous donnaient du souci. Cette démarche vivement approuvée par les uns, a été fortement blâmée par les autres; cependant d'après ce que je vois et ce que j'entends dire, il paraîtrait que votre cause et notre manière de voir gagneraient plutôt du terrain. Je compte retourner sous peu à Nyon, malgré les mauvaises mines que cela m'attire. Je ne cesse de faire des vœux pour le triomphe de la bonne cause. Je crois que Berne vous est une précieuse arrière-garde<sup>135</sup>, et que la Suisse ne sera pas la victime et la proie des idées rétrogrades.

Agréé, Monsieur le Président, mes honneurs et mon dévouement.

C.

---

<sup>134</sup> Jacob-Elysée Cellérier et E. Naville étaient collègues de Chenevière à la Faculté de théologie de Genève, Barde et DUBY pasteurs à Genève.

<sup>135</sup> Dans les affaires confessionnelles de la politique intérieure suisse.

Monsieur le Professeur,

J'avais terminé la longue lettre que je vous ai écrite hier, lorsque j'ai reçu la vôtre du même jour, avec celle de M. Stillmant. Mille pardons de mes 16 pages in 4<sup>to</sup>; mais peut-être ces détails sur la Commission de consécration vous intéressent-ils; on y voit par-ci, par-là l'esprit dont on est animé. Dans tous les cas, veuillez avoir la bonté de conserver cette sorte de relation, afin que je puisse y recourir en cas de besoin. Vous savez que ce qui concerne M. Chardavoine à pages 14 et 15 est confidentiel<sup>136</sup>.

Pour achever ma lettre de hier, je dois ajouter que MM. *Raoux* et *Monod* ont été nommés pasteurs à Lausanne, ainsi que M. *Louis Curtat* pour contenter notre clergé et récompenser son dévouement à l'Eglise nationale dans un moment difficile. M. *Jaquier* ira à Vevey, où il convient; il est ferme; il a rappelé à l'ordre nos étudiants et quelques auditeurs qui affectaient de rire pendant son sermon ou sa catéchisation à l'auditoire de théologie où se sont fait les exercices. M. *De Bray* est placé à Morges; M. *Crottet* à Yverdon; M. *Fels* (s'il accepte) à Grandson; M. *Sumichrast* (lorsque tout sera en règle) à Charvornay près Orbe, où l'on est fort content de lui; M. *Buchet* restera à S[ain]t-Cergues. M. *Dumas* sera dans quelque paroisse près d'une ville à collège, à cause de sa nombreuse famille; M. *Tanner* reste provisoirement à Rougemont. Nous cherchons encore un poste qui réponde aux désirs de l'excellent M. *Hochdörfer*. M. *Fornerod* sera placé dans l'intérieur du pays ou à la montagne. Il en sera de même (à l'intérieur du pays) de MM. Golliez, Fr[ançois] Leresche, ainsi que de quelques ministres vaudois qui vont arriver de l'étranger (MM. Ch. Archinard, neveu, et Lagier d'Aubonne).

Les articles du *Courrier Suisse* et du *Fédéral* ont fort indisposé les pasteurs de l'Eglise nationale contre les démissionnaires.

Dans une réunion de ces derniers, 35 ont protesté contre les actes de leur Comité; en annonçant leur rentrée précédée d'un désaveu de l'écrit des *Pasteurs démissionnaires à leurs paroissiens*<sup>137</sup>;

---

<sup>136</sup> C'est-à-dire tout ce qui touche à Chardavoine dans la lettre du 16.3.1846.

<sup>137</sup> Cet appel des démissionnaires fut jugé outrageant par les pasteurs restés à leur poste. Il déclarait en particulier que l'Eglise vaudoise n'était «plus l'Eglise de

mais ils n'ont pas le courage de rompre entièrement, et les souscriptions à *Genève* et ailleurs entretiennent leurs illusions. Ils attendent, dit-on, la réponse que le Cons[eil] d'Etat fera aux vœux exprimés par les classes touchant les démissionnaires<sup>138</sup>: nous ne ferons point de concessions, à présent moins que jamais, après les notes de Lord Aberdeen<sup>139</sup>, le don du roi de Prusse et les souscriptions provocatrices du parti méthodiste. *Par égard pour les classes*, on dira que la porte reste encore ouverte quelque temps, mais à des conditions: perte de rang, changement de poste; peut-être exigera-t-on le désaveu du libelle intitulé *les Past[eurs] dém[issionnaires] à leurs paroissiens*. Nous ne nous pressons pas de répondre, parce que toute notre bienveillance a été interprétée à faiblesse par les démissionnaires. Il y a tems pour tous. Celui de la sévérité approche.

M. Archinard trouve la paroisse de Nyon trop chargée pour son âge, mais [pas] avec un second pasteur. On ne peut d'ailleurs placer à Nyon ni M. Favre (Sylvius) ni M. Pache. M. Archinard désire maintenant Pully. Si son fils pouvait quitter l'Alsace dans ce moment, on le lui adjoindrait volontiers comme second pasteur à Nyon.

La lettre de M. Stillmant montre un homme incertain, partagé, travaillé, tiraillé dans des sens divers. On peut lui assurer 1400 fr. de Suisse outre un logement ou une indemnité équitable en entrant, à la condition que la Commission de consécration l'admette, ce qui, j'espère aurait lieu; de six ans en 6 ans, le traitement augmente<sup>140</sup> de 10 louis par an. On l'indemniserait de son voyage de Londres à Lausanne et on lui ferait une avance d'une 50<sup>ne</sup> de louis. Il n'a pas besoin d'être naturalisé vaudois, d'après notre décret du 23 janvier 1846, pour être pasteur dans notre Canton. Quant aux calomnies du

---

Jésus-Christ, mais l'Eglise du Conseil d'Etat», et se transformait ainsi «en une secte étrange et bizarre dont l'histoire ne nous a pas encore fourni d'exemple».

<sup>138</sup> Les classes avaient demandé au gouvernement de consentir quelques concessions pour faciliter le retour des démissionnaires dans le ministère pastoral officiel.

<sup>139</sup> Lord Aberdeen, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, avait fait parvenir au Conseil d'Etat vaudois, par l'intermédiaire de sir David Morier, un Vaudois d'origine, ministre d'Angleterre en Suisse, une note où il exprimait «les sentiments de profond regret» avec lesquels le Gouvernement anglais avait pris connaissance des «procédures» de Druey envers les démissionnaires, et s'inquiétait des troubles qu'ils pourraient provoquer en Suisse. En clair, c'était une mise en garde très ferme.

<sup>140</sup> Lecture incertaine.

méthodisme pourquoi tant s'en effrayer. Mais, en vérité, je ne voudrais pas prendre sur moi de presser M. Stillmant, parce que, si par malheur, il éprouvait quelque échec (fort peu probable sans doute) devant la Commission de consécration, ou que sa carrière pastorale dans notre canton où il faut combattre, sans contredit, lui fût regretter l'Angleterre, j'en aurais d'amers regrets. Vous avez déjà eu tant de bonté pour nos affaires, que si vous croyez devoir transmettre ce qui précède à M. Stillmant, je m'en rapporte à votre sagesse; mais je n'insisterais pas auprès de lui, je le laisserais juge, en lui expliquant qu'il y aura très probablement une réunion de la Commission de consécration au milieu de mai prochain: il est clair que si M. Stillmant arrivait, on assemblerait la Commission tout exprès. Il nous faut des hommes ferrés à glace et non de ceux qui ont besoin d'être soutenus. Je vous dirai aussi franchement que M. St[illmant] me paraît beaucoup trop sous l'empire du respect humain, des considérations humaines: sous ce rapport il sera plus à sa place dans l'Eglise anglicane.

Vous êtes infatigable. Notre Eglise, le gouvernement et M. Archinard vous ont beaucoup d'obligations de ce que vous continuez d'aller prêcher à Nyon, sans craindre les balles que l'ennemi fait siffler à vos oreilles.

Ce qui se passe à Genève et à Lausanne prouve que le clergé est, en général, le même dans les deux cantons: il n'y a que bien peu d'exceptions. En vérité, après avoir résumé, digéré tout ce qui s'est passé à notre Commission de consécration, l'esprit dont notre clergé est en général animé, à l'instar du reste de l'Europe, je suis à regretter que nous n'ayons pas eu une crise entière, complète, c'est-à-dire à regretter que le clergé tout entier ne se soit pas retiré en masse de notre Eglise. Alors nous aurions été forcés de faire un appel aux laïques et nous aurions choisi les ministres tant du pays que de l'étranger comme la régénération de l'Eglise l'aurait commandé! Le peuple aurait parfaitement accueilli cette révolution, car il abhorre le méthodisme. Au lieu de cela, plusieurs pasteurs non-démissionnaires et la plupart des rentrés professent les doctrines de la Confession helvétique qui sont la quintessence du méthodisme, et nous devons nous estimer heureux que ceux qui en France passent pour méthodistes le soient moins que la plupart de nos ministres nationaux! Que voulez-vous, Rome ne s'est pas faite en un jour. Espérons qu'avec le secours de M. Raoux (qui sera aussi

professeur extraordinaire) et d'autres ministres, tant de ceux qui viendront encore que de ceux qui sont déjà admis, un esprit nouveau pénétrera dans notre Eglise et que la secousse lui aura été utile, salutaire.

Que pensez-vous de M. Brunet et de M. Sardinoux<sup>141</sup>, soit comme pasteurs, soit comme professeurs d'histoire ecclésiastique?

Excusez mon interminable épître, et agréez, de nouveau, Monsieur le Pasteur, l'expression de mes sentimens de vive reconnaissance et de ma considération la plus distinguée.

D.

25. *De Chenevière à Druey, 20 mars 1846*

Monsieur le Président,

Je suis très-reconnaissant de la peine que vous avez prise de me donner les détails relatifs aux actes de votre commission de consécration; ils sont pleins d'intérêt pour moi; je comprends toute la difficulté de diriger une barque pareille, elle ne va pas à la vapeur. Vous avez Monsieur comme les hommes éminens le talent et le tems de tout faire. Je garderai ces documens à votre disposition<sup>142</sup> dans le cas où vous seriez bien aise d'y recourir. Je crains un peu que M. Raoux ne soit pas un homme à caractère prononcé; il me paraît hésitant, tâtonnant, et ce n'est pas ce qu'il faut à l'heure qu'il est. Il a un mérite bien distingué, et tout récemment, sans qu'il ait mis les fers au feu, une université d'Allemagne, celle de Leipsick, lui a décerné le titre de Docteur en philosophie, à cause de son livre sur la destinée de l'homme. C'est une circonstance heureuse, et qu'il serait avantageux de faire mousser, au moment où l'on vous accuse de vous contenter de rebuts. Je pense comme vous Monsieur sur M. Stillmant; ces hommes à respect humain sont les pires dans les tems où nous vivons; on leur croit des principes, et ils vous font faux bon, la crainte des hommes fait fondre leurs résolutions, comme le soleil de Mars les neiges du printems. Je pense qu'il vaut

---

<sup>141</sup> Pierre-Auguste Sardinoux (dans le Midi, on prononce «Sardinouss») devait être nommé en 1847 professeur de Nouveau Testament à Montauban.

<sup>142</sup> C'est peut-être ce qui nous vaut leur conservation dans les archives Chenevière.

tout autant ne pas lui écrire; d'ailleurs j'ai omis de copier son adresse, qui se trouve dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer.

Je crains qu'il n'y ait eu un malentendu au sujet de M. Fabre, dont j'ai copié la lettre dans ma missive du 24 février; je n'en ai plus ouï parler; j'avais l'idée que possesseur de sa demande, vous lui répondriez; et peut-être avez-vous à votre tour compté sur moi. J'ai été entretenu dans mon erreur, parce que l'on m'a dit à la maison que j'avais été demandé en mon absence, par un Pasteur Français qui me verrait à son retour de Lausanne. Je me suis mis dans la tête que c'était M. Fabre, et je me suis tenu tranquille. Si j'ai quelque chose à lui écrire soyez assez bon, Monsieur, pour m'en dire un mot.

J'ai eu un entretien avec M. Monod et M. Richard. Le premier est très heureux d'avoir été agréé, et sa modestie m'a touché. Il m'a paru qu'à cause de ses antécédens, vous aviez été Messieurs bien courageux de lui assigner un poste dans la capitale. M. Richard a mal aux yeux. Il m'a parlé d'une manière très convenable. Ce n'est m'a-t-il dit ni par amour de l'argent, ni pour supplanter quelqu'un que je me suis mis sur les rangs; mais vétéran, j'ai entendu les roulemens du tambour, et je suis allé à ma place d'armes. J'espère que ses yeux qui sont un peu mieux lui permettront de se rendre à son devoir aux environs de Pâques.

MM. Brunet et Sardinoux sont des hommes distingués, le premier pour l'histoire ecclésiastique, le second pour la dogmatique et l'exégèse. Si vous parvenez à obtenir ces Messieurs, vous n'aurez pas perdu au change; et ce qui a mal commencé, pourra très-bien finir. Ces deux Mess[ieurs] ont publié des ouvrages qui leur font honneur, et si M. Raoux les décide à accepter les places Académiques disponibles chez vous Monsieur, il aura racheté les ennuis qu'il vous a causés par ses tergiversations. Je vous assure, Monsieur, qu'après y avoir bien réfléchi, je persiste dans l'opinion qu'il est heureux que vous n'ayez pas été appelé à faire desservir vos cures par des laïcs: cela vous aurait mis au ban de la chrétienté, pour des raisons différentes. Je sais fort bien que chez nous il n'y a point de sacerdoce, et que nous sommes des guides et des amis que leurs études et leur tems mettent à même de se rendre utiles à des gens absorbés par leurs affaires: mais tous, catholiques et protestans, vous auraient jeté la pierre, et sans tant de raisonnemens, vous

auraient traités d'impies. Il est des idées très-difficiles à déraciner chez les masses, et le fait de voir prêcher des laïcs aurait déchaîné plus encore contre vous ceux qui vous haïssent par politique: ils auraient triomphé de vous bloquer et de vous bombarder du nord et du midi. Je pense que vous avez franchi les plus grandes difficultés et que vous êtes maître de la place. L'avenir n'est pas pour les conservateurs; leur alliance avec les Jésu[ites]<sup>143</sup> a creusé sous leurs pieds une mine qui les engloutira tôt ou tard; et mon opinion est qu'en Suisse ce ne sera pas très tard; peut-être cet automne après la fin des travaux agricoles. Pour nous, ici, à Genève, je n'ai aucun espoir du dedans, nous sommes immolés au veau d'or, tout chrétiens que nous sommes, et les millionnaires enchaînent les petits. Nous sommes à la remorque des plus forts. Nos journaux ces derniers tems n'ont pas été assez vifs sur la question de vos démissionnaires, je ne sais ce qu'ils redoutent, mais ils ont refusé d'insérer des morceaux fortement burinés. M. Hochdörfer est bien content, il est plein de feu et d'espérance. Je vous souhaite beaucoup de santé, Monsieur, pour rouler votre rocher; vous avez rendu un fameux service à la Suisse en tenant bon le gouvernail dans la tempête.

Je vous présente, Monsieur le Président, mes hommages et mon dévouement.

C.

J'ai recommandé M. Chardavoine à Strasbourg. J'applaudis à sa non-acceptation. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'un jour qu'il s'oubliait dans mon cabinet et qu'il me parlait d'une manière inconvenante, je l'apostrophai de même que vous, en lui disant: Me prenez-vous pour votre évêque?

26. *De Druey à Chenevière, 9 avril 1846*

Monsieur le Professeur,

Votre dernière lettre me rappelle ce que vous avez eu la bonté de m'écrire le 24 févr[ier] au sujet de M. Fabre à Rheims. Si je ne

---

<sup>143</sup> Les milieux conservateurs genevois et vaudois défendaient le droit des cantons catholiques de s'en remettre aux Jésuites, et s'opposaient ainsi à la conception radicale des libertés démocratiques.

vous en ai pas parlé dans ma précédente lettre, c'est que, dans ce moment, je n'avais pas la vôtre sous les yeux et qu'elle a été plusieurs jours égarée parmi d'autres papiers. D'après ce que vous me dites de ce ministre et puisque vous le supposez guéri de son méthodisme, je viens vous prier de bien vouloir lui écrire, puisqu'il s'est adressé à vous. Il est prié de se présenter devant la Commission de consécration, à Lausanne, dans le courant de mai (le jour sera indiqué plus tard). On n'exigera pas de lui de nouvelles études ni même des examens proprement dits; mais il aura une prédication et une catéchisation à faire devant la Commission, sur un texte et sur une section du catéchisme de son choix; il devra aussi produire ses certificats d'étude, son acte de consécration au s[ain]t ministère, un certificat sur la manière dont il a rempli ses fonctions pastorales dans la paroisse ou les paroisses où il a exercé, un certificat de bonne vie et mœurs. Le poste qu'on lui assignera (je ne sais pas encore lequel) ne sera probablement pas sur les bords du Léman, mais dans l'intérieur du pays où il y a de forts jolis postes bien placés, et qui ne sont pas à la montagne. Son traitement sera de 1000 fr. de Suisse (1500 fr. de Fr[ance]) par an, outre un logement ou une indemnité de logement. Après 6 ans de service dans notre Eglise nationale, M. Fabre recevra une augmentation de 200 fr. de Suisse (300 fr. de France); après les 6 autres années, le traitement sera augmenté de 160 fr. de Suisse (240 fr. de Fr.), et ainsi de suite tous les 6 ans jusqu'à ce que le traitement soit porté au maximum établi par la loi (2000 fr. de Suisse ou 3000 fr. de Fr[ance]).

Comme M. Fabre ne paraît pas être un prédicateur de premier ordre, je ne pense pas devoir proposer de lui accorder 1400 fr. de Suisse d'entrée, ni même 1200 fr. Cependant, si vous croyez qu'il convienne par d'autres considérations d'offrir un traitement de 1200 fr. de Suisse (1800 fr. de Fr.) d'entrée, je m'en rapporte à ce que vous jugerez être le mieux.

Les choses en sont toujours au même point chez nous, sous le rapport ecclésiastique, si ce n'est qu'il y a depuis quelques tems une recrudescence d'assemblées séparées où la politique joue le principal rôle, quoiqu'on y fasse un service religieux. On veut du scandale, on court après la persécution.

Plusieurs démissionnaires désireraient rentrer, mais les meneurs les gardent à vue, les tiennent sous une férule qu'ils n'ont pas le courage de briser.

Je vous tiens bien bon compte de ce que vous avez fait auprès de M. le Past[eur] Archinard pour l'engager à rester à Nyon où sa présence est si utile. Dès qu'on pourra lui adjoindre un pasteur, on le fera. Si M. Hochdörfer était assez exercé à la prédication en français, il pourrait assez convenir. Le mieux serait bien d'adjoindre à M. Archinard son fils; mais, par malheur il est lié pour plusieurs mois au moins à Mulhouse. Quant au poste de Pully, il est trop près de Lausanne d'où l'on peut facilement le faire desservir et nous avons trop peu de pasteurs disponibles, pour qu'on puisse le donner maintenant; il restera donc provisoirement vacant, à moins de facilités imprévues.

M. Raoux m'a fait espérer du renfort.

Quoiqu'il arrive nous tenons bon, parce que nous savons sur quel terrain nous marchons. Tout ce que le *Fédéral* et d'autres feuilles aristocratiques peuvent dire, ne nous touche pas plus que la note de Prusse dont on nous menace.

Je demeure avec la considération la plus distinguée, votre dévoué

D.

27. *De Chenevière à Druey, 13 avril 1846*

Monsieur le Président,

Après avoir reçu votre lettre en date du 1<sup>er</sup> avril, j'écrivis à M. Fabre; il doit vous avoir écrit, cependant je vais extraire de sa lettre et ce qui tend à le faire connaître et ses vœux.

«En religion, je déteste tout ce qui est exclusif, je ne suis nullement de ces esprits étroits et orgueilleux qui damnent tous ceux qui n'ont pas les mêmes opinions qu'eux. J'applaudis à tout ce qui favorise la liberté, soit politique, soit religieuse; j'ai salué avec joie les événemens du Canton de Vaud, et j'aimerais qu'à Genève vous puissiez en finir avec l'aristocratie et l'intolérance, comme on l'a fait à Lausanne.

»Les conditions imposées par le gouvernement vaudois pour l'admission des Pasteurs ne sont pas trop exigeantes, néanmoins dans ma position, il faudrait être sûr de mon admission pour me présenter à Lausanne; car si je ne réussissais pas, je me trouverais

à la rue, comme lorsque je quittai Genève. Dans une telle éventualité, je ne saurais que devenir. Ne pourriez-vous pas sur la présentation de mes Certificats d'études, de moralité et de consécration me faire nommer à une église sans autre formalité? Ne craignez pas, vous n'auriez qu'à vous féliciter de mon succès et le gouvernement Vaudois aussi. Je hais profondément la dissidence et je serai sincèrement dévoué à un gouvernement libéral. Je serai disponible aussitôt qu'on me voudra. Mes faibles talents ne me permettent de desservir qu'une église de campagne; je ne serais pas à ma place dans une ville. Etant du Midi de la France, je désirerais que ce fût dans la partie méridionale du Canton qu'on me plaçât s'il était possible.»

Voilà Monsieur, ce que désirerait M. Fabre. Sa qualité d'orthodoxe lui fera peut-être trouver grâce aux yeux des Pasteurs de votre Canton.

Nos élections pour le renouvellement de la moitié du grand Conseil ont indiqué un certain mouvement dans les esprits, dû à la brochure de M. Fazy-Pasteur sur la nécessité de rendre fédérale la question des Jésuites. Delapalud lui a répondu par une brochure anonyme, à laquelle a très-bien riposté M. Pons membre du Conseil administratif, et l'Union Protestante qui jusqu'ici n'a fait que de la politique rétrograde, s'émeut à la question des Jésuites, et commence à donner quelques inquiétudes au Conseil d'Etat, lequel s'appuie de plus en plus sur les catholiques du Canton, comme vous aurez pu en juger, Monsieur, par l'article du *Fédéral* dans son dernier numéro, relatif à l'Evêque Marilley.

Je pousse de toutes mes forces l'un de mes amis<sup>144</sup>, qui écrit dans ce moment, une forte brochure sur vos Pasteurs démissionnaires. La question y est traitée dans son ensemble, et afin qu'on n'accuse pas l'auteur de préoccupations, et de choisir ses documens en des sources suspectes, il ne les puise que dans le *Courrier Suisse*<sup>145</sup>. Si ce projet arrive à bien, vos Pasteurs n'auront pas reçu encore un aussi rude choc. Comme mon ami doit partir bientôt pour l'Italie, je lui ai offert de me charger de l'impression, de la correction des épreuves et de la distribution des exemplaires soit ici chez les libraires, soit dans l'étranger. Je vous demanderai, Mon-

---

<sup>144</sup> Il s'agit de Fazy-Pasteur, cousin de James Fazy.

<sup>145</sup> Donc dans un journal ayant pris le parti des démissionnaires.

sieur, quelques directions sur la manière dont je devrai m'y prendre pour le Canton de Vaud, où je présume qu'il s'en vendra un assez grand nombre, à cause du palpitant de la question. Mon ami Cellérier y aura un coup de patte à cause de sa collecte, Israël y verra ses forfaits, et Jacob ses iniquités.

Je ne comprends pas pourquoi Zurich vous est adverse<sup>146</sup>. Ne serait-ce point le résultat de l'influence des Pasteurs? Ah! ne me parlez pas de ces clergés qui se mêlent souvent de tout, à l'exception de ce pourquoi ils sont constitués.

Il est bien à désirer que Raoux vous amène du renfort, surtout pour le Professorat de Théologie. Il ne m'a point écrit, et j'ignore s'il espère toujours ramener MM. Brunet et Sardinoux. J'ai laissé de côté M. Stillmant avec son respect humain. *Non tali auxilio nec defensoribus istis Tempus eget*<sup>147</sup>. J'ai vu avec bien de la satisfaction que vous ne laissiez pas tomber l'affaire de Mauborget<sup>148</sup>; c'est d'une haute importance. Ici, les aristocrates disaient et annonçaient que vous n'osiez pas, ou que vous renonciez parce que les recherches avaient amené la découverte que ce n'étaient pas les conservateurs qui avaient commencé, et que vous vouliez à tout prix sauver vos partisans. Il y a encore l'affaire Cavin<sup>149</sup> sur laquelle il importe de jeter le jour de la publicité et des tribunaux. M. Archinard sera bien capot de ne pouvoir aspirer à Pully, à cause du moindre fardeau, de la proximité de la capitale et de quelques propriétés, à cause du déplaisir des Dames accoutumées à voir leur chef, entouré d'une approbation universelle, avoir à Nyon [de] nombreux adversaires. Mais je comprends que dans l'état actuel des choses, il faut courir au plus pressé et sauver la maison. Elle sera sauvée; vous avez fait Messieurs, et à bien juste titre, Monsieur le Président, vous avez fait le plus difficile, et comme vous avez pour arrière-garde l'immense majorité du pays, je compte sur votre complet triomphe. Ici nos Messieurs sont si mal à l'aise de leur position, que l'on

---

<sup>146</sup> Dans des problèmes de politique fédérale, au sein de la Diète.

<sup>147</sup> «Le temps n'a besoin ni d'une telle aide ni de ces défenseurs-là.»

<sup>148</sup> Le 30.11.1845, un groupe d'énergumènes s'attaqua à l'oratoire que les dissidents avaient ouvert à la rue Mauborget, à Lausanne, pour provoquer sa fermeture par le nouveau gouvernement radical. On soupçonnait Druey de vouloir enterrer l'affaire pour protéger les émeutiers qui se disaient ses partisans. Il fit au contraire poursuivre l'enquête à ce sujet.

<sup>149</sup> Autre affaire mineure à propos de laquelle l'opposition conservatrice incriminait le gouvernement Druey. Voir le post-scriptum à la lettre suivante.

entend déjà émettre l'idée de redevenir<sup>150</sup> un état indépendant sous la protection d'un puissant voisin. Ils comprennent la difficulté de rester ce qu'ils sont. Guizot envoie ses inspirations par l'entremise de M<sup>lle</sup> Rath avec laquelle il est en correspondance, et cette Dame lit les lettres du Ministre français aux directeurs des affaires Genevoises.

Agréez, Monsieur, mes respects et mon entier dévouement.

C.

28. *De Druey à Chenevière, 18 avril 1846*

Monsieur le Professeur,

La lettre de M. le Ministre Fabre à Rheims m'est parvenue en même temps que celle que vous avez pris la peine de m'écrire après avoir eu l'obligeance de correspondre avec ce digne ecclésiastique. On voit, en effet, que c'est le meilleur homme du monde, rempli de bonne volonté et de modestie. Quoiqu'il ait été prêtre catholique, il ne paraît pas qu'il causera les mêmes embarras que M. Chardavoine, car M. Fabre est consacré ministre protestant et a été pasteur. Je regrette cependant la difficulté de sa position; il n'est pas possible de l'admettre sur pièces sans l'avoir vu et entendu; il faut nécessairement qu'il coure les chances de se brouiller avec la Société Evangélique, s'il veut être pasteur de notre Eglise nationale. Pour le cas où son acte de consécration porterait, comme ceux que délivre votre Vénérable Compagnie, que l'imposition des mains a été précédée des examens réglementaires sur les connaissances exigées pour l'exercice du S[ain]t Ministère, je ne prévois pas de difficultés sérieuses à l'admission de M. Fabre, à la condition bien entendu qu'il prêche et catéchise passablement. Au reste, je vais lui répondre directement, afin de ne pas vous donner inutilement ce surcroît de peine.

C'est une bien bonne nouvelle que celle de la brochure que l'un de vos amis prépare sur nos ministres démissionnaires. Surtout de Genève, elle ne pourra que produire un grand et salubre effet.

---

<sup>150</sup> *Sic.* D'aucuns agitaient l'idée de quitter la Confédération pour se mettre sous la protection (intéressée!) de la France.

L'on verra que toute la Rome protestante n'est pas pour nos méthodistes, et rien de plus juste que de sangler<sup>151</sup> les vôtres. Chaque jour montre davantage que la question intéresse le protestantisme tout entier: cela se voit assez par nos amis et nos ennemis. Dès que la brochure sera sortie de presse, ayez la bonté de m'en envoyer un exemplaire, afin que je puisse le mettre sous les yeux du Conseil d'Etat qui est disposé à en prendre un certain nombre. Les libraires auxquels vous pouvez l'envoyer pour la vendre sont: 1<sup>o</sup> à Lausanne: *Bridel*, sur la Palud, librairie des démissionnaires, etc., mais cela ne fait rien: seulement ne faut-il pas trop lui en expédier et attendre que les autres librairies aient déjà reçu; *Chantrens*, à la Cité, vend passablement; *Goy* en St-Pierre; *Doret* (mômier) en St-Pierre; *Alex. Michod*, au Bourg; *Oberreiser*, au Bourg; *Gisclon* en St-Laurent; 2<sup>o</sup> hors de Lausanne, je ne saurais vous le dire, mais M. Vaney ou tout autre libraire de Genève pourra vous l'indiquer. Du reste, il faudra faire annoncer la brochure sur nos journaux, vendable chez les principaux libraires du Canton.

Si l'on ne risquait pas de donner à la brochure de votre ami une couleur qui peut nuire à son effet, je vous aurais offert les services de la Chancellerie pour expédier l'écrit aux libraires de notre Canton; mais pour vous éviter des détails fastidieux, vous pourriez recourir à l'un de vos libraires de Genève, ou à M. *Chantrens* à Lausanne qui fera le nécessaire.

Outre l'article des *Annales du temps présent* reproduit par le *Nouvelliste Vaudois*, il a paru et il va paraître encore des articles favorables à notre cause sur les journaux libéraux de l'Allemagne.

L'affluence des fidèles dans les temples de l'Egl[ise] nat[ionale] aux dernières fêtes de Pâques a singulièrement déconcerté les Evêques et les abbés de notre Eglise libre et dépendante: la désertion commence à se mettre dans ses rangs dit-on.

Je demeure avec les sentimens de la considération la plus distinguée votre sincèrement dévoué

D.

Les prétendus blessés, meurtris, assassinés dans l'affaire Cavin persistent à ne pas vouloir porter plainte en justice!

---

<sup>151</sup> Lecture incertaine.

Excellente idée que celle de puiser dans le *Courrier Suisse*. Votre ami puise sans doute aussi dans le *Fédéral*, l'*Avenir*, le *Réformateur*<sup>152</sup>, les brochures de nos démissionnaires.

M. Chardavoine a été accompagné par ses paroissiens qui lui ont fait un présent lorsqu'il a quitté Cheseaux.

29. De Chenevière à Druey, 24 avril 1846

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer les pièces relatives à un Genevois, M. Goncet, qui est venu me communiquer le désir qu'il aurait de se consacrer au service de l'une de vos Eglises. Il a toujours été Protestant, a été quelque tems étudiant en Théologie et pendant les années qu'il a passées dans le Midi de la France a souvent prêché avec succès; M. Raoux l'a connu et pourra vous donner les détails que vous désirerez. Il ne s'agirait pas de lui faire subir les examens rigoureux de ceux qui ont suivi le cours entier des études Théologiques; pour la prédication et la catéchisation, ce que vous exigiez de M. Chardavoine, il a un talent assez distingué; c'est un homme d'une parfaite moralité, et il serait heureux de voir s'accomplir un projet qu'il a toujours caressé, et que des circonstances de famille ne lui ont pas permis de réaliser. Si vous croyez le projet possible pour la consécration de Mai, vous auriez la bonté de m'en dire un mot, il se rendrait auprès de vous, et pourrait p.e. bien remplir la place de Chesaux. Il a une grande expérience dans l'enseignement.

Notre brochure est livrée à l'impression, j'aurai bientôt la 1<sup>e</sup> feuille à corriger, il y en aura 4, j'aimerais savoir combien d'exemplaires en prendrait le Conseil d'Etat; je crois que sa diffusion dans le Canton de Vaud et à l'étranger fera beaucoup de bien. Les désordres survenus à Echallans<sup>153</sup> m'ont peiné; ils redoublent

---

<sup>152</sup> Il doit s'agir de *La Réformation au XIX<sup>e</sup> siècle*, de Genève, rédigée par Ed. Schérer, qui était encore, à ce moment-là, très orthodoxe et revivaliste. Quant à *L'Avenir*, il était publié par les pasteurs démissionnaires.

<sup>153</sup> Le 19.4.1846, une bande armée de haches et de gourdins avait saccagé la salle de culte de l'hospice ouvert dans ce bourg par la communauté de diaconesses fondée en 1842 par Louis Germond, pasteur de cette paroisse, qui était lui aussi au nombre des démissionnaires.

l'irritation contre votre pays; je crois Monsieur qu'il importe de faire punir ceux des hommes que vous aurez saisis, car les conservateurs ne se font pas faute de dire que le Gouvernement voit avec plaisir ces excès. J'ai reçu hier une longue lettre de Bristol<sup>154</sup>, dans laquelle un Pasteur que je ne connais point me demande des détails sur votre Canton; les méthodistes saturent de calomnies et je vais écrire en détail à ce Monsieur, en le priant de répandre la vérité de plusieurs manières.

Agréez, Monsieur le Président, mes honneurs et mes sentiments dévoués.

C.

30. *De Druey à Chenevière, 27 avril 1846*

Monsieur le Professeur,

Je crains bien que M. Goncet ne soit pas admis par la Commission de consécration; du moins je ne vois nulle part, dans les pièces que vous avez pris la peine de me transmettre, que ce prédicateur ait été consacré ministre du S[aint] Evangile dans une Eglise réformée. A défaut de consécration, la Commission tiendra à des examens, notamment sur l'exégèse (art. 4 du Règlement pour la Commission de Consécration extraordinaire que je crois vous avoir transmis). A l'âge de 50 ans, peut-on se soumettre à des examens de ce genre? C'est à M. Goncet à voir.

C'est aussi l'exégèse qui jouera le tour à ce bon M. Fabre de Rheims, car son acte de consécration délivré par la Vénérable Compagnie de Genève laisse clairement voir qu'on a passé là-dessus. Et sous le rapport de l'exégèse, M. Dufournet est intraitable. Aussi faut-il bien se garder de dire à âme qui vive que M. Fabre a eu l'idée de se présenter à Lausanne; si la chose transpirait, il serait impitoyablement destitué par la Société Evangélique sous le joug de laquelle il gémit.

D'après ce que vous me faites l'honneur de me dire de la brochure de votre ami sur nos affaires ecclésiastiques, le Conseil d'Etat a décidé d'en prendre *mille* exemplaires brochés que vous voudrez

---

<sup>154</sup> Du pasteur unitarien Georges Armstrong.

bien charger le libraire de transmettre à notre Chancellerie avec sa note. Si la brochure était de vous ou qu'on eût pu la lire, nous aurions été plus loin. Vous n'aurez sûrement pas manqué cependant de donner quelques bons conseils. L'auteur n'aura pas manqué de faire ressortir que l'Eglise soit disant libre ou indépendante qui se pose en face de l'Eglise nationale a la même liturgie, la même version de la Bible, les mêmes livres destinés au culte, la même doctrine; qu'on se sépare quand on professe des doctrines hostiles ou différentes, mais se séparer quand le dogme et le culte sont les mêmes? S'il y a de la différence, alors c'est pour prêcher le méthodisme. Du reste, ce n'est pas en vue des doctrines que le gouvernement a interdit jusqu'à nouvel ordre les réunions en dehors de l'Egl[ise] nationale, dans quelques communes, mais uniquement pour prévenir des troubles ou y mettre fin.

Quant à Echallens, j'ignore que l'on ait saisi quoi que ce soit; la police est arrivée quand tout a été terminé, ainsi que cela se pratique d'ordinaire dans les pays civilisés et libres, en Angleterre et dans les Etats-Unis entr'autres. Une enquête pour connaître les auteurs de la brisade n'amènerait pas à grand chose, et elle ne manquerait pas de faire naître de très grands embarras vu la disposition des esprits du Canton, disposition qui se révèle à la moindre occasion.

Je regrette la peine que vous cause le Pasteur de Bristol auquel vous allez faire connaître la vérité! Ce sera bien le cas de lui envoyer un exemplaire de la brochure. En fait de brochures, Nauwerck<sup>155</sup> à Berlin, écrivain de l'école de Hegel, en a fait paraître une en seize pages qui résume admirablement les faits.

Veillez, Monsieur le Professeur, agréer de nouveau l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement respectueux.

D.

Un fait parlant: le gouvernement tyrannique du Canton de Vaud, qui hait la libre manifestation de la pensée, n'a pas songé à intenter un seul procès de presse... Et cependant il y aurait eu matière...

---

<sup>155</sup> K. NAUWERCK, *Der Streit zwischen Regierung und Geistlichkeit im Kanton Waadt*, Berlin 1846. Druet écrit le même jour à cet auteur pour le remercier de sa brochure.

31. De Chenevière à Druey, 1<sup>er</sup> mai 1846

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire ces deux mots, sans les insérer dans le paquet que je vous envoie aussi par la poste, après l'avoir porté moi-même à l'administration; dans le cas où ledit paquet ne vous parviendrait pas, vous pourriez le réclamer.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que le Conseil d'Etat désirait un *millier* des exemplaires de la brochure relative à la crise religieuse actuelle de votre Canton. Je vous envoie, Monsieur, les prémices de la brochure, avant même que l'impression soit terminée, parce que vous jugerez s'il vous convient réellement d'en prendre autant. Il y aura  $\frac{3}{4}$  d'une 4<sup>e</sup> feuille dans laquelle seront les pièces justificatives et les paroles les plus violentes des orateurs du Clergé. Si la brochure ne répond pas à votre idée, vous diminuerez à volonté le nombre d'exemplaires. Dans tous les cas j'attendrai vos ordres. J'ai ordonné à l'imprimeur de conserver les planches, et une fois votre lettre reçue, je mettrai les fers au feu pour qu'il n'y ait pas de lenteur.

La brochure en question n'est point mon fait; dans aucun cas je n'aurais pu la faire, vu ma position, il fallait qu'elle fût signée; c'est M. Fazy-Pasteur qui l'a faite. Je l'ai pressé, nous nous sommes entendus, j'ai eu communication de son manuscrit et il a eu son obligeance accoutumée à mon égard; mais c'est bien lui qui a composé la brochure, et j'espère qu'elle fera du bien.

Je mets donc cette lettre à la poste, et en même tems le petit paquet contenant la brochure; j'y mets pour adresse, à la chancellerie d'Etat du C[anto]n de Vaud, p[ou]r M. H. Druey, Conseiller d'Etat Président. J'espère qu'il n'y aura pas d'encombre.

M. Fazy-Pasteur qui a été malade tout l'hyver est parti hier pour l'Italie; il en reviendra pour le moment des instructions à la diète.

Je désire, Monsieur, que ce travail vous contente et qu'il contribue à former l'opinion publique dans votre Canton.

Agréez, Monsieur, mon entier dévouement avec mes sentiments les plus distingués.

C.

Monsieur le Professeur,

C'est avec infiniment d'intérêt que j'ai lu la brochure de M. Fazy-Pasteur. Elle produira sans contredit une très grande et salutaire sensation. Il n'y a pas un exemplaire à rabattre aux mille qui vous ont été demandés; mais je dois vous expliquer que le Conseil d'Etat conservera le nombre qu'il lui faudra pour ajouter à la collection des pièces qu'il envoie aux personnes qui s'intéressent à nos affaires, collection à laquelle il a joint des pièces de ses adversaires. Le reste est pris par quelques citoyens qui ayant lu l'exemplaire que vous avez eu l'obligeance de me communiquer ont trouvé l'écrit excellent et désirent le propager; mais le Conseil d'Etat croit devoir s'abstenir de cette propagation à cause [d']articles assez nombreux touchant plus ou moins à la doctrine dans laquelle il ne veut pas intervenir.

Veillez donc avoir la bonté de donner ordre qu'on m'adresse à moi le ballot renfermant les mille exemplaires et je livrerai à chacun le nombre qui lui vient. Il est à désirer que l'éditeur joigne sa note. Je ne parle pas du prix de la brochure, parce que je présume qu'elle sera à un prix équitable. Si toutefois vous présumiez que le coût dépasse notre attente (je ne suppose pas que la brochure coûte plus d'un franc de France), ayez je vous prie la bonté de m'en avertir.

Puisque le tirage n'a pas encore eu lieu, je dois attirer votre attention sur deux inexactitudes qu'il me paraît possible de corriger sans trop remanier le texte. En même tems, je signalerai quelques fautes d'impression.

1<sup>o</sup> A page 16, dans la note, dans le passage emprunté au *Courrier Suisse*. Je présume qu'il faut dire *le* droit au lieu de *ce* droit.

2<sup>o</sup> A page 24, vers le bas (5<sup>e</sup> ligne en comptant du bas en haut), au lieu de: 1801, je suppose qu'on a voulu dire 1803 (le régime de l'acte de médiation).

— A la ligne plus bas, je ne comprends pas ce que signifie le régime de 1821: s'il s'agit de la loi sur les actes de naissance séparés des actes de baptême, c'est 1820 qu'il faut mettre; mais il est probable que l'auteur a voulu dire 1831 qui est l'époque de la mise en vigueur de la précédente constitution; mais alors je dois faire observer que nos démissionnaires et le clergé en général étaient

favorables à ce régime. C'est donc 1845 qu'il faudrait imprimer, en place de 1821, parce que le clergé est hostile à la révolution de février 1845. Peut-être l'auteur a-t-il voulu faire allusion à la loi sur l'établissement du culte catholique dans les communes protestantes ou du culte protestant dans les communes catholiques: alors il faudrait mettre 1810.

3<sup>o</sup> A page 29, lignes 14 et 15. *Et cependant nous ne sachons pas que jamais pareille demande ait même été suggérée.* — Ceci exige une légère rectification. Si vous prenez la peine de lire les deux derniers paragraphes, de la page 21, du *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires ecclésiastiques*, lu en nov. 1845 et qui se trouve dans votre collection de pièces, vous verrez qu'il y a eu une correspondance entre la Municipalité de Lausanne et le Comité de l'oratoire de Lausanne, au sujet de l'augmentation du nombre des services religieux. Je ne me souviens pas au juste qui a fait la 1<sup>re</sup> ouverture, la Municipalité ou le Comité, mais ce qui est certain, c'est que la Municipalité de Lausanne consentit à accorder pour les oratoires le temple de St-Laurent, à condition *que le culte serait célébré exclusivement par les pasteurs de la paroisse de Lausanne, ou par des ministres du clergé de l'Eglise nationale, et qu'il serait préalablement annoncé de la chaire et chaque fois par le son des cloches.* — Ces clauses fort raisonnables, dont la tendance était d'écarter les ministres séparés du pays et de l'étranger, tout en ôtant à ces services leur clandestinité, ne furent point agréées par le Comité de l'oratoire, qui ne tarda pas à recommencer ses assemblées séparées.

S'il y avait place, ce qui précède pourrait faire l'objet d'une *note* au bas de la page 29; — mais je présume que cela causerait trop de remaniement. Alors on pourrait se borner à remplacer la phrase *Et cependant*, etc., par celle-ci: *et cependant on a repoussé l'offre d'un temple pour les oratoires à des conditions fort acceptables;* — ou toute autre phrase de ce genre.

4<sup>o</sup> A page 32, lignes 8 à 12: *et les progrès du méthodisme furent tels dans l'Académie*, etc. Il y a ici une inexactitude qu'il importe de faire disparaître. Ce n'est pas l'Académie qui prononça que toutes les places des professeurs seraient vacantes, mais le Grand Conseil par les art. 79, 80, 81 et 82 de la loi du 21 déc. 1837 sur l'Académie. Quoique les professeurs non replacés dans le nouvel établissement reçurent des pensions de retraite à un taux fort équitable, l'Académie vit arriver avec effroi cette espèce de renouvellement intégral.

La première nomination des professeurs de la nouvelle Académie eut lieu par le Conseil d'Etat sur le rapport et préavis d'une Commission spéciale et extraordinaire composée des cinq membres du Conseil de l'Instruction publique (M. Jaquet, C[onseille]r d'Etat président) et d'autres citoyens nommés par le Conseil d'Etat. Commission à laquelle on joignit quatre experts pour chaque nomination. Cette commission était assez mêlée et, en général, au point de vue doctrinaire. Lorsque l'Académie fut nommée et installée, il restait encore quelques chaires vacantes, et, en 1838, on vit l'Académie donner pour préavis de ne pas nommer M. le Dr Mager pour enseigner provisoirement et à titre d'essai la philosophie à l'Académie, parce qu'il était disciple de Hegel (La Commission qui [a] préparé ce beau préavis se composait de MM. Herzog, professeur d'histoire ecclésiastique; Secrétan-Mercier, prof[esseur] de mathématiques (anti-méthodiste) et Wartmann, prof[esseur] de physique). Le Conseil de l'Instruction publique se trouva divisé sur la question; le Conseil d'Etat aussi; le Conseil d'Etat avait le droit de nommer contre les préavis mais il ne s'y trouva pas de majorité pour cela. Je dois expliquer aussi que M. Vinet avait déjà été appelé de Bâle à Lausanne son ancienne Académie, par l'influence des doctrinaires, de son élève M. Jaquet, C[onseille]r d'Etat. Quelques doctrinaires, p. ex. M. Jaquet et les ecclésiastiques étaient favorables à ce méthodisme de haut parage qui ne veut pas passer pour tel; d'autres doctrinaires (M. Jayet, et M. Muret-Talichet<sup>156</sup>, plus tard Cons[eiller] d'Etat) lui étaient opposés, mais ils se laissaient prendre sans s'en douter.

Ce qui précède n'est pas de nature à faire l'objet d'une note; mais les lignes dont j'ai parlé doivent être remplacées par d'autres, à peu près comme suit: *et les progrès du méthodisme furent tels dans l'Académie que des hommes fort qualifiés furent repoussés de la chaire de philosophie parce que leur science n'était pas une servante de la théologie; tous ceux dont l'orthodoxie ne paraissait pas assez rigoureuse furent mal vus et obligés de plier; aussi chose incroyable, etc.*

Si ce passage est trop long, on peut n'intercaler que l'une des idées, tout comme il est aisé de le modifier.

---

<sup>156</sup> Jules Muret-Talichet avait refusé d'entrer au gouvernement provisoire de Druey en février 1845.

Excusez mon griffonnage ainsi que la lenteur que j'ai dû mettre à vous répondre.

Je vous envoie deux exemplaires de notre *Réponse aux classes*.

Agréez, je vous prie, l'expression réitérée de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

D.

Nos démissionnaires étaient hier à Lausanne en grand nombre se consultant sur ce qu'ils vont faire ensuite de notre *Réponse*.

Je vous renvoie l'épreuve où vous verrez des petites croix en marge des endroits à corriger.

Il y aurait un grand intérêt à ce que *toutes* les discussions du 11 et du 12 nov., telles que les a rapportées le *Courrier Suisse*, fussent dans les pièces annexes, car c'est un morceau rare, et les démissionnaires aimeraient bien en voir disparaître une partie.

33. *De Druey à Chenevière, 13 mai 1846*

Monsieur le Professeur,

Je viens de recevoir le ballot renfermant la brochure de M. Fazy-Pasteur, et vous remercie infiniment des ordres que vous avez bien voulu donner à cet égard.

La brochure est foudroyante. Notre clergé en va être profondément ému, alarmé! C'est bonne justice.

Je présume que la 1<sup>re</sup> édition n'a pas été tirée à un grand nombre d'exemplaires; il m'en est cependant tombé un sous la main apporté par une dame qui l'a acheté ou reçu à Genève et l'a remis dans la diligence à quelqu'un qui me l'a apporté croyant que je ne connaissais pas l'ouvrage.

Le libraire ou l'imprimeur ne tardera sûrement pas à m'envoyer sa note.

Je viens de lire dans la *Revue de Genève* que le Gouvernement vaudois a demandé un très grand nombre d'exemplaires de la brochure en question. Cela est vrai, puisqu'il en prend quelques centaines d'exemplaires pour sa collection des pièces, comme il a pris un certain nombre d'exemplaires des brochures et autres publications des ministres démissionnaires; mais, comme je vous l'ai déjà

expliqué, le gouvernement n'entend pas répandre l'écrit, parce qu'il ne veut pas intervenir dans la doctrine et que la brochure y touche par des points fort sensibles. Je tiens à cette explication, afin que nos adversaires, qui font flèche de tout bois, ne nous accusent pas d'avoir voulu attaquer la doctrine de nos ministres, tandis que le Conseil d'Etat a toujours déclaré ne pas s'en mêler. Si l'occasion s'en présente, veuillez avoir la bonté d'expliquer la chose à vos amis.

On est généralement satisfait de la prédication de M. Raoux et fort content de son cours de morale philosophique et chrétienne. Quel dommage que cet homme n'ait pas la voix plus forte.

M. Monod fait sensation, j'entends dans un sens favorable.

La Commission de consécration se réunira le 26 de ce mois et les jours suivans. Nous aurons quelques candidats, entr'autres MM. Girard et Serrière<sup>157</sup>. Nous comptons un peu sur MM. Mathieu, Fontanès, Roux (à Boffres), peut-être M. Peyrat; M. Grandhomme (M. Grdh. désire beaucoup qu'on ne sache rien à Genève de ses intentions) qui me paraît avoir fait des progrès dans la langue française, se présentera peut-être, de même qu'un ou deux autres allemands. Nous attendons M. Richard. M. Goncet est sans doute encore à Genève: je vais lui répondre; je regrète qu'il n'ait pas les actes nécessaires; il en est de même du bon M. Fabre.

Je demeure avec la plus entière considération votre dévoué  
D.

Les pleins pouvoirs sur les affaires ecclésiastiques seront renouvelés. La divergence portera sur la question des assemblées religieuses, les uns voulant les permettre en les régularisant, tandis que d'autres voudront les interdire d'une manière générale. La liberté religieuse n'a rien à gagner à ces mesures générales. Elle seront plus commodes pour le gouvernement en mettant sa responsabilité à couvert, mais elles ne satisfairont pas aux besoins et pourront faire naître des complications. Le mieux est encore de marcher comme on a fait jusqu'à présent, quoique cela laisse à désirer.

---

<sup>157</sup> Lecture incertaine.

Monsieur le Président,

J'étais impatient que la brochure vous parvînt de manière à ce qu'elle pût être distribuée dans votre Canton, et produire l'effet auquel elle est destinée. Ici les conservateurs sont furieux, et je pense que cet écrit est la cause pour laquelle M. Fazy-Pasteur n'a pas été réélu membre de la Société économique. J'ai eu égard aux diverses observations de fait que vous m'avez présentées, alors, j'ai fait mettre *seconde* édition, parce qu'on n'aurait pas manqué de signaler les différences qui existent entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> livraison. La 1<sup>re</sup> a été de 300. M. Bonnant sort à l'instant de chez moi, il m'a montré une lettre du libraire G. Blanchoud, de Vevey, qui le prie de lui expédier des exemplaires. Voulez-vous être assez bon, Monsieur, pour donner cet ordre à l'un de vos libraires de Lausanne; c'est ce me semble plus naturel et mieux.

Lorsque j'ai lu dans l'avant-dernier n<sup>o</sup> de la *revue* que le Gouvernement du C[anto]n de Vaud avait demandé pour lui b[eau]c[ou]p d'exemplaires j'ai couru chez le Rédacteur, qui n'avait pas eu le loisir de lire l'article du Dr Baumgartner. Je m'attendais à trouver ce matin la rectification demandée, elle y sera, je pense, Mercredi prochain.

Le *Fédéral* jusqu'ici n'a pas soufflé; j'en ignore la raison. La note a été insérée dans le ballot; j'ai fixé le prix à 80 c. ce qui m'a semblé bon marché pour près de 4 feuilles. 1000 ex. à 80 c. = 800 francs. C'est M. Jetzler des Pâquis qui vous a expédié un exemplaire de la première édition; vous pourrez constater les corrections faites à votre demande.

Je suis bien aise que vous ayez une commission dans peu de semaines, j'ai vu M. Fontanès de Lédignan, qui doit être à Lausanne; il inclinait beaucoup lui à s'établir dans le Canton de Vaud, mais ses alentours s'y sont opposés. M. Girard serait une excellente acquisition: je pense que c'est celui qui habite Luneray, Seine inférieure; c'est un homme qui a un vrai talent de style et de la chaleur de cœur. M. Richard est encore indécis, c'est sa femme qui l'arrête. Je regrette que l'exégèse vous empêche de profiter des talens et de la bonne volonté de M. Goncet. Combien de vos pasteurs s'occupent-ils d'exégèse? M. Peyrat, auteur je pense de l'histoire des

*Pasteurs du désert*<sup>158</sup> a de l'imagination; dans son livre il me paraît qu'il s'est bien trompé en embouchant la trompette. Beaucoup de simplicité dans le style eût mieux convenu à l'histoire des pâtres des Cévennes. M. Raoux espérait avoir décidé quelques-uns de ses collègues très capables. Aurait-il échoué?

Je suis fort aise, Monsieur, que les pouvoirs extraordinaires vous soient continués, la mesure me paraît sage dans l'état actuel des esprits. Relativement aux assemblées irrégulières, le mieux me semblerait de continuer le *statu quo*; il y aurait bien du danger à les permettre en les régularisant, et à les interdire; cela pourrait devenir le prétexte d'une guerre intérieure, et l'on ne manquerait pas de crier à la persécution, aux Néron et aux Domitien. Les régulariser, c'est reconnaître et approuver les cultes dissidens à côté de l'Eglise nationale.

L'expérience que votre Canton vient de fournir, ecclésiastiquement parlant, après 25 ans livrés au méthodisme, ne sera pas perdue je m'assure, et vos paysans, conduits par leur seul bon sens et laissant leurs conducteurs spirituels galopper sans les suivre, donnent un bon et bel exemple, dont je suis très-reconnaissant pour ma part. Ces preuves de fait valent cent fois mieux que tous les raisonnemens du monde.

Votre position politique me paraît s'être grandement améliorée depuis le résultat connu des élections libérales de Zurich et de Soleure; c'est la réaction en plein contre la tendance ultramontaine et Jésuite. En vérité, la Suisse offre un spectacle étrange et auquel on se refuse d'ajouter foi malgré l'évidence. Voilà trois états Protestans, Bâle, Neuchâtel et Genève qui poussent le char de la confédération dans le camp des Jésuites, et deux Cantons purement catholiques Tessin et Soleure le retiennent dans la bonne voie. Mais aussi, les chefs actuels de ces deux Cantons si sages vinnent-ils à manquer, Dieu sait ce qui arriverait; nous ne pourrions être arrachés au gouffre que par une secousse. Nos Messieurs ici assument une responsabilité bien redoutable, et que je ne consentirais à partager à aucun prix.

---

<sup>158</sup> Napoléon Peyrat, alors précepteur, devint pasteur à Saint-Germain-en-Laye en 1849. *Pasteurs du désert* (1842) était une évocation autant poético-lyrique qu'historique.

M. Fazy-Pasteur qui souffre de la goutte depuis la mi-décembre, est parti pour faire un voyage de six semaines en Italie; je crains qu'on ne mette tôt à l'ordre du jour, au grand Conseil, la question des Jésuites, afin d'éviter la présence de leur adversaire. On assure que l'esprit public s'éclaire; malgré cela je n'ai aucun espoir de succès dans les Conseils. Je crois nos meneurs décidés à jouer le tout pour le tout. Seulement leur position est fautive au dernier point, ils s'appuient maintenant sur les Catholiques, dont ils sont détestés et qui leur passeraient la hart autour du cou, pour peu que cela leur fût possible; tandis qu'ils mécontentent jusqu'au nadir la partie Protestante sur laquelle seule ils pourraient compter en cas de péril. Le talent est une belle chose, il ne se vend pas chez le marchand.

Agréez, Monsieur le Président, mes honneurs, ma sympathie et mon plus entier dévouement.

C.

35. *De Chenevière à Druey, 13 juin 1846*

Voici bien du tems, Monsieur le Président, que je n'ai eu le plaisir de vous écrire. J'ai vu avec bien du plaisir votre nomination à la Diète, de même que celle de M. Eytel; la manière dont il a accepté, en donnant pour motif la satisfaction qu'il éprouvait d'être ainsi plus rapproché de vous, a coupé court à des *montures* auxquelles je n'avais nullement ajouté foi; mais qu'on s'efforçait de propager ici dans les rangs des Conservateurs<sup>159</sup>.

J'ai eu du plaisir de recevoir une visite de M. Girard, qui doit aller Pasteur à Aigle; il m'a réjoui en me contant la manière dont la communion de la Pentecôte a été célébrée à Vevey; il a vu des familles de conservateurs, qui avaient déclaré ne vouloir jamais rentrer dans les temples de l'Eglise nationale, s'approcher de la table, gagnées qu'elles avaient été par l'allocution de M. Jaquier,

---

<sup>159</sup> Les bruits que les milieux conservateurs faisaient courir n'étaient pas dénués de fondement: en 1849, Eytel devait se séparer définitivement de Druey à l'occasion d'une affaire ayant trait à l'accueil de réfugiés wurtembergeois. En réalité, la mésentente entre eux avait des origines plus anciennes.

P[asteu]r à Vevey, sur la méthode du maître, et les progrès des élèves au collège; les maîtres étant des Ministres démissionnaires; il croit la partie perdue pour ces Messieurs et gagnée par le Gouvernement. Cela fera mentir bien des prophètes.

Nous avons eu la semaine dernière une 40<sup>ne</sup> de vos démissionnaires, qui sont venus s'abattre sur notre ville, pour assister aux assemblées générales de nos dissidens. M. de Gasparin<sup>160</sup> a pris la parole, malgré le déplaisir que lui cause la presque certitude de ne pas être réélu pour la chambre des Députés. Frédéric Monod de Paris a fait allusion aux assemblées de même nature qui se tenaient à Londres et en Ecosse, il a prié pour la fin des malheurs des serviteurs de Dieu persécutés par les Amalécites. Ces peuples modernes sont Mess[ieurs] du C[anto]n de Vaud. Un de mes élèves a assisté à ces réunions, je lui ai demandé quelle impression il avait reçu; il m'a assuré qu'il s'était cru dans une réunion de fous.

La brochure de M. Fazy-Pasteur me paraît avoir produit l'effet que nous pouvions en espérer: il n'y a point eu de réponse sérieuse: quelques divagations de Malan<sup>161</sup> qui, sans répondre, fait de la théologie; quelques articles de journalistes ironiques ou irrités, et puis c'est tout. Ici elle a irrité prodigieusement les aristocrates; tout ce qu'ils ont su dire, c'est qu'elle était inopportune. Ce qui veut dire dans leur langage, qu'elle a été lancée dans le moment le plus propre à lui faire produire son effet. Je ne sais, Monsieur, si vous avez donné des ordres pour que les exemplaires que je vous ai fait parvenir fussent mis en vente, ou distribués de quelque manière; j'ai reçu je ne sais combien de lettres adressées à M. Fazy pendant son absence, dans lesquelles des libraires de Lausanne et de Vevey lui demandaient de leur en envoyer 50, 100, 200 exemplaires. D'un autre côté je savais qu'elle manquait en plusieurs lieux, qu'on se l'arrachait, et j'ai craint que quelques mots imprudents du Dr Baumgartner dans un article de journal, ne vous eussent fait préférer de garder en ballot la brochure. Je vous serai obligé de me donner quelques renseignements à cet égard; Mr. Fazy m'a questionné depuis son retour de Venise, et je n'ai su que lui répondre. Si la brochure n'a pas été distribuée, il désire que vous n'envoyiez

---

<sup>160</sup> Agénor de Gasparin, de nationalité française, était un adepte du Réveil le plus décidé.

<sup>161</sup> César Malan, un des chefs de la dissidence genevoise.

aucun paiement, et si vous en avez fait l'usage auquel elle était destinée, il ne ratifie pas le prix de 80 c. que j'avais fixé comme raisonnable, vû les 4 feuilles d'impression; vu le grand nombre que vous en avez eu, il pense que 30 c. suffisent; car il s'agit de couvrir les frais et non de songer au moindre bénéfice.

J'ai reçu et lu avec bien du plaisir deux pièces qui m'ont été envoyées de Lausanne par la poste; l'une est un discours de M. le Lieut[enant] Col[onel] Chappuis prononcé en 1839, et dont les évènements subséquens se sont chargés de prouver la justesse. L'autre est une réimpression de quelques idées du Dr Channing sur les confessions de foi obligatoires pour une Eglise<sup>162</sup>. Voilà l'un des avantages qui résultent pour un pays du mouvement, les esprits s'animent, l'intérêt pour les objets intellectuels va croissant, et le niveau monte. J'ai assisté hier au grand Conseil à la discussion de préconsultation qui précède la nomination des commissaires chargés d'examiner les instructions à la Diète proposées par le Conseil d'Etat. Les libéraux ont eu le dessus par la force des raisons qu'ils ont données; les Prof[esseurs] Cherbuliez et de la Rive ont défendu le Conseil d'Etat par de mauvaises raisons, par des sophismes, et malgré cela ils réussirent sans aucun doute. On ne changera rien qui vaille au Jésuitisme de nos gouvernemens et vous verrez députés à la diète MM. Brochet et Trembley-Naville<sup>163</sup>. Nos hommes d'Etat n'ont ni assez de talent, ni assez de courage pour être détournés d'une voie, dont l'avenir se chargera de leur démontrer le péril. Ils ne veulent pas prendre une résolution légale et ferme, tôt ou tard nous tomberons dans l'illégalité.

Excusez-moi, Mr. le Président, de venir me jeter à votre traverse, occupé comme vous l'êtes, mais n'en accusez que l'intérêt que je porte à vos affaires, et le désir que j'éprouve que vous triomphiez, en plein, pour vous et pour nous.

Recevez, Monsieur le Président l'assurance de mon respect et de mon entier dévouement.

C.

---

<sup>162</sup> Comme Chenevière, le théologien unitarien Channing tenait les confessions de foi pour des « systèmes d'exclusion et de domination en religion » et les estimait contraires à l'esprit du vrai christianisme.

<sup>163</sup> Députés libéraux qui s'opposaient à l'intervention fédérale dans les cantons catholiques.

Monsieur le Professeur,

Votre excellente lettre de il y a quelques jours, m'a réjoui de toutes manières. Permettez-moi de m'entretenir à mon tour quelques instans avec vous.

D'abord, voici ce qu'il en est des mille exemplaires de la brochure de M. Fazy-Pasteur que vous avez eu la bonté de me faire envoyer. Loin d'être restée en ballot, elle a été immédiatement distribuée, sauf ce que le Conseil d'Etat a dû garder pour ses collections de pièces ecclésiastiques et non compris 150 exemplaires que je vais prendre avec moi à la Diète pour les distribuer à nos chers Confédérés. La distribution dans le Canton a eu lieu par les soins de l'association patriotique<sup>164</sup> qui l'a envoyée gratis; seulement une centaine d'exemplaires ont été remis à des libraires qui en demandaient à cor et à cri. La distribution a eu lieu dans tout le Canton et presque tous les membres du Grand Conseil en ont reçu. Un certain nombre d'exemplaires ont circulé et d'autres ont été expédiés à plusieurs personnes hors du Canton. Vous voyez donc que le talent n'a pas été enfoui ni la lumière tenue sous le boisseau: cela aurait été impardonnable, une grande faute et une noire ingratitude envers l'illustre auteur. La brochure de M. Fazy-Pasteur a été prodigieusement lue, elle a causé une très grande sensation et produit les effets les plus salutaires. Veuillez présenter mes complimens affectueux et mes sincères remerciemens à notre honorable vétéran de la bonne cause. Puisqu'il veut bien nous passer son remarquable écrit à 30 cent. l'exemplaire et que cela couvre les frais, j'accepte avec reconnaissance cet acte de générosité. Ayez la bonté de faire dire en librairie de m'envoyer une nouvelle note, afin que je puisse la faire acquitter par qui de droit.

Notre dernière réunion de la Commission de consécration est fort bien allée; j'ai cependant dû repousser d'une main ferme certaines propositions nouvelles d'ajourner l'admission des candidats: c'était les chasser tous. J'ai surtout éprouvé une vive satisfaction en voyant M. Girard admis: il a heureusement passé les fourches cau-

---

<sup>164</sup> Société politique radicale dont L.-H. Delarageaz avait été le fondateur. Cf. MICHEL BOVEY, *L'Association patriotique du canton de Vaud...*, dans *RHV* 1979, p. 157-218.

dines. C'est une excellente acquisition et nous nous en félicitons sous tous les rapports<sup>165</sup>.

Je ne sais ce qui a détourné M. Serrières, indépendamment du motif plausible d'attendre que le Ministère français ait autorisé l'école à laquelle il travaille depuis longtemps. M. Roux<sup>166</sup> de Boffres et M. Mathieu<sup>167</sup> de St-Julien ou St-Alban près Privas dans l'Ardèche ne peuvent accepter qu'avec un traitement plus élevé que celui de 2100 frs. de Fr. et un logement accordé aux pasteurs venus de France: nous l'accorderions volontiers, si nous ne craignons les conséquences, l'étonnement des autres pasteurs déjà placés et le mécontentement de nos vieux grognards de l'Eglise nationale qui ne voient déjà qu'avec déplaisir les *étrangers*. M. Mathieu, qui a étudié à Genève, est, dit-on, un orateur fort éloquent.

Les classes ont été assemblées hier, pour la censure, et donner leur préavis sur un projet de répartition provisoire des paroisses basé sur le personnel disponible, ainsi que sur le formulaire des prières sur la fête civique du 10 août<sup>168</sup>. Il ne s'est rien passé d'extraordinaire à celle de Lausanne et Vevey. J'ignore ce qui en est des autres. Elles ont nommé leurs délégués au Synode qui devra donner au Conseil d'Etat son préavis sur le formulaire qui n'est que les prières pour la fête du 14 avril adaptées au cas. L'espoir conçu par nos démissionnaires que ce Synode fera naître un conflit entre le gouvernement et le clergé demeuré fidèle à l'Egl[ise] nat[ionale] sera donc déçu comme tant d'autres espérances chimériques: c'est qu'il n'y a rien qui touche à la doctrine. D'ailleurs la classe de Lausanne et Vevey où siègent les gros bonnets de l'orthodoxie n'ont rien trouvé à redire aux modifications que nous avons proposées à l'ancien formulaire; leurs observations ne portent que sur quelques mots que l'on voudrait remplacer par d'autres qu'on suppose plus à la portée du peuple: soit, on ne fera [pas] la guerre pour cela.

---

<sup>165</sup> François-Samuel Girard a été pasteur à Aigle (1846-1854) et à Gryon (1854-1862).

<sup>166</sup> Auguste Roux a été pasteur à Payerne, 1847-1848.

<sup>167</sup> Fortuné Matthieu a été pasteur à Vevey, 1846-1848.

<sup>168</sup> Le dimanche 9.8.1846, le peuple vaudois fut invité à célébrer solennellement l'anniversaire de la constitution du 10.8.1845.

Nos démissionnaires sont revenus *capots* de l'assemblée de Genève<sup>169</sup>. La souscription n'a produit que 15 000 fr., dit-on. Ce mécompte a fait naître des réflexions.

En revanche, les bruits absurdes, les nouvelles qui n'ont pas le sens commun vont leur train. Les chimères sont une nourriture comme une autre, au bout du compte; on vit d'illusions comme de réalités. Ce qu'on a dit des projets de M. Eytel à mon égard rentre dans ce domaine des inventions. Sans doute, il n'a pas toujours partagé ma manière de voir, et il est possible que dans un avenir quelconque il y ait scission, mais pour le moment nous sommes au mieux, et le quart d'heure pourra bien durer quelques années.

M. Eytel a pu s'assurer par l'*expérience* que les événements ont plus souvent donné raison à mes prévisions qu'à d'autres et qu'une longue habitude des affaires n'est pas à dédaigner.

On parle aussi de divisions profondes dans notre Conseil d'Etat. Il n'en est rien. Heureusement qu'il y a de la divergence dans la manière de voir certaines choses, mais il y a unité d'esprit et parfait accord.

Vos conservateurs, s'ils sont conséquents, adhéreront sans doute à la nouvelle ligue ultramontaine des sept cantons catholiques. Leur *neutralité* est plus apparente que réelle, puisqu'au fond leurs actes favorisent les ennemis de la Suisse libérale et que leurs sympathies sont notoirement du côté de la [...] <sup>170</sup>. Je ne comprends pas que le gouvernement de Genève où les menées de l'ultramontanisme prennent un caractère menaçant pour le protestantisme puisse faire cause commune avec les ennemis les plus acharnés de la réformation et de ses conséquences. Je dis faire cause commune, car demeurer neutre c'est laisser passer, faciliter, favoriser la réaction; c'est bien le cas de dire à Lucerne: qui n'est pas contre nous est pour nous. Tout gouvernement infidèle à son principe est près de sa chute, et le principe de Genève, c'est le protestantisme. Au reste, cette marche fatale n'est que la conséquence inévitable de la ligne de conduite inqualifiable suivie dans l'affaire des Jésuites. Ces gens-là veulent donc se mettre la corde au cou. Je ne comprendrais pas le peuple genevois s'il supportait à la longue qu'on le remît ainsi

---

<sup>169</sup> Voir lettre du 13.6.1846, p. 178.

<sup>170</sup> Mot indéchiffrable.

pieds et poings liés au parti qui ne vise qu'à célébrer la messe et à entonner un *Te Deum* à St Pierre.

Je regrette infiniment de n'avoir pas connu le concordat des sept<sup>171</sup> pendant que notre Grand Conseil était encore assemblé; car ce qu'on savait des conférences de Lucerne était vague. Si nous eussions connu cette alliance telle qu'elle est formulée, nous aurions indubitablement chargé la députation vaudoise de demander à la Diète d'entériner la dissolution d'une ligue contraire à l'art. 6 du Pacte et à tout l'esprit de la Confédération. Mais je me réserve d'agir en Diète, suivant qu'il conviendra le mieux, en vertu des pouvoirs généraux dont je suis revêtu. Je ne doute pas que M. Fazy-Pasteur et ses amis ne proposent une intervention dans le sens indiqué à votre Grand Conseil. De toutes manières ce serait salubre et politique, ne fût-ce que pour pousser vos [...] <sup>172</sup> dans leurs derniers retranchements et mettre au grand jour leur connivence avec les ennemis de la patrie.

Mais je m'aperçois que j'ai laissé courir ma plume bride à battue et que j'abuse singulièrement de la bonté avec laquelle vous accueillez des lettres d'une détestable écriture, raturées et d'un style dont il vaut mieux ne pas parler.

Je vous prie, Monsieur le Professeur, de recevoir l'assurance réitérée de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement sans réserve.

D.

Dieu veuille que ce ne soit pas un Waterloo.

Ce que le *Fédéral* dit de la nomination de M. Curchod à Vuarens est comme tout ce qui paraît dans ce journal, rapporté d'une manière contraire à la vérité. M. Curchod a demandé à réitérées fois à quitter Payerne, et avait annoncé ne plus pouvoir se charger de Corcelles après Pentecôte, à cause de sa santé. Or Corcelles est inséparable de Payerne. M. Curchod a beaucoup hésité dans ses lettres, il a demandé à quitter P[ayerne], puis à y rester, enfin il se plaignait de ce qu'on l'y laissât.

---

<sup>171</sup> Les sept cantons catholiques avaient d'abord tenu secret leur concordat (= Sonderbund) du 11.12.1845. Il ne fut rendu public qu'en juin 1846.

<sup>172</sup> Mot indéchiffrable, mais probablement identique en partie à celui qui fait l'objet de la note 170.

Monsieur le Président,

Je prends la liberté de vous écrire encore une fois avant votre départ pour la Diète, où je vous souhaite plein succès, si plein succès est possible dans cette assemblée. Notre Conseil d'état persiste dans ses instructions<sup>173</sup>, sous menace de démission; et on a la bonté de ne pas le prendre au mot; je connais pourtant des conservateurs qui sont lassés de cette manière d'agir; je pense que le concordat des Sept mettra d'ici à peu de mois le feu aux poudres: ici, on ne s'en inquiétera nullement, malgré les propositions y relatives qui vont être soumises au Grand Conseil.

J'ai communiqué, Monsieur, à M. Fazy-Pasteur votre dernière lettre qui lui a été fort agréable; il m'a chargé de vous présenter ses honneurs. Nous avons décidé de ne pas faire passer par l'imprimeur Bonnant la petite note ci-incluse, relative aux mille exemplaires, parce qu'il a pour premier prote un nommé Bonijol, méthodiste renforcé, qui irait auprès de ses acolytes faire des gorges chaudes sur le bas prix auquel les exemplaires ont été cédés et sur votre intervention dans cette affaire.

C'est donc uniquement pour éviter tout ennui que je vous fais passer la note que vous ferez acquitter quand et comme vous le voudrez, soit à M. Fazy-Pasteur, soit à moi.

Cette brochure a parfaitement réussi, on n'a rien eu à y répondre, elle a ouvert les yeux à tous ceux qui ne sont pas décidés à les tenir fermés. Ici à Genève il y a bon nombre de gens qui croient que c'est moi qui l'ai faite, j'en ai vu la preuve dans une recrudescence de mauvaise humeur à mon égard; mais rien ne m'est plus indifférent. Depuis 35 ans j'ai été conduit à être *praetor militaris*, et par le tems qui court, ceux qui n'ont pas le courage de leur opinion ne méritent pas d'être nommés.

Dans le midi de la France un Pasteur nommé Adrien Boissier a proposé une espèce de stygmates<sup>174</sup> sur les Pasteurs français qui sont allés soutenir l'église de M. Druey. Cette levée de bouclier n'a rien produit. Il y a aujourd'hui et demain à Nîmes des conférences pastorales où l'on devait manifester une opinion favorable aux

---

<sup>173</sup> De ne pas voter de mesures fédérales contre les cantons catholiques.

<sup>174</sup> Chenevière l'entend ici au sens de «flétrissure».

Pasteurs non démissionnaires de votre Canton. M. Munier<sup>175</sup> est parti précipitamment de Genève pour s'y rendre, en brisant toutes ses affaires au moment de la plus grande occupation; je crains que son but ne soit de paralyser la manifestation, qui devait avoir lieu dans le *Lien* et l'*Echo de la Réforme*.

J'ai maintenant dans mon auditoire deux Proposans français, Mr Drillhole<sup>176</sup> de Bordeaux et M. André<sup>177</sup> du Dauphiné; ces Messieurs sont fiancés le premier à M<sup>lle</sup> Massé dont le père est propriétaire à Germany, près Rolle, le second à M<sup>lle</sup> Bastian originaire de Cran. J'ai eu plusieurs conférences avec ces jeunes gens, ils se proposent de se présenter en 1847 pour obtenir la consécration Vaudoise, et postuler une place de Pasteur dans le Canton. Ce sont des hommes dont la tendance politique et religieuse est excellente; ils ont fait de bonnes études régulières, et je présume que leur démarche ne souffrirait aucune difficulté. Ce sera un moyen, Monsieur, de rajeunir votre clergé et d'introduire des hommes d'une toute autre couleur que ceux qui vous ont joué le tour pendable auquel ils sont bien étonnés que vous ayez résisté. On m'a dit hier que l'opinion contre eux se prononçait toujours plus vivement dans votre Canton, et qu'il est bien des villages où on ne les accepterait plus, s'ils avaient envie d'y reprendre leurs fonctions. C'est bien malheureux<sup>178</sup>, Monsieur, que nous n'ayons pas ici un seul homme qui vous ressemble même de loin, et que notre pauvre pays soit dans les pitoyables mains qui le gouvernent. Je vous assure que je crois que plusieurs d'entre eux rêvent une séparation d'avec la Suisse, ce à quoi ils espèrent parvenir au moyen de leur prétendue neutralité, en obtenant la protection du ministre des affaires étrangères de France<sup>179</sup>, avec lequel plusieurs soutiennent des relations.

Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre, c'est la seule devise que je puisse mettre au-dessus de leur tête. Jusqu'à quand cela durera-t-il?

Agréez, Monsieur le Président, mes sentimens les plus dévoués.

C.

---

<sup>175</sup> David Munier (1798-1872) était professeur de langues orientales à l'Académie et pasteur à Genève. Assez proche de Chenevière dans toutes ses luttes.

<sup>176</sup> Edouard Drillholle, pasteur à Nyon 1848-1857.

<sup>177</sup> Paul André était en réalité originaire de la Tremblade (Saintonge). Pasteur à Noville (1847-1849), Vullierens (1849-1866), Lussy (1868-1872).

<sup>178</sup> Mot reconstitué par hypothèse.

<sup>179</sup> C'est-à-dire le protestant François Guizot.

38. De Druey à Chenevière, 29 juin 1846

Monsieur le Professeur,

Je ne partirai pas pour la Diète sans vous remercier de tout ce que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je suis surtout réjoui d'apprendre que deux jeunes français vos élèves sont disposés à venir au secours de notre Eglise nationale: ils seront les bien-venus *quand même*.

Puisque vous voulez bien vous prêter au paiement de la brochure de M. Fazy-Pasteur, notre Chancellerie vous enverra avec ou sans avis 300 fr. de Fr[ance]. Je ne puis que vous réitérer mes remerciemens et ceux du Conseil d'Etat: ces remerciemens s'adressent aussi au vénérable auteur de la brochure.

Il y a une grande fermentation à Morat et une rumeur sourde dans le Canton de Fribourg. M. Vissaula, membre du Gr[and] Conseil à Morat, a été destitué de ses fonctions de receveur; on s'attend à d'autres destitutions et même à l'occupation du district de Morat par les troupes de la partie fanatisée du Canton de Fribourg: de ce feu pourrait bien surgir un grand incendie.

J'aime à espérer que M. Martin ne réussira pas et que M. Fontanès aura le dessus<sup>180</sup>.

Il est tard, je suis obligé de couper court. Agréez l'expression réitérée de mes sentiments d'estime et d'attachement. Votre dévoué

D.

Je saisis cette occasion pour vous renvoyer les pièces de M. Gonet.

---

<sup>180</sup> Il est possible qu'il s'agisse d'une suite du différend qui opposa, au sein du courant libéral du protestantisme français, Fontanès à Martin-Paschoud sur l'attitude à adopter envers les exigences synodales des orthodoxes. Fontanès optait pour une attitude conciliante. Plus rationaliste, Martin-Paschoud optait pour l'intransigeance.

Monsieur le Président,

Je me jette au travers de vos nombreuses et importantes affaires, comme au travers des gentilleses de M. Demole<sup>181</sup> pour vous parler d'un professeur d'histoire ecclésiastique, dont je crois que vous manquez. J'ai eu la visite de M. Saintes<sup>182</sup>, français d'origine, Pasteur à Hambourg depuis dix ans, et je l'ai fortement pressé de vous offrir ses services. J'en reçois une lettre de Paris où il est momentanément, et il m'autorise à vous écrire pour savoir de vous, Monsieur, s'il y aurait chance de succès. C'est un homme instruit, de mœurs douces, qui a publié des ouvrages de genres différens, d'histoire ecclésiastique, de philosophie, etc. Je pense que ce Professeur serait très capable de donner une heureuse impulsion à vos étudiants; il est pieux, a une tendance progressive et serait, ce me semble, ce qu'il vous faudrait dans les circonstances actuelles. Si vous voyez jour à quelque bonne fin, daignez, Monsieur, m'écrire un mot et m'indiquer ce qu'il y aurait à faire.

Je ménage vos moments, Monsieur le Président, et je vous prie d'agréer mon respect et mon dévouement.

C.

On annonce dans les affiches de ce matin l'histoire d'un syndic racontée par une laitière d'Avully. La conduite du dit Sieur rencontre de nombreux désapprobateurs<sup>183</sup>.

---

<sup>181</sup> Le Conseil d'Etat vaudois avait proposé à la Diète fédérale d'interdire le port de décorations étrangères par les députés lors de manifestations officielles, et par les fonctionnaires en général. Le député genevois Jean-Marc Demole, de tendance conservatrice, en avait profité, dans une réponse au député vaudois Eytel, pour reprocher au canton de Vaud «une origine qu'on ose à peine avouer», le fait qu'il était «né d'hier», qu'il ne devait «son existence qu'à l'étranger et son gouvernement actuel qu'au bâton».

<sup>182</sup> Amand Saintes, qui avait été diacre et professeur au petit séminaire de Lorgues, avait adhéré publiquement au protestantisme libéral en 1827. Sur intervention de Charles Coquerel auprès de Chenevière (voir leur correspondance, citée note 11), Saintes avait été consacré au ministère pastoral dans l'Eglise de Genève, mais n'y était pas resté. Avant Hambourg, il fut pasteur en France. Il ne semble pas avoir jamais posé sa candidature à Lausanne.

<sup>183</sup> Les documents auxquels nous avons eu accès ne nous ont pas permis de reconstituer ce fait divers. Les journaux de cette date n'en ont pas conservé la trace.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, lorsque vous étiez en diète, au sujet d'un professeur d'histoire ecclésiastique qui conviendrait à votre Académie. Je n'ai pas reçu de réponse, soit à cause du nombre de vos occupations, soit à cause de la nature du sujet que vous ne pouviez décider à distance. Je viens vous en ramentevoir, comme disait Montaigne. A cet égard, j'ai su que M. Wartmann<sup>184</sup>, qui vient de faire un voyage en Angleterre, pour converser avec quelques-uns des savans avec lesquels il correspondait, a reçu peu avant son départ de Lausanne plusieurs lettres anonymes dans lesquelles on le menaçait et on s'efforçait de le dégoûter. Je présume que ces machinations procèdent des conservateurs qui sont désolés de voir les choses bien cheminer dans votre Canton, et qui voudraient que tout fût bouleversé. Je ne pense pas que M. W[artmann] ait rien à redouter des remaniemens qui vont avoir lieu chez vous relativement à l'instruction publique.

J'ai suivi les discours prononcés en diète sur l'alliance des VII<sup>185</sup>, et il m'a semblé que vous aviez eu le pompon pour la puissance des argumens allégués; en vérité, il n'y a rien à répondre. Aussi ne répond-on pas, on divague. Le *Journal de Genève*, qui au début paraissait embrasser la question d'une manière convenable, a viré de bord et cingle de conserve avec le *Fédéral*. La Suisse est perdue si les grands Cantons ne s'allient pas entre eux; je me suis dit souvent, Monsieur, que vous auriez profité de votre séjour à Zurich pour jeter les bases de quelque chose de semblable; au moins pour en parler avec les députés des Cantons libéraux; s'il en est ainsi, la faute des ultramontains pourra devenir *felix culpa* et la Suisse trouvera son point d'appui là où l'on avait espéré creuser son tombeau. Cette alliance des peuples libéraux préserverait Argovie, Tessin et Soleure<sup>186</sup> des machinations que l'on va multiplier contre

---

<sup>184</sup> Elie-François Wartmann (1817-1886), citoyen genevois, était professeur de physique à l'Académie de Lausanne. Il le devint à celle de Genève en 1848, après avoir été congédié par le gouvernement Druey. Cf. *supra*, p. 171-172.

<sup>185</sup> Sonderbund.

<sup>186</sup> Argovie avait une importante population catholique dans le Freiamt, Tessin était catholique et Soleure à forte majorité catholique. Mais ces trois cantons étaient gouvernés par des radicaux et ne faisaient pas partie du Sonderbund.

eux, et qui si l'on n'y prend garde finiraient par réussir; elle entraînerait la révision du pacte, et le degré de centralisation nécessaire pour que la Suisse marche et ne fasse une succession de soubresauts comme nous le voyons depuis quelques années. Ceci est un point bien essentiel et m'apparaît comme le *to be* ou *not to be*. Genève va bien mal, ce n'est pas d'ici que viendra le salut, mais s'il s'organisait quelque chose de compact, les découragés reprendraient haleine et courage, et déjà bien des mécontents examinent les futurs contingens et se préparent en conséquence.

Nos envoyés ont passé par Neuchâtel et le chemin de Létraz pendant la nuit, et sont arrivés à Genève à 6 h. du matin dans un fiacre numéroté de Versoix. On parlait d'un charivari à M. Demole<sup>187</sup>, mais le voisinage de la gendarmerie a empêché la réussite.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mon respect et de mon entier dévouement.

C.

41. *De Chenevière à Druey, 22 septembre 1846*

Monsieur le Président,

Voici un Genevois, Mr. Louis Olivet, âgé de 25 ans, qui est entré dans notre auditoire, il y a trois ans, et qui désire se présenter devant votre commission de consécration, pour donner son tems et ses forces à votre Eglise nationale. Ce n'est ni un Bossuet, ni un Bourdaloue, mais il n'en pleut pas; c'est un fort honnête jeune homme, laborieux, non exagéré, un modèle de fils, au total un homme très-estimable. Il est connu de Mr. Paschoud qui habite Genève, et il a été vu de Mr. votre préfet de Lausanne, avec lequel il a conversé, et qui vous donnera, je m'assure, de bons renseignements. Si votre crédit peut le soutenir, je suis certain que vous ne vous en repentirez pas, et vos Eglises auront un bon Pasteur de plus.

Agréez, Monsieur le Président, mes honneurs empressés.

C.

---

<sup>187</sup> A la suite de l'attitude favorable au Sonderbund qu'il avait défendue à la Diète.

Monsieur le Professeur,

Vous seriez en droit de me crier : dors-tu Brutus ? car, en vérité, mon silence commence à devenir inexcusable. J'ai cependant souvent pris la plume pour vous écrire, mais à peine entre les doigts, il a fallu la poser, sans cesse traversé dans ce dessein que j'ai été. Mais arrivons au fait.

Ce que vous me dites de M. Saintes est fort encourageant ; mais j'éprouve le regret de ne rien pouvoir dire de positif aussi longtemps que notre nouvelle loi sur l'instruction publique n'aura pas été votée et mise en voie d'exécution. Il faudra voir combien de professeurs de théologie nous aurons en définitive. Tout porte à croire que ce sera trois comme le propose le projet ; alors la théologie historique serait jointe à la systématique ou dogmatique. M. Saintes pourrait-il se charger des deux enseignemens ? Du reste, nous serons dans le cas de procéder avec beaucoup de circonspection dans le choix des professeurs de théologie. A moins de raisons bien fortes, il est probable que la nomination se fera par voie de concours plutôt que par vocation. J'apprends même que quelques pasteurs font circuler une pétition dans laquelle ils demandent que dans la Commission d'examen ou pour préavis sur l'appel des professeurs de théologie, il y ait des délégués des classes. Cette demande, je l'avoue franchement, n'est pas de mon goût, soit parce que la liberté de l'esprit et de l'enseignement pourrait n'y pas gagner beaucoup, tout au contraire, soit parce que cette innovation témoigne d'une sorte de défiance envers le gouvernement dont le Clergé national n'a certes pas à se plaindre, pas plus que le démissionnaire. Mon Dieu, le gouvernement n'appellera pas le docteur Strauss<sup>188</sup>, ni même un de ces Sociniens qui sont la bête noire de nos orthodoxes. Tout cela a pour but de vous expliquer pourquoi je ne puis rien vous dire de certain ; vous y verrez aussi de quel bois on se chauffe.

Je ne connais pas les opinions de M. Saintes, n'ayant pas lu ses ouvrages quoiqu'ils aient de la réputation. Est-il assez orthodoxe pour ne pas effaroucher notre clergé et ne pas fournir un prétexte de fonder une Ecole de théologie au profit de la séparation et de la môme-rie ?

---

<sup>188</sup> Voir *supra*, n. 88.

Et puis, je crois me souvenir que vous m'avez parlé de M. Brunel, pasteur dans le midi de la France? Lequel vaut le mieux pour nous autres paralytiques et boîteux?

Cependant nous marchons. La Commission de consécration n'a pas admis grand monde, parce que M. De Magnin (dans l'Ardèche) et deux ou trois jeunes ministres du Jura bernois qu'on attendait ne sont pas venus, non plus que M. Hoffmann<sup>189</sup> de Strasbourg qui est probablement en route, et que M. Ott, aussi de Strasbourg ou des environs, n'a pas pu être accepté à cause de son effroyable langage et, il faut le dire, de la médiocrité de ses moyens; homme très-honnête du reste, mais qui aurait chassé des auditeurs que l'Eglise indépendante se serait empressé de raccrocher. Mais on a fait trois bonnes acquisitions, M. Mathieu que vous connaissez, M. Piguet consacré à Berne et neveu de M. Archinard, M. Béchet élève de notre Académie et qui a servi avec beaucoup de zèle l'Eglise nationale au moment de la disette: à ce dernier il reste un examen d'exégèse à subir, mais on espère que cela ne fera pas de difficulté. Un autre candidat, M. Benoît, excellent sous tous les rapports, a encore à traverser ce noir Tartare de l'exégèse: il faut espérer qu'enfin il arrivera à bon port. M. Cachemaille autre étudiant de théologie de l'Académie de Lausanne se présentera en Novembre, on compte qu'il réussira. Quant aux trois ministres bernois qui nous ont fait faux-bon, MM. Bessire, Buèche et Chausse<sup>190</sup>, j'attends encore leur réponse à une recharge que je leur ai adressée pour les faire catégoriser; mais j'ai lieu de soupçonner que M. Schaffter<sup>191</sup> de Berne, qui a de l'influence sur eux et qui est un des ennemis de notre Eglise nationale, les aura détournés: Dieu veuille que je lui fasse tort.

M. Mathieu, que M. Martin<sup>192</sup> de Genève a tant ébranlé et dont vous avez remonté le moral, est maintenant tout décidé à rester,

---

<sup>189</sup> Pasteur à Bière 1846-1853, puis Palézieux 1853-1857, qu'il dut quitter après avoir été contraint de démissionner.

<sup>190</sup> Ces trois candidats devinrent effectivement pasteurs dans le canton de Vaud.

<sup>191</sup> Auguste Schaffter (1788-1861), originaire de Moutier, avait été pasteur en France, puis à l'Eglise française de Berne. Il était professeur de théologie pratique à l'Académie de cette ville depuis 1834. Ses sympathies pour le Réveil étaient notoires.

<sup>192</sup> Il doit s'agir du pasteur Jacques Martin (1794-1874), qui avait pourtant fait partie aux côtés de Chenevière des initiateurs du *Protestant de Genève*, fondé en 1831 pour défendre le principe de l'Eglise nationale.

bien entendu après s'être mis en règle avec sa paroisse ardéçienne. Il nous fait espérer que son exemple déterminera M. De Magnin et quelques autres pasteurs français: je suppose un peu qu'il est venu en ambassade pour voir et écouter.

On nous parle encore d'autres candidats pour le milieu de Novembre; mais je ne compte sur eux que lorsque je les verrai.

Je regrette beaucoup que M. Olivet que vous avez eu la bonté de m'adresser n'ait pas suivi le conseil que je lui ai donné, de faire dans cette session d'Octobre son sermon, sa catéchisation et l'exposition de sa doctrine, pour renvoyer en Novembre une conférence générale sur les diverses branches de la théologie qui a pour but de s'assurer qu'il les possède suffisamment. Il a préféré suivre son penchant et le conseil de M. Fabre, de tout faire à la fois au mois de Mars prochain; mais si d'ici là, il nous rentrait un certain nombre de démissionnaires, des possibles bien entendu, je crains bien que la porte ne fût fermée. Il doit avoir dit que je lui avais déconseillé de se présenter à présent: si cela est, il m'a fort mal compris, car je l'ai fort pressé de faire comme je l'ai indiqué plus haut. Que voulez-vous il a sa tête, quoique ce ne soit pas celle de Leibnitz. Si vous pouviez l'engager à se présenter vers le milieu de Novembre, à supposer qu'il soit prêt à cette époque, vous lui rendriez bien service et à nous aussi; car je tiens à recruter.

En ce qui concerne M. W[artmann] je ne sache pas qu'il gronde d'orage sur sa tête<sup>193</sup>. Cependant si, comme je crois en avoir un souvenir vague, il a fait partie d'une certaine Commission de l'Académie de 1838 qui s'est fort élevée contre l'appel pour 2 ans de M. Mager (bien connu à Genève) à l'enseignement de la philosophie à titre de professeur extraordinaire et provisoire, par le motif que le dit M. Mager est hégélien<sup>194</sup>, j'avoue qu'il serait horriblement mal dans mes papiers; car cette exclusion, dictée par la bêtise, la peur et l'intolérance, exclusion que je n'ai pas pu digérer, qui a valu à notre Académie mon inextinguible rancune, cette exclusion, dis-je, a été inspirée, dictée par la partie méthodiste qui a accaparé à son profit cette liberté d'enseignement que j'avais emportée de haute lutte en faveur de notre Académie, dans la loi de 1837. De

---

<sup>193</sup> Wartmann devait être congédié en novembre suivant avec sept autres professeurs de l'Académie suspects de sympathies méthodistes. Cf. *supra*, p. 172.

<sup>194</sup> Druey était lui aussi hégélien.

plus, M. W[artmann], malheureusement pour lui, a des accointances bien aristocratiques, bien doctrinaires, entr'autres dans la famille de sa femme. Il s'est aussi fait il y a quelques années, une assez mauvaise note en se faisant payer des externes des honoraires qui paraissaient exagérés. S'il s'agissait de la théologie, ou de la philosophie ou du droit, je serais impitoyable, à supposer qu'il ait fait partie de la fameuse commission avec Herzog ex-prof[esseur] de théologie et Secrétan ex-prof[esseur] de mathématiques, actuellement à Paris. Heureusement pour lui qu'il n'a pas donné dans la môme, comme son collègue de Fellenberg<sup>195</sup>, gendre de M. Rivier-Vieusseux, archimômier et par dessus le marché, piètre professeur de chimie. M. Wartm[ann] a du talent et ses relations avec M. Raoux ne lui feront que du bien. Tous ces détails entre nous. Quant aux lettres anonymes, elles ne peuvent venir que du côté conservateur, comme vous le dites.

Les affaires de nos démissionnaires vont bien mal et à l'extérieur et à l'intérieur. M. Rilliet-Constant<sup>196</sup> qui a été à Paris, qui a vu le roi et d'autres personnages, vous aura sans doute raconté que M. Guizot est excessivement las de ces Messieurs, du moment qu'ils ont échoué dans leur tentative de contre-révolution<sup>197</sup>. Dans les Eglises de France, du moins dans celles qui ne sont pas infestées de méthodisme, on voit de plus en plus clair, grâce à l'excellente brochure de M. Fazy-Pasteur que j'ai répandue autant que j'ai pu en Suisse et qui est traduite en Allemand. Vous connaissez sans doute aussi la sainte colère de ce ministre anglican<sup>198</sup> qui a beaucoup travaillé à amener des adhésions et des souscriptions en faveur de nos démissionnaires et, croyant nos temples démolis, a été fort ébahi de les voir debout et remplis de fidèles; il doit avoir dit en parlant des démissionnaires: ils nous ont volé, et je vais écrire en Angleterre pour travailler contre eux.

En Allemagne, l'opinion se prononce aussi de plus en plus contr'eux, grâce aux brochures et aux écrits de nos amis. A Berlin et en Silésie (Breslau) on écrivait encore pour et contre ces Messieurs

---

<sup>195</sup> Destitué lui aussi en novembre suivant.

<sup>196</sup> Louis Rilliet-de Constant avait été officier en France sous Napoléon, puis sous Louis XVIII. Il devait faire partie du premier gouvernement James Fazy.

<sup>197</sup> Guizot avait songé à soutenir les milieux antiradicaux vaudois, dont les démissionnaires faisaient partie.

<sup>198</sup> Nous n'avons pas d'autre renseignement sur ce personnage.

(les démis[sionnaires]) au mois de juillet dernier, et des gens assez bien informés prétendent que, si c'était à refaire, le roi de Prusse ne donnerait plus ses 12 000 fr. (qui nous ont beaucoup profité pour informer davantage nos adversaires). Tout ce qui n'est pas mômier ou piétiste ou courtisan est contre les novembriseurs. En Suisse, le clergé bâlois, bien loin de souscrire à l'adhésion qu'on lui a demandée pour l'Eglise séparée, s'est fortement prononcé en faveur du clergé national, et, malgré les paroles mielleuses de ce renard de Baup<sup>199</sup>, la Société des prédicateurs suisses, réunie à Hérisau (je crois), a laissé tomber dans l'eau le projet d'adhésion. Le clergé de Berne qui s'était laissé endoctriner par des correspondances captieuses a ouvert les yeux et opposé son veto après avoir entendu les déclamations furibardes et *politiques* de l'ex-ministre Pradez à Yverdon, délégué auprès des chers Confédérés en J[ésus] Chr[ist] Notre S[eigneur]<sup>200</sup>.

Un des écrits qui a le plus nui à la clique, c'est la brochure du Dr de Valenti<sup>201</sup>, à Berne, ancien élève de médecine, actuellement Dr et pape de tout un parti méthodiste suisse et allemand. Avant d'écrire, il est venu me voir, et je l'ai bourré de brochures et de renseignements. Il déclara nettement que les raisons pour lesquelles les démissionnaires se sont retirés n'ont pas le sens commun et sont des bibus; suivant lui, ces Messieurs devraient rester et demander le rétablissement de l'ancienne discipline apostolique et par conséquent l'excommunication. M. Vinet, entr'autres, est étrillé d'importance. Moi, en qualité d'hégélien, de révolutionnaire, etc., j'ai aussi mon compte; j'en suis enchanté, car cela donne d'autant plus de poids à ses paroles, et je reçois volontiers cinquante coups d'étrivières pour un coup de trique qu'il donne à nos saints martyrs. La brochure sera traduite en français. En attendant je vous en enverrai un exemplaire original.

---

<sup>199</sup> Charles Baup, ministre démissionnaire, qui devait devenir professeur à la Faculté de l'Eglise libre. Baup avait tenté d'obtenir que les ministres démissionnaires puissent adhérer à cette société indépendamment d'une affiliation à l'Eglise nationale. Baup avait publié en mars 1846, à Lausanne, un *Précis des faits qui ont amené et suivi la démission de la majorité des pasteurs et ministres de l'Eglise nationale du canton de Vaud en 1845*, précis qui n'avait évidemment pas plu à Drucey.

<sup>200</sup> Allusion ironique au langage pieux des milieux séparatistes.

<sup>201</sup> DE VALENTI, *Beantwortung einiger Grund- und Lebensfragen, die neuesten Kirchlichen Ereignisse im Kanton Waadt betreffend*, Bern 1846.

Dans le canton de Vaud, les adhérens des démissionnaires trouvent que les engagements qu'ils ont pris de soutenir ces Mess[ieurs] lorsqu'ils les ont déterminés à se noyer dans le Rubicon dans l'intérêt de leurs projets politiques, sont bien onéreux et que le schisme se prolonge au-delà de toute prévision. L'Egl[ise] séparée ne vit qu'à Lausanne, au moyen du vieux fond de boutique de l'oratoire, à Vevey et dans les lieux où il manque de pasteurs nationaux ou bien où les prédicateurs de l'Egl[ise] nationale écorchent le français comme notre ami Hochdörfer à Orbe: décidément, il faudra le caser ailleurs, car il fait fuir son auditoire en prononçant: *Chèsèss-Krisst* et autres solécismes rhénans de ce genre.

La politique n'est guère de mon goût pour le quart-d'heure. Vous avez vu que j'ai attelé le méthodisme avec le jésuitisme, en Diète: cela m'aura valu une nouvelle charge de charbons ardents sur la tête. — Les Cantons libéraux et radicaux n'ont pas eu la majorité constitutionnelle contre la Ligue séparatiste, mais les 10½ Etats forment l'immense majorité de la Suisse et, ce qui est fort heureux, c'est qu'ils sont restés unis dès le commencement dans les grandes questions. Cette alliance morale est le maximum de ce qu'on peut obtenir pour le moment, car nous ne pouvons opposer une ligue à la ligue, de crainte de nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, et je ne saurais conseiller des actes illégaux quelconques en matière *fédérale* à qui que ce soit, aussi longtemps que les Puissances qui n'ont rien à faire en Orient, au Maroc, en Espagne et même à Rome, auront le temps et le désir de se mêler des affaires de la Suisse. Je crois que L[ouis]-Ph[ilippe] a cherché à engeuser M. Rilliet-Constant lorsqu'il lui a assuré que la Suisse pouvait régler ses affaires sans que qui que ce soit intervînt. Oui, si la Diète prend une décision à la majorité légale contre les Jésuites ou l'alliance séparatiste et qu'elle soit dans le cas de l'exécuter les armes à la main, personne n'interviendra, parce que, aux yeux des puissances, la Diète est l'autorité suprême de la Confédération et que l'autorité a toujours raison; — mais s'il surgissait un acte illégal, ce serait tout différent: les puissances envisageraient le pacte comme rompu et agiraient en conséquence. Or une intervention étrangère serait un coup de mort pour le parti libéral ou radical, et le parti conservateur exploiterait la circonstance pour se maintenir en selle là où il y est encore assez ou pour remonter sur sa bête, là où il a été culbuté.

— Quant aux affaires purement cantonales, on est moins gêné, surtout lorsque les affaires vont vite.

Au reste, Genève tient dans ce moment les dés<sup>202</sup>. Si la république forme la 11<sup>e</sup> voix contre la Ligue, il y a de grandes chances d'avoir Bâle-Ville; en revanche, on perdra décidément St-Gall où la majorité de la population est catholique et que le caractère catholique de la Ligue ressortira davantage encore par l'opposition de presque tous les cantons protestans.

Mille pardons de l'énorme dimension de cette lettre, mais j'avais beaucoup de choses à vous dire et je ne suis pas même au bout.

Veillez, Monsieur le Professeur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement.

D.

Le cours de Considérant<sup>203</sup> a tourné fort autrement que l'espéraient nos aristocrates, c'est-à-dire qu'il a bien tourné pour notre cause: voir les journaux dits conservateurs.

43. *De Chenevière à Druey, 4 novembre 1846*

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser il y a peu de semaines; je n'ai pu vous répondre encore, je me propose de le faire d'ici à peu de jours.

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance, M. Emile Juventin, de Genève, où il a fait ses études régulières; il a été consacré à Strasbourg, et a rempli les fonctions de Pasteur, aux Ageux église consistoriale de Paris. Il désire être Pasteur dans votre

---

<sup>202</sup> Le 3.10.1846, le Grand Conseil genevois avait finalement accepté la revendication radicale de déclarer le Sonderbund contraire au Pacte fédéral, mais en refusant que des mesures coercitives soient prises contre les cantons catholiques. Cette décision insuffisante devait provoquer la révolution radicale de James Fazy, qui commença le jour même où Druey écrivait la présente lettre.

<sup>203</sup> Victor Considérant (1808-1893), disciple de Fourier, donna plusieurs cours publics à l'Hôtel de Ville de Lausanne en septembre 1846. Il s'attacha à montrer le mouvement progressif de l'histoire et insista sur le caractère non communiste du socialisme. Druey dut penser que c'était là une bonne réfutation des critiques conservatrices qui le visaient lui-même.

Canton, et prêcher l'Évangile dans votre beau pays. Il est fils d'un de mes intimes amis, et petit fils de M. le P[asteu]r Juventin qui a laissé ici une mémoire bien honorable. C'est un élève de Mr. le P[asteu]r Naville<sup>204</sup>, que nous avons eu le malheur de perdre cette année. Je crois, Monsieur, que vous trouverez dans M. Juventin les connaissances et les dispositions que vous désirez dans ceux qui sont appelés à remplir des fonctions importantes sous votre surveillance.

Agréez, Monsieur le Président, mes honneurs empressés et mon entier dévouement.

C.

44. *De Chenevière à Druey, 6 décembre 1846*

Monsieur le Président,

J'ai été peiné du renvoi de M. Juventin; je tiendrais beaucoup à ce que vous m'en disiez franchement les motifs: on a reçu depuis des personnes qui lui sont bien inférieures sous tous les rapports. Croyez-vous qu'il eût chance d'être admis s'il se présentait à nouveau. On m'a dit que l'on voyait avec peine dans votre Canton l'admission d'étrangers, qui ôtaient des places aux nationaux et qui risquaient d'introduire dans l'église des doctrines un peu différentes de l'extrême orthodoxie qu'on y prêche. Quant à ce dernier cas, il n'est pas applicable à M. Juventin, qui, modéré, incline plutôt vers l'ancienne orthodoxie: si c'est le premier motif, je voudrais le savoir, parce que je ne me lasse pas de vous chercher des ministres, j'en connais qui ont l'intention de se présenter l'an prochain; mais s'ils doivent être repoussés, je ne me mettrai plus en avant, parce qu'à leurs yeux, mes instances suivies d'insuccès prennent à leurs yeux l'apparence d'un tort de ma part.

La fête de Dimanche dernier 29 N[ovem]bre<sup>205</sup> a grandement irrité ici à Genève; les conservateurs paraissaient un peu adoucis; mais ils ont trouvé un thème à gloser, une occasion de se dégonfler.

---

<sup>204</sup> François Naville avait dirigé jusqu'à sa mort une institution pédagogique.

<sup>205</sup> Fête organisée pour célébrer l'avènement du nouveau régime radical de James Fazy.

J'en ai vu cette semaine dont les paroles étaient tellement excentriques, que je les regardais entre les deux yeux, pour m'assurer s'ils étaient égarés, ou seulement en courroux.

L'aube de l'intervention des puissances qui blanchit dans la *Gazette d'Augsbourg* leur a fait entrevoir un nouvel horizon, et l'espoir de se relever bientôt; j'aimerais bien savoir quelles sont à cet égard vos espérances ou vos craintes; j'en ai causé avec M. Fazy-Pasteur, qui pense que les puissances ne feront rien, et que le seul effet des menaces sera de redoubler l'activité de la Démocratie. Je ne puis me défendre d'une sorte d'inquiétude; je crois les plus forts capables de tout, et s'il leur convient de commettre des lâchetés et des infamies, je ne sais qui les en empêcherait; à moins que ce ne fussent les populations qu'ils gouvernent, et qu'indignerait une conduite aussi lâche. Comment sommes-nous souverains, si nous n'avons pas le droit de nous démener dans les limites du pacte, et si nous sommes semblables à des enfants à qui le pédagogue montre le fouet? L'horizon m'apparaît chargé de nuages, et je n'en vois pas sortir la main de Themis tenant une balance; elle a bien un glaive, mais ce n'est pas un glaive protecteur; c'est le sabre d'Alexandre qui tranche le nœud Gordien.

MM. Rilliet et de la Rive ont donné leur démission de Professeurs, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'ombre d'un contrôle gouvernemental<sup>206</sup>. Il est difficile de pousser la passion plus loin; car on n'a pas plus entrevu le gouvernement provisoire dans le chapitre de l'enseignement, qu'on n'était gêné par ses prédécesseurs; nous avons toujours joui d'une liberté complète; et à la démarche de ces MM. je reconnais bien leur violence, mais non pas leur talent. Il eût été difficile d'entamer le faisceau compact et serré, tandis qu'une fois la tranchée ouverte et la brèche faite, il y a lieu d'intervenir; et une fois que l'on commence où s'arrêtera-t-on?

On fait courir aussi sur votre Canton, des bruits qui ne sont j'espère que l'écho des vœux des orateurs; on assure que vous allez être dépassé. Pour moi je n'en crois rien, mais un mot me sera fort agréable, si vous êtes assez bon, Monsieur, pour me le dire. M. Raoux enseignera-t-il cet hyver, ou se bornera-t-il à ses fonctions Pastorales? Notre Suisse est encore en chrysalide: il me semble qu'à Bâle les conservateurs ont relevé le nez, je crains qu'ils

---

<sup>206</sup> Suite à l'avènement du nouveau gouvernement radical de James Fazy.

ne se croient appuyés par la France, et que la Constituante<sup>207</sup> ne réponde pas à nos vœux. J'avais espéré, Monsieur, vous faire une petite visite fin octobre, mais les évènements ne m'ont pas permis de m'absenter, et si j'étais parti pour Lausanne, on n'aurait pas manqué d'élever des systèmes sur ma course; ce qui d'ailleurs ne m'eût pas arrêté; mais nous voici dans la saison des grands travaux; nous avons beaucoup de pauvres; les riches ont couru à Paris, à Londres, en Italie, et nous avons quelques mauvais mois à passer. Aux premiers rayons d'un soleil de printemps, je me promets le plaisir d'aller quelques heures à Lausanne et de vous présenter mes respects. Mais quelque mince que soit le projet, les évènements courent tellement sur des chemins de fer, qu'on n'ose rien prédire et rien se promettre dans la crainte d'être forclos.

Je vous souhaite, Monsieur, santé, paix, succès, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes honneurs empressés.

C.

45. *De Druey à Chenevière, 25-26 décembre 1846*

Monsieur le Professeur,

Je ne laisserai pas finir l'année sans vous répondre enfin. Je l'aurais fait plus tôt, si je n'eusse eu beaucoup de choses à vous dire. Aussi courrez-vous grand risque de recevoir une épître. Celle-ci, il est vrai, aura été écrite le jour de Noël. Me voilà sur le terrain religieux et de là à l'arène ecclésiastique, il n'y a qu'un pas. Aussi vais-je y entrer tout droit.

L'excellent M. Juventin n'a pas été admis: 1° à cause de sa faiblesse tant physique qu'intellectuelle, son absence de vie; 2° parce que quelques-uns ont des craintes sérieuses sur l'état de ses facultés; 3° parce qu'il y a une grande incohérence dans sa doctrine, ou plutôt parce qu'à proprement parler, il n'en a point, car après avoir abandonné la cure où il était d'abord entré à Genève, il est encore à la recherche d'une boussole. Il fait réellement l'effet d'une âme en peine. C'est avec regret qu'on l'a écarté. — S'il se présentait

---

<sup>207</sup> Le canton de Bâle-Ville révisa sa constitution en 1846-1847; les radicaux auraient voulu que cette révision se fit dans le sens de leur politique.

de nouveau, il n'aurait de chance d'être admis qu'autant qu'il arriverait avec une santé et une voix plus fermes, quelque chose de plus arrêté dans l'esprit, avec moins d'atonie spirituelle et délivré des symptômes qui ont fait naître des alarmes sur l'essentiel de ses facultés.

Il est incontestable que nos orthodoxes ne voient pas avec plaisir les ministres étrangers, sur-tout ceux dont les doctrines ne sont pas ultra-calvinistes ou quasi-méthodistes ou méthodistes, si l'on préfère. Ce n'est pas à dire qu'il y ait un parti pris d'écarter les ministres étrangers; non, au contraire, ceux qui, au commencement pratiquaient une opposition systématique contre ces ministres, dans l'espoir de garder la place aux démissionnaires qu'on espérait voir rentrer, ceux-là, dis-je, maintenant désabusés, ne sont pas hostiles, parce qu'ils voient le besoin des paroisses, mais bien entendu qu'ils veulent des hommes de leur bord. Non-seulement les rationalistes proprement dits, les Sociniens sont à l'index, mais encore ceux qui font profession plus ou moins ouverte de Sabellianisme<sup>208</sup> (comme les deux frères De Magnin, de l'Ardèche); l'on n'est pas favorable à ceux qui ne concentrent pas pour ainsi dire le christianisme dans le *salut par la foi* au sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, foi qui doit pourtant se traduire par les bonnes œuvres.

C'est en général là le point de vue de la grande majorité des membres ecclésiastiques de la Commission de Consécration. Les laïques, comme de raison, sont beaucoup plus larges et plus tolérans. M. Archinard est le seul qui tienne bon avec les laïques. Deux autres ecclésiastiques qui, dans l'occasion, pencheraient vers la largeur sont aujourd'hui plus difficiles, et ceux qui étaient difficiles, très-difficiles, au commencement sont devenus impitoyables. Cela tient essentiellement: 1° à ce que ces Messieurs ont été trop touchés, intimidés par les reproches adressés à la *trop grande facilité* de la Commission, dans les journaux des démissionnaires et surtout par un certain nombre de pasteurs de l'Eglise nationale et par les aboutissants des démissionnaires; 2° à ce que malheureusement quelques-uns des étrangers admis n'ont pas répondu à l'attente et ont prêté à la critique par leur prédication, leur conduite et leur manque de tact. On assure même qu'il y en a un qui a dû donner

---

<sup>208</sup> C'est-à-dire, à ce moment-là, ceux qui, comme Chenevière, récusaient la doctrine de la Trinité.

sa démission, en France (je crois), à cause d'une affaire de mœurs. Il n'en faut pas davantage pour que l'on s'écrie : voyez ! voyez ! nous l'avions bien dit, il faut être plus sévère, etc. — Cependant, je le répète, il n'y a pas de parti pris d'exclure les étrangers, et j'aime à espérer que des hommes comme M. Raoux, M. Mathieu, qui ont du tact, réuniront toujours une majorité, si du reste leur prédication et leur catéchisation est satisfaisante. Ils ne passeront sans doute pas sans opposition. Il faut dire aussi que le genre de prédication un peu déclamatoire de quelques-uns des ministres français est aussi un grand obstacle aux yeux de nos ecclésiastiques qui ont un genre différent : ils leur reprochent de ne pas développer leur texte qui leur sert plutôt de prétexte, disent-ils, pour débiter des lieux communs qui pourraient trouver place même en dehors du christianisme. On trouve que leur prédication n'est pas assez scripturaire et souvent pas assez orthodoxe.

Ainsi ne vous laissez pas, je vous prie, de nous chercher des ministres ; mais vous comprenez qu'il faut des hommes *possibles* ou *passables*, c'est-à-dire qui puissent passer par la porte de la Commission. Il faut qu'à la simplicité de la colombe ces Messieurs joignent la prudence du serpent ; il ne faut pas débiter par déclarer qu'on est partisan ou disciple de M. Chenevière... qu'on est Sabellien, qu'on est rationaliste, qu'on est ceci, qu'on est cela ; il faut faire un sermon, un catéchisme et une exposition de doctrine aussi orthodoxes que la conscience le permet, et ne pas attacher une importance excessive à certains mots sur le sens desquels on n'est pas tant d'accord. Ici, comme partout, il est bon de subordonner la lettre à l'esprit...

Au nombre des candidats qui ont été écartés se trouvaient les deux frères de Magnin, pasteurs l'un à Privas, l'autre à S[aint]-Fortunat près de là, et dont je vous ai dit un mot plus haut. Je l'ai infiniment regretté, mais il faut convenir que ces Messieurs ne l'ont pas volé, comme on dit. L'aîné de ces Messieurs, Adolphe, pasteur à St-Fortunat, s'est fait remarquer par une voix assourdissante, un salmigondis de pensées plus ou moins contradictoires, un combat livré à la science théologique dont il bannit toutes les questions capitales pour y substituer la foi, la croix, et malgré le conseil d'amis prudents, il s'est acharné à faire une philippique contre les confessions de foi... c'était de plein gré donner dans un guêpier. Il y avait de très bons morceaux, des pensées d'un ordre relevé, profondes,

étendues, justes, fines dans ce sermon; mais c'était des perles dans un fumier (lui aura peut-être pensé que c'étaient des perles jetées aux porcs). Et puis dans la conférence sur la doctrine, il commence par dire: «Messieurs, je suis Sabellien...» — j'ai beau eu montrer qu'il avais commis une erreur historique, qu'il admet la Trinité et qu'il a simplement substitué les manifestations distinctes aux personnes, que la différence n'est pas si grande lorsque les trois personnes ne forment qu'un Dieu. Tout cela m'a donné une petite idée de son tout; ce Monsieur, déclamateur qui vise successivement à l'effet et qui s'intitule lui-même le *coq de l'Ardèche*, a beaucoup de prétentions. De prime abord, après avoir parcouru une partie du pays avec son frère, pour voir les cures, il m'a dit: «Je veux Lutry, je ne prendrai pas d'autre poste.» Monsieur, lui répondis-je, nous ne pouvons pas vous donner Lutry, parce que le pasteur de Villette, à quelques minutes de là, peut très-bien desservir le poste; nous ne pouvons vous donner qu'une paroisse dans l'intérieur du Canton, où il y a des besoins urgens. Il a fini par se contenter d'Agiez près Orbe. Mais il n'a pas été admis et moi-même je n'ai pas pu voter pour lui; j'ai craint que ce Monsieur ne fût une source d'embarras; il me fait l'effet d'un charlatan, d'un intrigant. Du reste, les renseignemens parvenus sur lui et sur son frère n'étaient pas favorables; mais ces renseignemens étaient vagues et, par le temps qui court, je n'ai pas grand foi aux renseignemens de gens que je ne connais pas; nous savons assez de quoi l'esprit de parti et les préventions sont capables. Je préfère me déterminer par ce que je vois et j'entends et surtout par ce que je *flaire*.

Le frère cadet, Eugène De M[agnin], pasteur à Privas, a plu davantage; mais sous le coup du Sabellianisme ou de quelque chose d'approchant et sous l'influence des renseignemens peu favorables, il a participé à l'infortune de son frère, avec cette différence qu'il a eu plus de voix pour lui; il avait même la majorité relative, mais le règlement veut la majorité absolue; si la Commission réduite à 10 votans par l'absence de deux membres et l'abstinence d'un troisième avait été au grand complet, je crois qu'il aurait passé, j'en suis pour ainsi dire certain. Il a aussi eu le malheur de dire: *je veux Perroy*. — «Monsieur, on ne peut pas vous donner Perroy, mais comme vous tenez à être près de Genève, à cause de votre femme, on peut vous donner Crassier, seulement je vous préviens que la maison de cure est un peu humide.» Nous avons appris qu'un de MM. De

M[agnin] était allé voir la cure de Crassier, s'est montré si fier, si hautain, si dédaigneux qu'il a indigné la partie de la paroisse qui l'a vu et entendu. Est-ce l'aîné? Est-ce le cadet? On n'a pas pu me le dire; mais je déteste ces airs-là.

En résumé, si la doctrine est pour beaucoup dans la non-admission de MM. de M[agnin], elle n'est pas seule, elle n'est pas même prépondérante, surtout à l'égard du cadet: si ces MM. eussent montré plus de réserve, plus de tact, un appétit moins dévorant, un esprit moins superbe (ceci regarde l'aîné), moins de prétentions, ils auraient réuni une majorité.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, soit parce que vous vous intéressez vivement à nos affaires, soit parce qu'ils sont caractéristiques, soit parce qu'ils jettent du jour sur l'esprit de la Commission. — Je dois ajouter que la malheureuse expérience de M. Hochdörfer et d'autres allemands a rendu la Commission fort difficile sur le langage. Cependant elle a admis deux Strasbourgeois, M. Hoffmann, excellent homme, anti-méthodiste, nommé pasteur à Bière, — et M. Beyer, nommé provisoirement pour 6 mois à Arzier, à cause de la faiblesse de son organe. L'un et l'autre sont du parti opposé à M. Cuvier<sup>209</sup> qui, m'a-t-on assuré, tient à tel point pour nos démissionnaires, qu'il a cherché à détourner tous les candidats qu'il a pu et, à ce défaut, a cherché à nous envoyer des mômiers.

Mais vous aurez vu, dans le dernier n° du *Lien*, que M. Cuvier n'est pas le seul qui ait détourné les ouvriers qui étaient disposés à venir travailler dans la vigne que le Seigneur possède chez nous. M. Athanase Coquerel<sup>210</sup> s'est aussi coalisé contre nous!... Sur quelle herbe a-t-il donc marché? Il paraît qu'il s'est laissé embêter par M. G[...]<sup>211</sup> de Nyon, ennemi déclaré de notre ordre de choses et qui est parti il y a trois semaines pour Paris. Je n'ai rien à dire contre

---

<sup>209</sup> Il doit s'agir de Rodolphe Cuvier (1785-1867), qui était à ce moment-là inspecteur ecclésiastique pour l'Eglise luthérienne de la région parisienne.

<sup>210</sup> *Le Lien*, publié par Athanase Coquerel et son frère, avait pris le parti de Druey tout au long de l'année 1846; mais il publia dans son numéro du 19.12.1846 une «lettre» d'A.C. où il démentait le bruit selon lequel il aurait incité des pasteurs français à accepter les places des pasteurs démissionnaires et expliquait au contraire pourquoi il avait «détourné, autant qu'il a dépendu de moi, de se mettre au service de l'Eglise vaudoise, ceux de mes collègues qui ont bien voulu me consulter».

<sup>211</sup> Ce nom n'est pas déchiffrable avec certitude.

le 1<sup>er</sup> motif allégué par M. Ath. Coquerel pour déconseiller aux ministres français de venir au service de l'Eglise vaudoise, savoir la pénurie des pasteurs en France où il y a 50 cures vacantes; mais le second motif, l'espoir de la rentrée des démissionnaires, aura une portée que M. Ath. Coquerel n'a sûrement pas calculée, savoir de les encourager à rester en dehors; c'est tout uniment un appui que M. Coquerel a donné à notre Eglise méthodiste ou séparée qui se dit libre, un coup de pied si ce n'est de bélier donné aux Eglises nationales en général, à celles de France comme aux autres; en vérité, M. Coquerel a tiré sur ses amis et sur lui-même par son second motif de détournement. — Ce qui n'est pas moins fâcheux, c'est de dire que les ministres français qui sont venus ont pris *les places des démissionnaires*, et que ceux-ci seront replacés à la tête de *leurs troupeaux*, ce qui donne à penser que les rentrants, s'il y en a, seront replacés là où ils étaient, ce qui implique une sorte de restauration de nos émigrés. Cela fortifie, accrédite le bruit mensonger répandu par nos ennemis à Strasbourg et ailleurs que les ministres venus de l'étranger ne sont nommés que provisoirement, en attendant la rentrée des démissionnaires auxquels ils devront céder la place. C'est là, vous dis-je, une des perfides inventions de nos ennemis politiques et religieux. Or il est douloureux de voir un homme comme M. Ath. Coquerel, ou des *coqs* de l'Eglise nationale de France, accréditer des bruits pareils; c'est à son insu, sans doute, mais sa lettre n'en sera pas moins exploitée. — Aussi au lieu de le nommer *Athanase* faudrait-il l'appeler *Anathème*.

Je n'entends pas fermer la porte à ceux des démissionnaires dont la rentrée est possible et qui sont disposés à le faire, 30 à 40 environ; mais le moment n'est pas encore venu; ils attendent, ils hésitent, ils louvoient. Au reste cela dépend d'eux. Il faudra bien qu'ils se prononcent une fois entre la séparation et l'Eglise nationale. Je sais positivement que plusieurs ministres français, anglais, allemands, anxieux de voir le théâtre de la fameuse démission, ont visité le Canton de Vaud l'été passé, ont vu les démissionnaires, les ont entendus et que généralement frappés de la faiblesse de leurs motifs, ils les ont pressés de rentrer.

Voilà comment la vérité se fait jour peu à peu. Il n'y a pas jusqu'à Berlin qui nous fasse réparation des accusations d'intolérance, de persécution religieuse qui nous ont été prodiguées par un certain monde: ce sont précisément nos ennemis qui ont exclu

Rupp<sup>212</sup> de la Société de Gustave-Adolphe de Berlin, exclusion dont il faudra revenir, et le Roi de Prusse qui a donné 12 000 fr. de Fr[ance] à nos démissionnaires, se trouve être complice de l'assassinat de Cracovie et de celui du royaume de Pologne: il promet la liberté religieuse à ses sujets: nous verrons s'il en sera de cette liberté autrement que de la liberté de la presse qu'il a fait semblant de donner et qu'il a paralysée, étouffée, retirée ensuite: ne vient-il pas de destituer le Ministre de l'église française à Königsberg, M. Detroit, pour avoir refusé de se conformer aux Symboles ou confessions de foi qu'il a rétablis arbitrairement. Je vous dis que les Phariséens sont partout les mêmes: on n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les atteintes graves et réelles à la liberté religieuse portées par ceux qui nous ont fait un crime des mesures disciplinaires et des prohibitions temporaires nécessitées par le maintien de l'ordre public.

Ce même parti qui, au besoin, tracasse, persécute sourdement, destitue les professeurs qui ne lui conviennent pas nous a fait un crime de ce que nous n'avons pas appelé dans la nouvelle Académie les professeurs de l'ancienne qui sont connus les uns par leur méthodisme et leur hostilité systématique à l'Eglise nationale, d'autres par leur hostilité fondamentale non pas seulement au personnel du gouvernement, ce qui est fort licite, mais aux institutions, à l'ordre de choses, d'autres enfin qui, à ces hostilités, joignent la médiocrité ou l'incapacité.

D'abord le Conseil d'Etat n'était point tenu de nommer à la nouvelle Académie des professeurs de l'ancien. Il était donc libre d'appeler les hommes compatibles avec le nouvel établissement. M. *Dufournet*, professeur d'exégèse, n'est certes ni radical, ni ami du nouveau gouvernement, mais on est content de son enseignement, il n'exploite pas sa position pour faire une guerre sourde à l'ordre de choses: sa réélection était possible, il a été appelé d'autant plus qu'il a tenu fermement à l'Eglise nationale lors de la grande crise. Les autres professeurs ne pouvaient pas être appelés! MM. *Chapuis* et *Herzog* prof[esseurs] de théologie s'étaient mis à la queue du

---

<sup>212</sup> Julius Rupp (1809-1894) avait été déposé de ses fonctions pastorales parce qu'il rejetait le symbole d'Athanase. La direction du Gustav-Adolf-Verein venait de lui refuser son accréditation comme délégué de sa province, cela pour raisons doctrinales. Son cas était somme toute identique à celui du pasteur Detroit, cité plus loin.

clergé réfractaire en donnant volontairement leur démission de professeurs il y a environ une année en vue d'entraver l'Eglise nationale et le gouvernement. M. *Vinet*, le célèbre *Vinet*, était matériellement et moralement impossible. L'article 256 de la nouvelle loi sur l'instruction publique porte : « Toute personne attachée à une branche quelconque de l'enseignement, qui fréquenterait des assemblées religieuses dissidentes en dehors de l'Eglise nationale, pourra être destituée ». Cet article voté à une immense majorité par le Grand Conseil, était indispensable : 1° pour faire cesser l'irritation éprouvée par la masse des citoyens qui ne comprend pas comment des hommes hostiles à l'Eglise nationale garantie par l'Etat peuvent enseigner dans des établissements d'instruction publique aussi intimement unis à l'Etat que l'Eglise; ainsi pour faire cesser une cause de troubles, 2° pour mettre fin à une position fautive, inconséquente, puisque chez nous l'Etat, l'Eglise et l'Ecole sont intimement unis, et qu'en accordant tout ce qu'on voudra à la liberté de l'enseignement et à la divergence des opinions philosophiques, religieuses et politiques, on ne peut admettre qu'un homme soit de l'Etat par une position dans l'Enseignement et contre l'Etat en cherchant à miner une institution, l'Eglise nationale, à laquelle il attache une si haute importance que la Constitution la garantit, la protège et même la privilégie. Cela se peut d'autant moins que les assemblées dissidentes ont en général un caractère politique et que la fréquentation de ces assemblées est une source permanente d'irritation et de trouble dans l'enseignement aussi bien que dans l'Etat et l'Eglise.

Eh bien, il est de notoriété publique, avéré, que M. *Vinet*, un des chefs du parti dissident, le premier apôtre de la séparation chez nous, fréquente habituellement les assemblées religieuses en dehors de l'Egl[ise] nationale, qu'il y fonctionne et y joue un rôle important. Appeler M. *Vinet*, en présence de l'art. 156 de la loi, aurait été la braver. Si on l'eût appelé, il nous aurait probablement répondu : Votre appel a lieu de me surprendre et même de me blesser; vous savez ma position sur le séparatisme, vous savez que je fréquente les assemblées dissidentes : supposez-vous que je préfère ma place à ma conscience, ou vous réservez-vous de me destituer huit jours après m'avoir appelé? Cela est si vrai que M. *Fivaz*, ancien démissionnaire des premiers temps de la dissidence, appelé non pas à une chaire de professeur, mais à continuer

de donner provisoirement pendant un semestre un cours de botanique, a refusé très-poliment en se fondant sur l'article 256. M. Fivaz est un homme qui va bon jeu et bon argent dans la dissidence; il ne la reporte pas à l'Académie et la botanique donne moins prise à la contrebande que la littérature française. Aussi devra-t-on convenir que l'enseignement de la littérature française par M. Vinet<sup>213</sup> servait de passeport à la môme et que les tendances méthodistes jouèrent un grand rôle dans un cours qui ne laissait pas que d'envahir sur la religion et la morale, voire même sur la théologie. Tout cela était voilé, par des formes adroites, mais l'esprit méthodiste n'en présidait pas moins à toute la doctrine du professeur. M. Vinet, qui est resté trois à quatre ans professeur de théologie pratique à l'Académie de Lausanne après avoir donné sa démission de ministre de l'Eglise nationale à cause de l'adoption de la loi ecclésiastique de 1839, M. Vinet qui malgré son Mémoire en faveur de la séparation commencé en 1824 à Paris, n'en a pas moins soutenu l'union de l'Eglise et de l'Etat dans la délégation des Classes (ou Synode) de 1838, M. Vinet qui est surtout venu à Lausanne pour faire de la propagande, M. Vinet aurait mis le gouvernement et l'Académie dans la position la plus fautive et la plus embarrassante, s'il eût été nommé, soit qu'il acceptât, soit qu'il refusât.

MM. *Secrétan*, l'un professeur de philosophie, l'autre de droit pénal<sup>214</sup>, etc., sont fondamentalement hostiles à l'ordre de choses et cherchent à le renverser: leur enseignement se ressent de cet esprit. Le prof. de philosophie est dans l'esprit méthodiste, quoique moins étroit que d'autres adhérents de la secte.

M. *Zündel*, professeur de grec est aussi hostile dans le même sens, et il s'est fait remarquer par sa participation à une émeute. C'est un professeur pour l'argent.

M. *de Kellenberg*, professeur de chimie s'est montré incapable, et il est dans la môme par son frère et M. Rivier son beau-père.

M. *Wartmann*, professeur de physique n'a pas non plus répondu à l'attente, pédagogiquement parlant; il s'est montré intéressé et il

---

<sup>213</sup> Vinet avait démissionné de son poste de professeur de théologie pratique le 21.5.1845, mais avait été renommé aussitôt professeur de littérature française. En revanche, il fut destitué en novembre 1846.

<sup>214</sup> Charles Secrétan, le philosophe ami de Vinet, et Edouard, le juriste, furent réintégrés dans leur charge, l'un en 1866, l'autre en 1858.

est aussi fort hostile. Cependant il a eu quelques chances d'être conservé provisoirement du moins.

M. *Melegari*, professeur de droit international et de philosophie du droit est arrivé comme réfugié politique à Lausanne, ayant fait partie de l'expédition de Savoie, en 1834, comme membre du Comité central de la Jeune Italie ou même de la Jeune Europe. Les radicaux l'ont protégé sous le nom d'Emery; on lui a facilité l'accès à donner un cours libre, mais après avoir mis le pied dans l'étrier, il a fait volte-face, s'est lié aux doctrinaires et même aux méthodistes qui l'ont fait nommer professeur ordinaire par voie d'appel et suivant une marche si singulière que les membres du Conseil d'Etat (moi en tête) ont protesté au protocole contre sa nomination: c'était en 1842 ou 1843. Dans nos affaires politiques, il a évité de se brûler les doigts, mais ce renégat est fondamentalement hostile. On a aussi été partagé à son sujet.

Quant à M. *Porchat*, c'est fort mal à propos qu'on le met au nombre de ce qu'on appelle les destitués. Le Cons[eil] d'Etat actuel l'a élu en Mars 1846, pour réparer une injustice, prof[esseur] de littérature latine; mais bientôt après, il est parti pour Paris avec sa famille; il a obtenu un congé qui était expiré. On ne le considérait au fond plus comme professeur, il ne percevait plus de traitement; par égard, on lui a écrit à Paris que la chaire a été mise au concours. Si M. Porchat fût resté à Lausanne, il aurait certainement été appelé; mais il a préféré faire de la poésie sacrée à Paris. — Pour tout dire, je dois ajouter que M. Porchat a voulu éviter de se compromettre en restant à son poste à Lausanne. Cet homme de talent et d'esprit manque malheureusement de caractère.

M. *Secrétan*, prof[esseur] de mathématiques, a donné sa démission il y a 2 ou 3 ans, et M. Juste *Olivier*, prof[esseur] d'histoire, a résigné, il y a environ une année; ils sont tous les deux à Paris.

M. *Monnard* avait donné sa démission de professeur en Mai 1845 pour prendre le poste de Montreux. Lui, l'âme politique de la démission des Min[istres] le 12 Nov. 1845, a planté là ceux qu'il a poussés à la résistance: voyant l'affaire perdue, il va à Bonn au service du roi de Prusse. Voilà l'armée démissionnaire abandonnée par son général en chef. Cela ne devrait-il pas leur ouvrir les yeux?

M. *Vinet* avait été nommé prof[esseur] de littérature française, en remplacement de M. Monnard, par le Conseil d'Etat actuel; mais alors, quoique opposé au gouvernement, il n'avait pas pris

dans les assemblées dissidentes et en général la position qui a rendu son appel impossible.

Si le Cons[eil] d'Etat avait besoin d'une justification après coup, de sa résolution (je dis résolution, car il a fallu du courage), je n'en trouverais pas de meilleure que l'adresse des 70 et quelques étudiants<sup>215</sup> aux démissionnaires; un arbre qui produit de tels fruits devait être coupé et jeté au feu. — Au reste le précédent gouvernement ne s'est pas fait faute, en 1838, d'écarter les anciens professeurs, entr'autres M. Porchat, qui lui déplaisaient. — Et l'ex-Académie a souvent fait preuve d'exclusion, d'intolérance dans les préavis sur le choix des professeurs, preuve en soit l'affaire Mager. — La révolution de février avait été dirigée contre l'Académie autant que contre le gouvernement et l'ordre judiciaire, à cause de son doctrinanisme et de son méthodisme: ce qu'on aurait pu (peut-être dû) faire le 14 ou le 15 Février 1845, on l'a renvoyé au moment où l'on mettrait en vigueur une nouvelle loi sur l'instruction publique: les circonstances ont retardé ce moment jusqu'en Nov[embre] 1846. — Après avoir adhéré à la révolution de février, l'Académie a eu le tort de faire une opposition sourde à la cause populaire, mieux aurait valu donner sa démission; mais on a préféré se servir de l'institution comme moyen de renverser si possible les institutions.

M. Raoux donnera un cours sur une branche de la philosophie pendant cet hiver, — mais seulement deux heures par semaine.

Il court tant de bruits sur notre canton que je ne connais guère ceux auxquels vous faites allusion. Ce que je puis vous dire, c'est que je ne cours pas risque d'être dépassé! Nos conservateurs prétendent, au contraire, qu'ils vont bientôt remporter la victoire. Leur succès dans la nomination des jurés à Lausanne leur a tourné la tête, et cependant cette victoire est due à ce que plusieurs démocrates ont cru pouvoir se dispenser de prendre part à l'élection: 15 jours auparavant, le parti de la révolution avait emporté l'élection de M. Meystre, préfet, comme membre du Grand Conseil, contre M. le Syndic Dapples homme auquel sa position donne

---

<sup>215</sup> Septante-sept étudiants de l'Académie et du Gymnase de Lausanne, c'est-à-dire presque la totalité du corps étudiantin, avaient adressé aux professeurs destitués un message dans lequel ils s'indignaient que, par cette destitution, l'enseignement soit «avili».

beaucoup d'influence et pour lequel plusieurs démocrates bourgeois de Lausanne et d'autres ont voté.

Nos Vaudois porteurs des drapeaux ne tarrissent pas d'éloges et d'expression de reconnaissance pour la magnifique, excellente et surtout cordiale réception qu'on leur a faite à Genève<sup>216</sup>. Je conçois que cela ait courroucé vos réactionnaires, les nôtres n'ont pas vu cela de bien bon œil non plus; pour se venger, ils ont écrit dans les journaux (...) <sup>217</sup> que le Cons[eil] d'Etat avait eu peur d'un coup de main pendant l'absence d'une partie de nos amis: queue du chien d'Alcibiade!

L'insuccès ou le  $\frac{1}{4}$  de succès des libéraux à Bâle-Ville peut avoir le résultat de retarder et peut-être de conjurer la crise dont la Suisse était menacée, s'il y eût eu une 12<sup>e</sup> voix contre la Ligue des Sept et les Jésuites, par conséquent des décrets de la Diète à faire exécuter tôt ou tard. D'ailleurs les menaces faites par l'Autriche aux Grisons et au Tessin me font présumer qu'on n'est pas si près de faire marcher des bataillons fédéraux contre Lucerne. Reste 1848-9, lorsque Lucerne deviendra Vorort... En attendant on ne peut nier le mauvais vouloir des puissances à l'égard de la Suisse. La Russie, l'Autriche et la Prusse qui ont détruit les derniers vestiges de la Pologne en feraient volontiers autant à l'égard de la Suisse; probablement que la Russie a donné pleins pouvoirs et a promis aide et appui à l'Autriche. La France et l'Angleterre (c.-à-d. les gouvernements) qui ont bel et bien connu les projets envers Cracovie et le royaume de Pologne, quoique ces hypocrites aient feint la surprise et l'étonnement, la Fr[ance] et l'Ang[leterre] ne nous seront d'aucun secours; bien au contraire tout porte à croire qu'elles ont connivé et qu'elles donneront les mains aux actes d'intervention en Suisse: peut-être se livreront-elles à de stériles protestations comme celle de Lord Palmerston et de M. Guizot contre les actes des 3 puissances du Nord; mais elles ne prendront pas les armes pour nous. Quant au peuple fr[ançais] et au peuple anglais, ils ne feront que de vaines paroles et des articles de journaux sans valeur, parce que cela ne les touchera pas directement. Nous n'avons donc de réponse qu'en nous-mêmes, notre courage, notre force, notre union (celle des démocrates), notre persévérance et avant tout le

---

<sup>216</sup> A l'occasion de la fête du 29.11.1846; voir *supra*, n. 205.

<sup>217</sup> Mot indéchiffrable.

secours de Dieu. Si l'on nous attaque, nous opposerons les armes à la main une résistance digne des armées suisses; alors, il est possible que la France s'émeuve et que nous recevions des secours efficaces de volontaires... Mais la position de la Suisse est plus difficile que jamais: toutes les grandes puissances unies contr'elle, parce qu'on craint et qu'on hait les principes qui ont prévalu ces derniers temps; les cantons de la Suisse divisés entr'eux, et, ce qui est le pire, les cantons libéraux et radicaux recèlent de nombreux ennemis dans leur sein qui espèrent en l'intervention. Quoiqu'il en soit, il faut que les amis de la bonne cause tiennent ferme, serrent les rangs et joignent la prudence à la fermeté: si l'on nous attaque, opposons une héroïque résistance, mais évitons de donner des prétextes. — Les corresp[ondances] de la *Gazette d'Augsbourg* sont confirmées; le départ des ambassadeurs pour Zurich, l'article du *Times* et d'autres indices prouvent que du *centre d'entente* on veut acheminer à une sorte de tutelle de la Suisse, tutelle qu'on a déjà cherché à exercer en 1833, 1834, 1836, 1838 et 1845. Nous verrons ce que les ambass[adeurs] feront après le nouvel an.

Mille pardon de ce *factom* de 20 pages in 4°. Excusez les ratures et toutes les autres imperfections et ne croyez que le besoin et le plaisir que j'éprouve à m'entretenir avec vous.

Veillez, Monsieur le professeur, agréer l'expression de mes vœux les plus sincères au sujet de l'année dans laquelle nous allons entrer et recevoir l'assurance réitérée de ma considération la plus distinguée.

D.

46. *De Chenevière à Druey, 7 janvier 1847*

Monsieur le Président,

Je vous remercie infiniment des détails que vous avez bien voulu me donner sur les Pasteurs français que vous n'avez pas admis pour le service de vos églises et sur la non-réélection des professeurs de votre Académie. Ce dernier point a fait un mauvais effet; cela tient surtout à deux causes; à ce que M. Vinet est du nombre; un pays qui repousse M. Vinet est barbare aux yeux de bien des gens. Ensuite, à ce que cette raffle ne s'est pas faite dans les

premiers tems. Au moment d'une débâcle on s'attend à tout, et c'est le cas d'en user avec sagesse; mais quand des actes qu'on qualifie de sévères viennent tard, quand ils frappent une classe distinguée dans l'état social, et qu'on ne connaît pas tous les motifs que vous avez eu l'obligeance de me décrire, Mr le Président, on crie, d'autant que l'on a soin d'ajouter: s'arrêtera-t-on? C'est un début. Ils y prendront goût, etc. Cet acte a ranimé contre votre gouvernement les fureurs de nos ogres, dont plusieurs au demeurant n'ont ni dents ni estomac. Quant aux Pasteurs non élus, les raisons qui ont milité contre mon pauvre recommandé Juventin m'ont paru bonnes, quoique j'estime qu'on aurait été trompé en bien, et qu'une fois lancé, il aurait secoué sa somnolence. Ce que je puis vous assurer, c'est que vous en avez accueilli que je connais et qui sous aucun rapport ne lui vont à la cheville du pied. Les raisons qui ont débouté les frères de Magnin me semblent venir de l'autre monde; je parle des raisons dogmatiques. Ils sont sabelliens. Qu'est ce que cela prouve? Qu'ils ne sont pas encore raisonnables, mais qu'ils le sont pourtant plus que vos Calvinistes; car, comprenant que 3 ne peuvent être = 1, ils allégorisent ce qu'on veut bien appeler la Trinité, et ils voient dans le fils la sagesse de Dieu et dans le Saint Esprit sa puissance. Mais ils auraient cent fois tort, au nom de l'intérêt de vos églises sans Pasteurs, qu'est-ce que cela fait? Ils font cette réponse à des examinateurs qui les interrogent, et envers lesquels ils ne peuvent pas garder le silence; mais jamais au grand jamais ils ne seraient dans le cas d'en souffler un mot à leurs paroissiens. Je crois que vous avez manqué là de bonnes recrues; enfin vous pourrez en avoir d'autres, je le souhaite; mais quand je vois de pareils motifs faire écarter des hommes d'ailleurs estimables, on devrait dater 1450 et non pas 1847. Cela me rappelle Lafontaine qui disait, le monde est vieux, pourtant il le faut traiter comme un enfant. Vous voyez Monsieur que je suis sur mon beau dire, mais je sais à qui je m'adresse.

Vous avez traité une question bien plus grave dans votre intéressante lettre, dont je ne saurais trop vous remercier; c'est celle de la politique actuelle de la Suisse. Je sens très bien que sur cet article, je ne suis auprès de vous qu'un enfant; ce ne sont pas de vains mots, c'est l'expression d'un sentiment sincère, qui repose sur de fortes raisons que je pourrais énumérer, mais je n'en indique qu'une seule, l'expérience. Vous avez fait vos preuves. Eh bien! quoiqu'il y ait

grande chance d'erreur de ma part, je ne puis partager votre manière de voir en ce moment. Voici mon idée. Je crois que la politique expectante et timide dont vous parlez, nous nuira; qui n'avance pas, recule. Les Jésuites ont leurs malles faites, et les sept cantons s'attendent à un décret. Le mal serait dans l'illégalité; mais toute décision légale ne regarde pas les puissances. Si comme je le crois, Bâle serait forcé à donner son vote pour le décret de dissolution de la ligue des sept Cantons, notre état serait consolidé. Je n'aborde pas l'idée d'envoyer des troupes; je me borne à un décret qui déclare la ligue dissoute; et j'attends. Que fera-t-elle. Rien. Et l'on rentre dans l'ordre normal. Si elle persiste à vivre, la ligue, elle le peut aussi longtems que l'autorité légitime n'a pas soufflé dessus; que ferons-nous dans deux ans quand le Vorort devra aller à Lucerne? Je crois qu'une diète en Février, aurait mûri nos fruits comme le soleil d'Août: mais en continuant à tolérer des actes aussi anormaux, on prouve qu'on n'ose pas agir, et l'on centuple l'audace de tous les audacieux. Que voulez-vous que disent les puissances, quand la Suisse ne s'écartera pas de la légalité? Elles n'ont rien à dire. Mais je crois que si l'on prolonge l'état actuel, qui est fâcheux et désordonné, c'est-à-dire le contraire de l'ordre, tous les mauvais desseins seront corroborés, et la position deviendra de jour en jour plus critique. Voilà mon avis.

J'ai déboursé 60 fr. de France pour les courses que j'ai faites dans le Canton de Vaud, à l'occasion de mes prédications à la demande de Mr le Conseiller Fischer. Si j'étais en face d'un individu, je ne parlerais pas de cette bagatelle, mais vis-à-vis du Canton de Vaud, je rappelle cette petite dette sans y ajouter aucune importance. Mr. Archinard ne m'a plus redemandé, je présume qu'il y aura eu quelque grognon à Nyon ou à Prangins, qui ne m'aura pas jugé assez orthodoxe. Je vais gronder M. Coquerel de sa lubie dans le *Lien*. Nos Messieurs à Genève sont plus irrités que jamais. M. James Fazy a bien du fil à retordre. Nous vivons dans un tems où l'on se sent vivre, mais au lieu de coussin on a des noyaux de pêche. Mille respects.

C.

47. *De Chenevière à Druey, 15 avril 1847*

Monsieur le Conseiller d'état,

J'ai vivement regretté votre absence Dimanche dernier, car le désir de vous voir était entré pour beaucoup dans ma persistance voyageuse, malgré le mauvais tems; je vous espérais cloué par lui à Lausanne. J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance et à votre zèle pour le bien de votre Eglise nationale, Mr. Roux, Pasteur près de Valence, beau-frère de Mr. Matthieu, actuellement à Vevey. J'ai eu fort à le remonter, parce que les faux bruits, et les sollicitations de bien des personnes, réunis au renvoi d'hommes à réputation en France, comme les MM. de Magnin, ont fait conclure que l'on n'agréait plus d'étrangers dans le Canton de Vaud. J'ai rassuré Mr. Roux, je lui ai dit que j'avais vu Mr. Blanchenay<sup>218</sup> qui m'avait tenu un tout autre langage; et il est bien sûr que de nouveaux refus faits à des hommes aussi estimés et aussi intéressans que l'est Mr. Roux, décourageraient à tout jamais et les candidats et les amis de votre Eglise nationale, dont je désire vivement le succès.

Accordez, Monsieur, votre puissante protection à M. Roux, et j'ai l'espoir de vous envoyer d'ici à quelques mois deux autres ecclésiastiques dont vous aurez lieu d'être satisfait.

Je regrette d'être pressé, et de ne pouvoir entrer dans des détails sur nos affaires, et je vous prie Monsieur, d'agréer mes respects et mon dévouement.

C.

48. *De Chenevière à Druey, 3 juin 1847*

Monsieur,

J'ai reçu une lettre de Mr Drillolhe-Massé, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, ainsi qu'à Mr Blanchenay présid[ent] actuel de votre Conseil d'Etat, (le jour où j'allai à Lausanne dans l'espérance de vous voir, et où vous étiez allé à Moudon); M. Drillolhe est à

---

<sup>218</sup> Conseiller d'Etat vaudois.

Strasbourg; comme je vous l'ai dit, Monsieur, il va épouser l'une de nos riches héritières; il m'a écrit il y a quelques jours pour me demander s'il aurait quelque chance d'obtenir la seconde place de Pasteur à Rolle. Son beau-père habite Germany à dix minutes de là, et cet arrangement conviendrait fort à l'un et à l'autre. Cet homme-là est fort civilisé, a du talent, et contribuerait pour sa bonne part à ramener dans l'Eglise nationale ceux qui se jettent dans l'église libre; je présume que sa présence là serait d'un bon effet, et ne pourrait porter aucun ombrage au Pasteur actuel. Soyez assez bon, Monsieur, pour me dire un mot là dessus.

Ce matin, j'ai rencontré dans la ville un Anglais que je connais depuis longues années; il m'a parlé de trois Dames de ses amies qui vont arriver de Rome, et qui ont le désir d'être admises dans une bonne maison de pension à Lausanne, ou dans l'une des campagnes à l'entour; elles ne sont pas assez riches pour louer une maison, mais elles donneraient un prix raisonnable. J'ai pensé que vous seriez assez bon, en me répondant, pour me citer un ou deux noms que je répéterais à ces Dames; et je le verrais avec d'autant plus de plaisir, que l'on se plaît à répéter que personne ne songe à louer cette année dans votre Canton, pas plus que dans le nôtre.

Vous connaissez comme moi, Monsieur, et mieux peut-être notre position. Voilà la Constitution acceptée; voici le conseil d'Etat élu, sans qu'aucun conservateur soit venu donner son vote. Ces MM. espéraient-ils par leur absence et par celle des paysans qu'ils ont entraînés à ne pas venir, enrayer le char dès le début. C'est possible. On n'a du moins rien épargné pour empêcher les électeurs de se rendre au conseil général, surtout dans les anciennes communes Protestantes, en prétextant que le Protestantisme était perdu. J'ai la note de ceux qui sont venus, et je vais vous donner un exemple de l'influence que les conservateurs exercent, tout vaincus qu'ils sont.

Les communes de Meyrin, Vernier, Sattigny, Russin et D'Ar-dagny n'ont fourni que 73 électeurs.

Et celles de Chêne-Bougeries, Vandœuvres, Coligny, Choulex et Présinges 66.

Elles auraient pu envoyer six fois plus de monde au moins.

Le nombre pour l'élection du Conseil d'Etat a été de plus de moitié inférieur à celui qui avait voté pour ou contre la Constitution.

Enfin, nous avons 18 mois devant nous, et le tems amène bien des évènements à sa suite. Je présume que M. Fazy sera en[core] à la diète.

Un fait bien curieux se prépare; c'est que nos prétendus fanatiques Protestans, vont envoyer à la Diète une pétition en leur faveur, qui ne sera soutenue que par le Sonderbund.

Oh! que le monde est drôle!

Agréez, Monsieur, mes honneurs et mon entier dévouement.

C.

49. *De Druey à Chenevière, 5 juin 1847*

Monsieur le Professeur,

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de M. le ministre Drillolhe-Massé, je ne doute point qu'il ne soit admis au sein du ministère Vaudois par la Commission de consécration qui se réunira probablement au mois d'Octobre prochain. Pourra-t-on le placer à Rolle comme 2<sup>d</sup>. pasteur? Je ne demande pas mieux et probablement que M. Simonin 1<sup>er</sup> pasteur en serait fort content; mais tout dépendra 1<sup>o</sup> du personnel disponible, 2<sup>o</sup> des besoins des paroisses. Or les besoins les plus pressans sont à l'intérieur du canton plus que sur les *rives enchantées du Léman*. Mais les considérations tirées de l'âge et de la fatigue probable de M. le 1<sup>er</sup> pasteur de Rolle et surtout celles qui se rattachent à l'église libre seront d'un grand poids dans la détermination à prendre. Seulement, je regrète qu'elle ne puisse être prise qu'en Octobre ou en Novembre.

Quant aux dames anglaises qui vont arriver de Rome, je ne saurais leur indiquer mieux que la pension des étrangers chez M. Gothorp (ou Gathop) à Ouchy dont on fait de grands éloges. La situation est charmante, près du lac, à portée des promenades, à peu de distance de la chapelle anglaise, dans le voisinage d'autres Anglais qu'on peut voir ou ne pas voir, comme on veut. Chacune de ces dames aurait sa chambre meublée. Le prix de la pension (logement, table, etc) est de 200 fr. de France par mois; mais on pourrait la réduire à 180 fr.: tout dépendrait du genre de vie. M. Gothorp ainsi que sa femme savent l'anglais, ont la cuisine anglaise, le genre anglais; ce sont de fort jolies gens, dit-on, car je

ne les connais pas. — Il y a aussi M. Rouget, qui tient l'hôtel de l'Ancre à Ouchy, mais c'est moins bien. — Une dame Cuénod tient aussi pension de dames étrangères à Lausanne, mais c'est une mômère et une aristocrate qui ne fait que monter la tête aux étrangers contre le Canton: bien loin de la recommander, il faut la déconseiller fortement si l'on en parle; elle a des assemblées dissidentes et l'année dernière elle a eu tous les agrémens d'une petite émeute populaire. Les étrangers n'aiment pas cela.

Vos conservateurs sont, pour la plupart, comme les nôtres, pires si possible: des hommes aveuglés par l'égoïsme et la passion et qui poussent l'hostilité au gouvernement jusqu'au dévergondage, à la folie et à l'immoralité... Ils ont beau-faire, c'est en vain qu'ils s'efforcent de remonter le cours de ce grand et rapide fleuve qu'on appelle le Temps: ils se briseront la tête contre la marche providentielle des choses. Votre gouvernement est comme le nôtre et comme celui de Berne. C'est le seul possible *pour le moment*, ce moment pourra être plus ou moins long. Ce sont *nos* fautes et non les coups de nos adversaires qui nous feront tomber, *lorsque notre heure sera venue*, ni avant ni après. Mais, pour autant que je comprends votre position, c'est-à-dire celle de votre Canton, il me semble que c'est à présent seulement que les difficultés graves vont commencer pour votre gouvernement; c'est maintenant qu'il faudra mettre la main à la pâte, réaliser les principes proclamés par la révolution, posés dans la Constitution. Dans son fameux article *Nous maintiendrons*, le parti réactionnaire affirme<sup>219</sup> vouloir tout mettre en œuvre contre le nouvel ordre de choses: presse, associations, liberté religieuse, liberté d'enseignement, etc. etc. C'est là où j'attends votre gouvernement. Quand il aura à faire à une opposition compacte, incessante, tracassière, de mauvaise foi, tramant dans l'ombre tout en cherchant les manifestations extérieures, une opposition qui fait une guerre sourde et déclarée, qui fait à chaque instant naître des embarras, des complications, qui excitera les catholiques contre les protestans et ceux-ci contre les catholiques, qui tiendra ou fera tenir des assemblées dissidentes et excitera [en] sous main le peuple contre, qui cherchera à entraîner le clergé dans le mouvement, qui sèmera des faux bruits, discréditera le pays et le gouvernement, agira par le numéraire, le retrait du travail, etc. etc.,

---

<sup>219</sup> Lecture incertaine.

car tous les moyens leur sont bons, — quand votre gouvernement sera en présence de ces difficultés et de ces complications, quand ses amis les plus dévoués, les plus ardents et aussi les plus impatients le pousseront vers les mesures énergiques, violentes quelquefois, quand il aura le choix entre les mesures ou une crise, si tout cela arrive et quand tout cela arrivera, nous verrons ce que fera ou pourra faire votre gouvernement. Pourra-t-il maintenir la liberté illimitée, la liberté pour tous, telle qu'elle est écrite sur le papier? Pourra-t-il éviter de se salir un peu les mains (je dis les mains et non le cœur, non la conscience)? Pourra-t-il conserver l'approbation de ce qu'on appelle les gens comme il faut, les gens dits honnêtes (souvent fort malhonnêtes) de tous les partis? — Nous verrons. Au reste, tout dépendra des circonstances, du caractère du peuple genevois, et de cet imprévu qui est d'un si grand poids dans la balance des choses de ce monde. Il peut surgir tel évènement qui fasse une heureuse diversion, tout comme les évènements peuvent envenimer, aggraver la situation.

L'essentiel est que votre gouvernement ne se divise pas; qu'il ne soit pas trop sensible aux éloges et aux critiques de la presse, à l'opinion de l'étranger; qu'il demeure fidèle à son principe, à celui de la révolution d'Octobre; qu'il ne coure pas après ce fantôme trompeur qu'on appelle l'estime des adversaires; qu'il évite de se brouiller avec ses amis, le peuple, les masses; qu'il gouverne dans l'intérêt général, qu'il satisfasse aux besoins de l'époque, et il sera toujours fort. Je le félicite de tout mon cœur des démissions qui ont salué son évènement<sup>220</sup>: c'est un grand débarras. Qu'il évite aussi de se glorifier, aux dépens de ses voisins et de ses confédérés qui, dans une position différente de la sienne, ont une conduite différente à tenir.

Du reste, toutes nos campagnes sont louées, les étrangers, surtout les familles anglaises affluent dans notre Canton. J'espère qu'il en sera de même dans le Canton de Genève et que les prophètes de malheur seront couverts de confusion. — Je demeure, avec la considération la plus distinguée et un sincère attachement, votre bien dévoué

D.

---

<sup>220</sup> *Sic*, pour avènement.

50. *De Chenevière à Druey, 5 octobre 1847*

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je reviens de France où nous avons beaucoup parlé de la Suisse, du Canton de Vaud et de la crise ecclésiastique qui a tourné bien autrement que ne l'espéraient les meneurs. J'ai vu un jeune ministre Français, M. André, qui je l'espère viendra à vous pour obtenir l'une de vos cures. Seriez-vous assez bon, Monsieur, pour me donner la note des cures vacantes, afin que mon candidat sache à quoi il peut prétendre. Sa santé n'est pas très robuste, ensorte qu'il préférerait une place où les fonctions de la chaire ne fussent pas trop multipliées. A quelle époque de Novembre les examens auront-ils lieu devant la commission de consécration? Vous voudrez bien vous souvenir, Monsieur, qu'à cette époque M. Drillolhe, gendre de M. Massé de Germany, se mettra sur les rangs. Quand vous aurez l'obligeance de me répondre, j'aimerais bien quelques mots sur l'état de la Suisse et sur les chances de guerre.

Agréez, Monsieur, mes respects et mes sentiments dévoués.

C.

Daignez excuser mon étourderie, je suis si pressé que je ne puis recommencer<sup>221</sup>.

C.

51. *Annotation<sup>222</sup> de Druey, 8 octobre 1847*

Répondre: le mardi 2 Nov[embre] prochain et jours sera réunie la Commission de consécration.

Indiquer les cures vacantes.

Demander l'adresse de M. André [...] <sup>223</sup>. On espère voir se présenter M. Drillohle-Massé, on ne peut promettre de le placer à Rolle, mais tout porte à croire que cela pourra s'arranger.

Qu'il vienne et on verra à mettre l'aff[aire] en règle.

<sup>221</sup> Cette phrase figure au dos de la lettre, dont le papier était mal tourné.

<sup>222</sup> Cette annotation figure au dos de la lettre de Chenevière du 5.10.1847.

<sup>223</sup> Mot illisible.

S'adresser à M. Fischer Présid[ent] de la Com[mission] Ecclé-  
[siastique] en mon absence.

Considérations sur l'état des esprits en Suisse et sur les chances  
de guerre: pour ou contre.

*52. De Druey à Chenevière, Berne, 7 février 1848*

Monsieur le Professeur,

Votre intéressante et importante lettre de l'autre jour est tombée non pas précisément au milieu des pots et des verres, mais parmi les mixtures et autres prescriptions médicales; car voici plus de quinze jours que je suis atteint du plus violent catarrhe compliqué d'une affection bilieuse. Il a fallu user de diplomatie envers ces deux puissances dont l'une profite des boulets tirés contre l'autre. On a maîtrisé l'affection gastrique, maîtrisé la fièvre, maîtrisé la toux; mais hélas! les médecins avaient compté sans leur hôte; au moment où je me croyais en pleine convalescence et au seuil de la guérison, ne faut-il pas que les entrailles irritées sans doutes par les agens provocateurs qui y ont exercé leur propagande, viennent à s'insurger et à exiger comme Naples et la Sicile des concessions. J'en suis encore au bombardement et j'espère bien qu'elles ne seront pas aussi heureuses que St Gervais, car j'entends bel et bien réduire ce Sonderbund et en expulser les Jésuites qui s'y sont réfugiés et qui n'ont pas tardé à se livrer à des menées réactionnaires. Mais au milieu de tout cela, mes munitions sont fort épuisées et mes troupes ont besoin de repos. Vous voyez que c'est un malade qui bavarde. Je n'ose ni sortir de la chambre, ni lire d'une manière tant soit peu suivie ou soutenue, ni écrire. J'en suis au régime, aux ménagemens, etc. etc.

C'est assez vous dire que pour le moment je dois renoncer au plaisir d'écrire l'article dont vous me parlez, car ce comité mérite d'être sanglé<sup>224</sup>. Quand je pourrai écrire à Lausanne, je secoueraï un peu M. F.<sup>225</sup>.

---

<sup>224</sup> Nous ignorons de quoi il s'agit.

<sup>225</sup> Peut-être Fischer, conseiller d'Etat.

Maintenant je dois poser la plume, car si mon médecin me voyait, il me gronderait, et je sens déjà le sang me monter à la tête. Je ne siège donc ni en Diète, ni en Commission.

Veillez, Monsieur le Professeur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentimens les plus dévoués.

D.

53. *De Chenevière à Druey, 2 septembre 1848*

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Voici Monsieur Fontanès cadet<sup>226</sup>, Pasteur à Lédignan depuis 15 à 16 ans, qui désire depuis longtems être admis au nombre des ecclésiastiques de votre Canton, et y exercer des fonctions Pastorales. Comme Mesdames sa femme et sa fille habitent Nîmes depuis longtems et sont accoutumées aux distractions d'une grande ville, Monsieur Fontanès tiendrait à n'être pas juché sur une montagne solitaire; ce qu'il souhaite c'est un village qui ne soit pas trop éloigné de l'une de vos villes, voisine de Lausanne. Je crois, Monsieur, que vous ferez une bonne emplette dans la personne de M. Fontanès, sa tendance est de tout point telle que vous la désirez, et je ne doute pas qu'il ne se rende fort utile dans le poste que vous lui assignerez. Je prends la liberté de vous le recommander, Monsieur, et de le placer sous votre haute protection.

Je me promets le plaisir de vous rendre mes devoirs aux environs du 15 de ce mois.

Agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes respects et l'assurance de mon entier dévouement.

C.

54. *De Druey à Chenevière, 30 juin 1851*

Monsieur le Professeur,

En vous remerciant de tout mon cœur pour l'attention avec laquelle vous m'offrez dans des termes de bienveillance, un

---

<sup>226</sup> Frère de Ferdinand Fontanès, cité note 56, ne fut jamais pasteur dans le canton de Vaud.

logement chez vous pendant le Tir fédéral, je m'empresse d'accepter cette faveur, fort honoré de la préférence que vous m'accordez. Indépendamment du plaisir que j'aurai à me trouver sous votre toit hospitalier et à pouvoir m'entretenir plus facilement avec vous, je pressens que j'y serai plus au calme et dans une position plus propice que partout ailleurs.

Je ne pourrai passer que deux ou trois jours à Genève, à cause de la réunion de l'Assemblée fédérale. J'arriverai probablement la veille du grand banquet, qui aura sans doute lieu le onze ou le 12 juillet, à moins qu'on ne le fixe au dimanche 13 par suite de la prolongation du Tir. Je vais m'en informer auprès d'un membre du Comité. Mais je désirerais beaucoup que l'on ne sût pas le moment de mon arrivée, afin qu'avant de me présenter en public, je puisse me reposer un peu du voyage... qui sera très fatiguant pour moi dans cette saison.

Agréez, Monsieur le Professeur, mes remerciemens réitérés avec l'assurance nouvelle de ma considération la plus distinguée et de mon respectueux dévouement.

D.